

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou; Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin, René Moreux, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris

SOMMAIRE

19 ^e Liste des souscripteurs.....	473
Observations du Comité de l'Asie Française au sujet du traité franco-siamois.....	474
Une Mission en Extrême-Orient.....	475
Le Traité franco-siamois.....	475
Le « Livre jaune » sur les affaires de Siam.....	477
Les Incidents de Middy et d'Aden, par J. I. T.....	482
L'Evacuation de Changhaï, par E. P.....	484
Les Lépreux de Macao (notes d'un voyageur), par MAURICE BURET.....	485
Les Anglais et les Russes dans l'Asie centrale, par RAOUL LAVEIX.....	486
Des Possibilités minières de l'Indo-Chine (suite), par L. DE SAUGY.....	491
Asie Française : L'ouverture de l'Exposition de Hanoï. — L'arrivée du général Coronnat. — La réglementation forestière du Tonkin. — Création d'une bouillierie d'opium à Hanoï. — L'Observatoire central magnétique et météorologique de l'Indo-Chine.....	498
Siam : Troubles dans le Nord. — Ouverture de l'Office du Paper Currency Department.....	499
Chine : Les troubles au Kouang-toung. — Les nouveaux services des Compagnies de navigation. — Chinois et Japonais. — Population étrangère des ports chinois ouverts au commerce.....	499
Japon : Les élections japonaises. — La fortune au Japon. — Le téléphone au Japon. — Commerce du Japon pendant les cinq premiers mois de 1902. — La poste japonaise. — Chemins de fer au Japon. — Exposition d'Osaka. — Japonais et Allemands. — Population de Formose.....	502
Corée : Mouvement des ports coréens en 1901.....	505
Asie Russe : La flotte fluviale de l'Asie Russe (suite). — Le chemin de fer de l'Est-Chinois.....	506
Turquie : Nouveaux postes consulaires.....	508
Perse : L'Angleterre et la Russie en Perse.....	509
Asie Anglaise : Le chemin de fer du Beloutchistan. — Affaires d'Afghanistan. — L'exportation du coton.....	509
Nominations officielles.....	511
Bibliographie.....	512

CARTES ET GRAVURES

Carte du littoral de la mer Rouge : Yémen et Erythrée.....	483
Carte minière du Tonkin.....	493

19^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.	
Lieutenant Joubé (2 ^e semestre) . . .	8 »
Jean Cyrot, à Beaune (2 ^e semestre) . .	6 *
Lieutenant Lame, des tirailleurs tonkinois.	12 »
* Bronckart, à Charleroi.	20 »
Lieutenant Rolet, des tirailleurs algériens.	12 »
* Emmanuel de Noirmont, à Paris.	50 »
* Capitaine Morel, de l'infanterie coloniale.	12 »
* Dr Montagné, médecin-major.	12 »
* A. Souclier, inspect. des finances.	12 »
* A. de Fleuriau, secrétaire d'ambassade.	40 »
* R. Debeaux, négociant.	25 »
* C. Tabary, professeur.	12 »
* Lieutenant C. Colombet, des chasseurs à pied	12 »
L. Fichet, commiss. de la marine	12 »
Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour.	25 »
Jean de Marcillac, enseigne de vaisseau.	15 »
* Cercle militaire de Castres.	12 »
Collenot, avocat.	20 »
* Cercle des sous-officiers de Tientsin.	12 »
A reporter.	
329 »	

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report.	329 »
* Capitaine Anginieur, du 86 ^e d'infanterie.	30 »
* Chivot, à Paris.	12 »
Colonel Monlezun, à Paris.	25 »
Paul Labbé, explorateur.	25 »
R. P. Canac, des PP. Blancs.	12 »
* Cercle militaire de Laval.	12 »
* Jules Morel, résident supérieur en Indo-Chine.	50 »
A. Salles, inspecteur des colonies.	25 »
* Cercle militaire de Lalla-Marnia.	12 »
Comte Lestre, à Paris.	25 »
* Henri Coppin, à Paris.	12 »
* Lieutenant Mallarmé, de l'infanterie coloniale.	12 »
* Lieutenant Gicquel, des tirailleurs tonkinois.	12 »
* Commandant Vénéel, des tirailleurs annamites.	12 »
* Lieutenant Garnier, de l'artillerie coloniale.	12 »
* Lieutenant Abadie, de l'infanterie coloniale.	12 »
Ecole spéciale militaire.	12 »
* M ^{lle} Guérin, à Grandpré.	12 »
* Brugère, à Vincennes.	12 »
Lieutenant-colonel Rondony, de l'infanterie coloniale.	15 »
* Pageot, au Lude.	50 »
H. Bocquet, à Paris.	12 »
Capitaine Marimbert, de l'infanterie coloniale.	12 »
E. Clunet, à Paris.	12 »
* Les officiers du 28 ^e d'infanterie.	20 »
Souscriptions diverses.	94 »
TOTAL.	880 »

AVIS IMPORTANT

1° Les adhérents qui versent une souscription annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

2° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

3° Les souscripteurs d'une somme de 12 francs et au-dessus reçoivent le Bulletin du Comité pendant les douze mois qui suivent leur souscription.

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1902 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l'« Asie Française », 19, rue Bonaparte.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

OBSERVATIONS

DU

Comité de l'Asie Française

AU SUJET DU TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

La Commission d'Extrême-Orient du Comité de l'Asie Française s'est réunie le jeudi 6 novembre, au siège du Comité, 19, rue Bonaparte. La séance était présidée par M. Henri Cordier. Après une courte discussion, à laquelle ont pris part MM. Doumer, Senart, de l'Institut, Bertin, Rueff, Marcel Monnier, Jouannin, Ristelhueber, la Commission a arrêté le texte de la déclaration suivante, qui a été remise au Président de la République et au Président du Conseil :

Le Comité de l'Asie Française, composé de personnes appartenant à toutes les branches de la science aussi bien qu'au monde politique et dont l'unique préoccupation, en dehors de tout dessein privé et de toute question personnelle, est la sauvegarde des intérêts supérieurs de la France en Asie, particulièrement en Extrême-Orient, croit devoir présenter les observations suivantes à l'occasion du traité récemment signé par la France avec le Siam, traité qui, pour avoir toute sa valeur, doit être soumis prochainement à la ratification du Parlement.

1° Les fleuves, en Extrême-Orient, ne constituent pas des frontières dans le sens rigoureux du terme, ces grandes voies de communication servent plutôt de trait d'union entre les populations riveraines. Il est donc nécessaire que les deux rives du Mékong demeurent sous le contrôle exclusif de la France. Cet avantage, abandonné par le traité actuel, nous avait été reconnu par le traité de 1893, établissant une zone neutre sur la rive droite du fleuve. Remarquons au surplus que, lors des pourparlers engagés avec la Chine au sujet du Tonkin, une considération semblable nous avait déterminés à rejeter la proposition du marquis Tseng offrant le fleuve Rouge comme ligne frontière entre les territoires français et chinois.

2° En ce qui concerne le Tonlé-sap, ce lac est essentiellement cambodgien dans toutes ses parties. La France s'étant substituée aux droits du Cambodge, le principal objectif de notre politique doit être de faire reconnaître comme possessions françaises tous les territoires en bordures du lac, notamment les deux provinces de Battambang et de Siem-réap (Angkor). Tout arrangement qui ne tendrait pas à ce but trahirait les légitimes espérances que les populations kmères ont mises en notre protectorat. Le traité de 1867, qui faisait abandon de ces deux provinces au Siam, a été l'une des principales difficultés qui ont pesé sur notre politique indo-chinoise. Le pavillon français doit seul flotter sur les eaux de Tonlé-sap.

3° Le nouveau traité règle en notre faveur la situation du petit royaume de Bassac divisé en deux parties par le Mékong; mais il néglige complètement le royaume, autrement important, de Luang-prabang qui se trouve dans une situation identique et est à la fois vassal de la France et du Siam. On est d'autant plus fondé à demander la disparition de cette anomalie que le Siam, il y a deux ou trois ans, se montrait tout disposé à nous céder la portion dudit royaume située sur la rive droite du fleuve. Cette

observation vise particulièrement le paragraphe 3 de l'article premier du traité.

4° L'expérience nous apprend que tout abandon de territoire en Extrême-Orient est considéré par les populations comme un recul, alors même que des compensations plus ou moins importantes auraient été obtenues. L'évacuation d'un point quelconque du territoire serait immédiatement suivie du massacre de nos protégés. Rappelons qu'après la mort de Francis Garnier, l'ordre d'évacuer le delta du Tonkin ayant été donné au commencement de 1874, tous les malheureux, qui, confiants dans notre parole, avaient embrassé notre cause, furent impitoyablement mis à mort.

5° Le traité de janvier 1896 a réglé la situation respective de la France et de l'Angleterre au Siam, et leurs zones d'influence qui sont parfaitement déterminées. Mais il ne prévoit nullement l'ingérence de tierces puissances dans les zones d'influence. Il est donc indispensable de nous assurer actuellement une position assez forte pour que nul ne soit tenté de nous la contester plus tard. Tout délai compromet singulièrement la situation acquise.

6° Il n'y a pas lieu de discuter avec le Siam le statut personnel des Asiatiques qui se sont placés sous le protectorat de la France, pas plus que de reviser les listes des protégés actuels. Toutefois un arrangement pourrait être conclu avec la cour de Bangkok à l'effet de mieux régler ce point pour l'avenir.

7° Le nouveau traité fait la part très large à la bonne foi des Siamois qui doivent nous accorder des privilèges lesquels ne sont pas nettement spécifiés. L'histoire du passé nous montre que les Siamois sont le peuple le plus retors de la péninsule indo-chinoise. Les nominations faites dans le haut personnel administratif de Bangkok depuis la signature du traité suffiraient seules à ouvrir les yeux des personnes les plus prévenues en faveur de la loyauté siamoise.

En résumé, le Comité de l'Asie Française estime qu'un nouveau traité ne saurait enlever à la France les bénéfices de traités antérieurs.

Pour toutes ces raisons, il conclut qu'il est de la plus haute importance que le traité du 7 octobre ne soit pas ratifié, du moins dans sa forme actuelle.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

UNE MISSION EN EXTRÊME-ORIENT

Le directeur du Bulletin, M. Robert de Caix de Saint-Aymour, rédacteur du *Journal des Débats*, vient de partir, chargé d'une mission en Extrême-Orient. Il visitera d'abord l'Indo-Chine, d'où il nous adressera des correspondances qui commenceront sans doute à paraître dans notre Bulletin de janvier 1903.

LE

TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

Le traité signé le 7 octobre dernier entre M. Delcassé et le représentant du Siam a, depuis le jour où nous l'apprecions nous-même dans le Bulletin, été l'objet de fort nombreux commentaires. Tous les journaux politiques et coloniaux ont, tout naturellement, consacré des articles à cet instrument diplomatique; mais ils n'ont pas été les seuls, et les périodiques les plus célèbres ont eux aussi cru devoir donner leur opinion sur le nouveau traité. L'importance qu'il pourrait avoir sur la sécurité de notre Indo-Chine, et partant sur notre influence en Extrême-Orient, justifie amplement le soin qu'on a pris à l'étudier. L'unanimité, ou du moins la quasi-unanimité de ces articles concluent au danger que présente la convention nouvelle. L'un des plus favorables au traité (1) — et c'est presque une exception dans le grand nombre de ceux qui ont été publiés, — ne peut s'empêcher de faire des réserves très importantes, et s'il accepte le traité ce n'est, pourrait-on dire, qu'à correction. Sur la grave question des protégés qui a été, comme on sait, une des principales causes de nos dissentiments avec le Siam, l'auteur de cet article remarque que nous gardons la protection des Chinois, mais que les Siamois en gardent la juridiction, et il observe très justement qu'il ne voit pas « ce que signifie « protection » dans un pays oriental, si l'on n'y comprend pas la juridiction ». Plus loin, le même auteur écrit : « En ce traité même, j'aperçois plus d'une lacune où se glisseront peut-être de funestes malentendus. Pour n'en signaler qu'une, le traité ne règle pas les frontières du Siam et du Cambodge sur le golfe de Siam : sur le golfe, au sud de Chantaboun, les Siamois ont usurpé toute une bande de côtes cambodgiennes dont l'arrière-territoire est cambodgien. Cette rive doit revenir au Cambodge. Le traité, en stipulant l'évacuation de Chantaboun par nos troupes, aurait dû stipuler aussi l'évacuation de cette côte par les fonctionnaires siamois. Ceci me semble un très grave oubli. » Les plus disposés à accepter la nouvelle convention sont, on le voit, obligés de reconnaître qu'on y constate de graves oublis, et vraiment cet abandon de la juridiction sur des Chinois, dont nous prétendons conserver

(1) Voir dans la *Revue de Paris* du 15 novembre 1902, l'article de M. Victor Bérard.

la protection, est, à lui seul, une attestation très grave du peu de compte qu'ont tenu les négociateurs des mœurs gouvernementales en pays d'Orient. Les Chinois, nos protégés, sont, en général, des personnages ayant de la surface; abandonnés à la juridiction siamoise, ils deviendront, comme nous le disions dans notre dernier numéro, « de merveilleux objets à pillage judiciaire », et s'ils se retournent alors vers nous, leurs protecteurs, pour avoir raison de ces dénis de justice, que ferons-nous? Il y a là, pour nous, dans l'avenir, une cause de difficultés fréquentes avec le Siam.

Ce ne sont pas seulement des publicistes, écrivant dans des journaux ou des revues de caractères et d'opinions très divers, qui ont critiqué le traité du 7 octobre, c'est aussi les représentants du Tonkin et du Cambodge au conseil supérieur des colonies. MM. de Montpezat et Jourdan ont, dans des lettres très motivées, représenté au ministre des Affaires étrangères les répercussions fâcheuses que le traité aurait nécessairement dans les pays dont ils ont charge de défendre les intérêts. Le parti colonial de la Chambre des députés, qui a demandé au ministre de retirer le traité, n'est donc point le seul à avoir pressenti, non seulement l'inefficacité, mais les inconvénients de la convention nouvelle.

Les plus notables d'entre les protestations qu'a soulevées la publication du traité étaient déjà connues quand a paru le *Livre jaune*. Ce *Livre jaune*, dont nous reproduisons d'autre part les principaux passages, a en certaines de ses parties les allures d'un plaidoyer et il a donné à quelques écrivains un peu l'impression du dossier d'une affaire préparé pour la plaidoirie à l'audience: c'est-à-dire d'un dossier qu'on aurait émondé de ce qu'on ne pouvait pas utiliser pour la défense ou de ce qu'on n'avait pas intérêt à montrer. Cependant l'élimination ne pouvait dépasser certaines limites, les dates des dépêches permettant de pressentir les lacunes, et on a laissé encore suffisamment de dépêches ou d'instructions pour qu'on puisse être étonné que la personne qui les a signées soit celle qui a apposé sa signature au bas du traité du 7 octobre.

Voici, par exemple, comment M. Delcassé s'exprimait dans les instructions, datées du 25 juillet 1901, qu'il donnait à M. Klobukowski notre nouveau ministre à Bangkok: « Puisqu'il s'agirait d'obtenir le rétablissement des bons rapports entre les deux pays, il convient de marquer comment nous entendons qu'ils puissent être assurés. Comme vous l'avez indiqué vous-même, il faut, pour qu'ils existent, que la stricte observation de la clause de l'article 3, relative à la zone de 25 kilomètres, nous affirme que le Mékong sera considéré comme un fleuve *exclusivement* français, etc... » Plus loin, dans les mêmes instructions, on lit: « En ce qui concerne le Luang-prabang, nous ne saurions abandonner les justes prétentions de ce pays sur la rive droite du Mékong en sanctionnant les empiétements successifs du Siam. Vous aurez soin de maintenir les revendica-

tions que nous avons formulées, depuis 1893, tout en laissant entendre aux Siamois que nous sommes prêts à entrer en pourparlers avec eux pour délimiter équitablement les territoires contestés. Quand vous m'aurez fait connaître comment ces négociations pourront être reprises et conduites, j'examinerai de nouveau la question avec vous. Nous ne saurons d'ailleurs que plus tard dans quelles limites le bon vouloir, que nous constaterions sur d'autres points de la part du gouvernement siamois, justifierait, de la nôtre, à propos de cette contestation, quelque atténuation à la rigueur de nos revendications. »

Or, que fait le traité du 7 octobre en ce qui concerne le Mékong et le royaume de Luang-prabang? Il accorde au Siam quelques petites rectifications de la frontière du royaume de Luang-prabang sur la rive droite du Mékong, et cet abandon n'augmentera pas notre prestige auprès de ce royaume, d'autant plus que la partie du Luang-prabang située sur la rive droite du Mékong reste tributaire du Siam. Enfin nous renonçons aux servitudes que le traité de 1893 avait constituées en notre faveur, sur une largeur de 25 kilomètres, sur la rive droite du Mékong, zone où il était interdit aux Siamois d'introduire des troupes. On a complètement oublié, en négociant, et la nécessité de considérer « le Mékong comme un fleuve *exclusivement* français » et les « justes prétentions du Luang-prabang sur la rive droite du Mékong » dont parlaient les instructions données, le 25 juillet 1901, à notre représentant à Bangkok.

Le traité du 7 octobre offre d'autres dispositions qui ne cadrent pas plus que celles-ci avec les instructions ou les dépêches envoyées naguère à notre représentant à Bangkok. Nous lisons dans une dépêche du 10 décembre 1901: « Quant à l'occupation de Chantaboun, les Siamois ne peuvent méconnaître que sa prolongation, qu'ils ont faite inévitable, en a peu à peu modifié le caractère, au point de rendre indispensable une compensation à l'évacuation. » Or, cette compensation on ne peut prétendre qu'elle nous soit donnée par l'abandon à notre profit des provinces de Mélouprey et de Bassac, provinces moins bien placées que Chantaboun et en tout cas, moins utiles à la défense de notre politique, tout provisoire que fut notre occupation de Chantaboun.

Pour la question des protégés enfin, une dépêche du 8 octobre 1901 dit: « Si nous adoptons les principes de la convention anglo-siamoise (celle de 1899 que reproduit le *Livre jaune* en annexe), cette concession *sérieuse* ne pourrait être justifiée que par des concessions siamoises équivalentes sur d'autres points, etc... ». L'esprit qui inspirait toutes ces instructions et ces dépêches ne se retrouve point dans le traité du 7 octobre. Le Siam a-t-il donc, depuis l'époque récente où elles étaient rédigées, changé d'attitude à notre égard? Cela seul — comme les instructions du mois de juillet 1901, que nous avons rapportées plus haut, le disaient expressément — aurait pu justifier quelque atténuation à la rigueur de nos revendica-

tions. On sait que rien ne s'est produit qui puisse justifier cette évolution et le *Livre jaune* nous en fournit la preuve. Une dépêche de M. Klobukowski, en date du 6 juin 1902, jette ce cri d'alarme : « Si nous continuons à garder l'expectative, nous assisterons à la mainmise sur le Siam par nos rivaux qui, s'établissant dans le bassin du Mékong, formeront bientôt une barrière entre nos voisins et nous. Nous n'aurons pas alors assez de toutes nos forces pour préserver l'existence même de notre Indo-Chine, dont il serait facile actuellement de protéger la partie vulnérable par l'occupation de points stratégiques dans la vallée du Mékong. »

C'est peu de jours après avoir reçu cette dépêche alarmante que M. Delcassé prévient M. Klobukowski (le 19 juin) que des négociations vont s'ouvrir à Paris. Le traité du 7 octobre est sorti de ces négociations. Nous avons montré dans le précédent Bulletin qu'il ne donnait satisfaction à aucun de nos deux desiderata : l'établissement du régime de contrôle et de prédominance qui nous est nécessaire dans tout le bassin siamois du Mékong, implicitement désigné comme notre sphère d'influence par la déclaration franco-anglaise du 15 janvier 1896 ; et, subsidiairement, la reconnaissance d'une part d'influence dans la vallée du Ménam où, par la même déclaration, nous nous sommes interdit de défendre nos intérêts par l'intervention de nos forces. On a pu, d'autre part, constater, par la courte analyse que nous venons de faire, qu'il n'est pas davantage en harmonie avec la politique que, jusqu'en juin dernier, le quai d'Orsay préconisait dans ses instructions. Après comme avant la publication du *Livre jaune*, plus encore peut-être après qu'avant cette publication, les objections qu'on a élevées contre cette convention apparaissent légitimes et justes.

Le Siam, du reste, ne laisse pas que de fournir, presque chaque jour, des raisons nouvelles de persister dans leur sentiment à ceux qui, contrairement aux négociateurs du traité, pensent qu'on ne doit pas escompter sa bonne foi et attendre de lui des privilèges qui, d'ailleurs ne sont pas nettement spécifiés. Le Siam continue, tout comme par le passé, à confier des emplois à des étrangers ; mais, pas plus que par le passé, il ne réclame des Français. Récemment une dépêche nous a appris qu'on avait choisi comme conseiller du ministre de la Justice, c'est-à-dire en réalité comme vice-ministre, le vice-consul d'Angleterre à Bangkok, avec un traitement annuel de 50.000 francs et un traité de longue durée. Les Anglais ont été favorisés encore par l'organisation du « Paper Currency Department », inauguré le 19 septembre dernier, et on prévoit que le moment va venir où Londres deviendra le banquier du Siam, en souscrivant un emprunt garanti par les recettes douanières et qui accroîtra de nouveau son influence. D'autre part, les Japonais, soutenus par les Anglais, développent de plus en plus leur influence soit dans l'armée, soit dans les affaires. Avec les Anglais et les Japonais, les Allemands et les Danois notamment profitent des emplois que

le Siam réserve aux étrangers, la France n'obtient rien. Dans ces conditions et avec de telles dispositions affirmées de façon si continue par le Siam à notre égard, le traité du 7 octobre n'était pas celui qu'on devait faire. Les instructions et les dépêches du ministre, insérées au *Livre jaune*, ne laissent pas d'étonner que M. Delcassé ait souscrit à un texte comme celui dont nous sommes saisis ; aussi ne restera-t-il peut-être pas indifférent aux critiques que la convention nouvelle a aussi unanimement soulevées.

Le Livre Jaune

SUR LES AFFAIRES DE SIAM

Le *Livre jaune* sur les affaires franco-siamoises a été distribué, le 11 novembre, aux membres du Parlement. Ce livre — que nous apprécions plus haut — destiné à servir de complément et d'éclaircissement à la récente convention franco-siamoise du 7 octobre dernier, comprend 79 dépêches, allant du 18 février 1894 au 9 octobre 1902, la dépêche portant cette dernière date, et qui est de M. Delcassé à M. Dutasta, contenant, en annexe, le texte de la convention du 7 octobre dernier. La dernière dépêche qui est encore de M. Delcassé à M. Dutasta et porte la date du 25 octobre, a trait au caractère général et à la portée de la nouvelle convention, telle qu'elle est comprise par notre gouvernement. Enfin, le *Livre jaune* rapporte en annexe la convention intervenue, le 29 novembre 1899, entre le Siam et la Grande-Bretagne et relative à l'immatriculation des sujets britanniques.

Du traité de 1893, nous reproduirons ces trois articles dont il a été beaucoup question dans toutes les discussions de ces temps derniers :

ART. 2. — Le gouvernement siamois s'interdit d'entretenir ou de faire circuler des embarcations ou des bâtiments armés sur les eaux du Grand Lac, du Mékong et de leurs affluents situés dans les limites visées à l'article suivant.

ART. 3. — Le gouvernement siamois ne construira aucun poste fortifié ou établissement militaire dans les provinces de Battambang et de Siem-reap et dans un rayon de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong.

ART. 4. — Dans les zones visées par l'article 3, la police sera exercée selon l'usage par les autorités locales avec les contingents strictement nécessaires. Il n'y sera entre-tenu aucune force armée régulière ou irrégulière.

Pour les mêmes raisons, nous croyons devoir reproduire les articles suivants de la convention annexe dudit traité du 3 octobre 1893 :

ART. 4. — Le gouvernement siamois devra remettre à la disposition du ministre de France à Bangkok ou aux autorités françaises de la frontière tous les sujets français, annamites, laotiens de la rive gauche et les Cambodgiens détenus à un titre quelconque ; il ne mettra aucun obstacle au retour sur la rive gauche des anciens habitants de cette région.

ART. 6. — Le gouvernement français continuera à occuper Chantaboun jusqu'à l'exécution des stipulations de la présente convention et notamment jusqu'à complète

évacuation et pacification tant de la rive gauche que des zones visées à l'article 3 du traité en date de ce jour.

Il résulte des dépêches de nos représentants à Bangkok — et notamment de celles échangées dès 1894 entre M. Pavie et M. Casimir-Perier, alors ministre des Affaires étrangères, — que dès cette époque, le Siam cherchait à éluder l'application du traité. Le 18 février 1894, en effet, M. Pavie écrit :

Contrairement à ses assurances renouvelées, le gouvernement siamois continue à chercher à éluder les conséquences de l'article 4 de la convention. Je n'ai pu obtenir l'envoi au consulat d'un seul des captifs originaires de la rive gauche qui ont réussi à me faire parvenir leurs plaintes.

Les dépêches suivantes nous apprennent que la situation ne s'améliore pas, et M. DeFrance, nommé ministre au Siam en 1895, écrit de Bangkok, le 30 novembre 1895 :

Le gouvernement siamois, par l'organe du ministre de Affaires étrangères, s'est déclaré à maintes reprises prêt à exécuter le traité et prétend que toutes les clauses ont reçu et reçoivent leur exécution intégrale. De notre côté nous protestons, chaque jour, contre l'inexécution du, même traité et contre la violation continuelle des stipulations qu'il renferme.

Une pareille divergence d'appréciation n'est évidemment pas due à la partialité avec laquelle peuvent être rapportés, soit d'un côté, soit de l'autre, les faits matériels qui constituent, d'après nous, les violations dont nous nous plaignons; la cause en est tout autre et bien plus grave. C'est qu'en réalité aucune entente n'existe entre les deux parties sur la portée des clauses du traité de 1893. La rédaction de la plupart des articles de cet acte, que je n'ai, d'ailleurs, pas l'intention d'incriminer, est telle, qu'elle produit cette double conséquence : d'un côté, elle nous autorise à imposer au gouvernement siamois de obligations que nous considérons comme découlant naturellement des clauses acceptées; de l'autre, elle permet au cabinet de Bangkok d'éluder ces mêmes obligations, que nous considérons comme essentielles et auxquelles il ne se considère pas comme tenu, parce qu'elles ne sont pas explicitement désignées.

Le résultat de cette situation est l'impossibilité absolue de rétablir la cordialité de nos relations avec le gouvernement de Bangkok : les réclamations incessantes que nous avons à formuler, les réponses toujours identiques que le gouvernement siamois doit nous adresser, l'empêchement radical de toute solution résultant naturellement des principes opposés que nous défendons, sont des causes de froissements continuels et entretiennent une irritabilité dont les efforts faits pour le maintien des bonnes relations personnelles sont impuissants à conjurer les conséquences fâcheuses.

En 1897, le roi de Siam vient en France et a des entretiens avec M. Hanotaux. Le ministre des Affaires étrangères rend compte de ces entrevues à M. Hardouin, gérant du consulat général de France à Bangkok :

En ce qui concerne les protégés, le roi considère, écrit M. Hanotaux, que les obligations qui lui ont été imposées par la convention du 3 octobre 1893 sont limitativement consignées dans l'article 4 de cet arrangement, et il estime les avoir remplies en autorisant le départ de tous les habitants se trouvant dans les conditions spécifiées par cet article. Il sait que nous demandons beaucoup plus, et que nous revendiquons le droit de protéger de nombreuses

populations transportées dans ses Etats depuis de longues années et devenues, dit-il, sujettes du Siam, tant par le fait du séjour et des mariages mixtes que par l'effet des lois. Or, il conteste à la France le droit de réclamer les Annamites, Laotiens, etc., devenus sujets siamois par suite des guerres avant que la France fût elle-même établie en Indo-Chine; il exclut de même les Cambodgiens, soumis par l'article 8 du traité de 1867 à la juridiction siamoise.

J'ai indiqué, ajoute M. Hanotaux, que nous pourrions être amenés à envisager l'idée d'établir une liste définitive (de protégés) qui pourrait être examinée en commun par les deux parties. Cette liste comprendrait tout d'abord les protégés inscrits actuellement, en outre tous les originaires de la rive gauche qui, dans un délai à déterminer, seraient en mesure d'établir que leurs pères ou leurs grands-pères avaient été transportés de la rive gauche du Mékong au Siam. Tous ceux qui seraient inscrits sur cette liste relèveraient uniquement et sans conteste de la juridiction française. Il serait entendu également que les nationaux des puissances qui se réclament de notre protection y auraient droit, même vis-à-vis du Siam.

La discussion s'étant ensuite engagée sur le traitement qui devrait être appliqué à la descendance des protégés actuels, le roi a suggéré un projet d'entente sur les bases d'un arrangement concerté récemment entre son gouvernement et le gouvernement anglais à propos des Birmans.

J'ai répondu que nous n'aurions pas d'objections à nous prêter à un accord analogue à l'arrangement dont il s'agit, dans le cas où une convention régulière interviendrait entre le Siam et la Grande-Bretagne.

En 1899, M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, informe le gouvernement que le roi de Siam l'a invité à Bangkok. Voici comment il rend compte de ses entrevues avec le roi.

Bangkok, le 21 avril 1899.

Je viens d'avoir une dernière entrevue avec le roi, où nous sommes arrivés à la conclusion de nos précédents entretiens. J'ai demandé au roi, puisqu'il était, comme nous, décidé à établir des relations de mutuelle confiance et d'amitié entre nos deux pays, d'en donner des preuves et de montrer qu'il entend rendre aux Français la part d'influence à laquelle ils ont droit au Siam. Après examen de la situation, il a été convenu :

1° Que le roi allait demander immédiatement au gouvernement français un ingénieur des ponts et chaussées, pour être mis à la tête du service des travaux publics du gouvernement local, qui comprend la ville et le port de Bangkok;

2° Que l'enseignement du français serait rendu obligatoire dans les collèges du Siam et des professeurs français appelés à les diriger.

En retour, je me suis engagé à vous demander l'acceptation des solutions suivantes aux questions actuellement en discussion :

1° Tous protégés actuellement inscrits seront reconnus par le Siam; la légation de France fera elle-même la révision des listes et éliminera les noms inscrits par fraude ou par erreur. Pour l'avenir, les Annamites, Laotiens, Cambodgiens, venus s'établir au Siam, seront protégés français jusqu'à la seconde génération; les petits-fils seront sujets siamois. Les Chinois pourront être protégés français s'ils sont nés dans une possession française ou y ont un établissement quelconque;

2° Zone de 25 kilomètres. La clause du traité de 1893 est maintenue, mais il est entendu que nous lui donnerons une interprétation strictement militaire, que le texte semble d'ailleurs indiquer, et que nous n'y entraverons pas l'administration siamoise :

3° Le gouvernement siamois nous cède les provinces de la rive droite du royaume de Luang-prabang ;

4° Nous évacuons Chantaboun qui est, du reste, pour nous, sans valeur stratégique, politique ou économique.

Je crois que ces conditions nous sont en tous points favorables et qu'elles représentent le maximum de ce qui pourrait être obtenu. Je demande instamment au gouvernement de les accepter ; notre situation au Siam est mauvaise pour notre intérêt. Nous pouvons aujourd'hui la modifier profondément et reprendre ici en peu de temps notre place. Les rapports d'amitié que j'ai noués avec le roi et ses frères m'ont aidé à arriver à un résultat presque inespéré.

Je prie le ministre des Affaires étrangères de donner pouvoir à notre chargé d'affaires de signer, sur les bases indiquées ci-dessus, un arrangement avec le roi de Siam. Tout est prêt et peut se terminer immédiatement.

Je quitte Bangkok pour Saïgon demain matin.

Le 4 juillet, M. Delcassé écrit au gérant du consulat de France que, le gouvernement siamois contestant absolument la réalité des concessions qu'il aurait promises à M. Doumer, en échange de celles que le gouverneur général lui avaient proposées, il a invité le ministre du Siam à lui faire connaître par écrit les vues du Siam. M. DeFrance est en outre invité à regagner Bangkok et à négocier sur la base du projet Doumer. Il envoie, à la date du 6 octobre 1899, la dépêche suivante, de Bangkok :

J'ai eu, avant-hier et hier, deux longues conférences avec le ministre des Affaires étrangères. J'ai dû constater qu'il n'y a eu, en réalité, entre le roi et le gouverneur général, accord que sur ces points : cession des territoires de Luang-prabang sur la rive droite, et évacuation de Chantaboun. Le ministre des Affaires étrangères m'a affirmé que jamais le roi n'avait approuvé la note personnelle et confidentielle qui lui a été envoyée par M. Doumer au moment de son départ. Il m'a présenté une autre note, différant essentiellement de celle que nous connaissons, en me disant qu'elle avait été rédigée par le roi lui-même, et remise la veille de son départ à M. Doumer. Nous nous trouvons en présence du plus grave des malentendus. Le gouvernement royal est bien d'accord avec nous pour prendre comme bases générales des négociations les résultats des conversations qui avaient eu lieu entre le roi et le gouverneur général, mais ces résultats qui, pour nous, sont ceux mentionnés dans la note de M. Doumer au roi, sont pour les Siamois ceux énumérés dans la note du roi à M. Doumer, et les deux notes divergent sur la plupart des points.

La question de la protection est tout entière à discuter et à régler. Le ministre a été jusqu'à demander communication préalable de nos listes. Le gouvernement siamois a la prétention de limiter à la seconde génération la durée de la protection, même pour les citoyens français. Il n'admet pas pour l'avenir que les Chinois ayant établissement dans une possession française aient droit à la protection.

En ce qui concerne le Luang-prabang, une dépêche de M. DeFrance à M. Delcassé (6 mars 1900) contient le passage qui suit :

Afin de mettre un terme aux difficultés nombreuses suscitées par la prétention des Siamois de s'opposer à l'exercice de l'administration du roi de Luang-prabang dans les provinces de son royaume situées sur la rive droite du Mékong, le gouvernement siamois, d'après la

note du gouverneur général, nous cédait purement et simplement toute la partie du territoire de Luang-prabang située sur la rive droite du grand fleuve. C'était, d'après le gouvernement royal, une concession qui, par son importance extrême, devait nous décider à accepter tous les sacrifices qu'on voulait exiger de nous.

A la fin de l'année 1899 et au commencement de 1900, les pourparlers continuent entre les gouvernements français et siamois en vue de se mettre d'accord sur l'exécution du traité de 1893. Mais étant donnée la mauvaise volonté évidente du Siam, ces pourparlers échouent, si bien que, le 20 février 1900, M. Delcassé adresse à M. DeFrance le télégramme que voici :

Paris, le 20 février 1900.

En me référant à votre télégramme du 31 janvier, je dois constater, une dernière fois, la situation créée par le gouvernement siamois, en ne reconnaissant nos concessions par aucune concession correspondante, positive et franche.

La négociation actuelle avait pour objet des accords destinés à préciser le traité de 1893, que nous ne pouvions considérer comme exécuté, alors que toutes nos interprétations en étaient repoussées à Bangkok.

Les résistances du gouvernement siamois à cette entente nouvelle nous font désespérer d'obtenir cette large exécution qui eût, seule, justifié la sanction de l'évacuation de Chantaboun que le gouverneur général de l'Indo-Chine, au cours de sa visite à Bangkok, avait acceptée contre la remise de la partie du Luang-prabang située sur la rive droite du Mékong.

Afin de prévenir une rupture, et pour l'avenir même de nos relations, il me paraît que cette situation commande d'interrompre les pourparlers afin de laisser se produire des conditions plus favorables d'entente. Il dépendra du Siam de les préparer en prenant, vis-à-vis de nous, dans l'intervalle, une attitude plus conforme aux nécessités du bon voisinage.

Les négociations furent reprises au mois de juillet 1901, époque à laquelle M. Klobukowski fut nommé ministre de France à Bangkok.

Des instructions données par M. Delcassé à M. Klobukowski nous détachons ce qui suit :

La situation actuelle du Siam se résume en ceci que, malgré le traité de 1893 et surtout depuis ce traité, les Siamois nous ont tenus, autant qu'ils l'ont pu, à l'écart de leur vie politique, administrative et économique. Ayant forcément à compter avec des éléments européens, ils se sont appliqués, dans la partie du royaume qui n'est pas affectée par l'arrangement franco-anglais de 1896, c'est-à-dire dans le bassin du Ménam, à introduire divers éléments étrangers, l'élément français excepté, toutes les fois qu'ils ont dû rechercher des concours extérieurs pour réaliser certains progrès ou des réformes qui s'imposaient à eux. Il en résulte que de nombreuses influences se font sentir pratiquement au Siam, sauf la nôtre, qui devrait être au premier rang et que les Siamois sont parvenus, en fait, à éliminer.

Et plus loin :

Au moment où commencera votre mission, vous aurez à faire comprendre au gouvernement siamois qu'il dépend encore de lui qu'elle inaugure une ère nouvelle au profit commun. Vous vous efforcerez de lui faire saisir l'impossibilité pour les deux pays voisins d'être indifférents l'un

à l'autre : ou bien ils seront amis, et les incidents quotidiens qui naissent de leur contact se régleront sans effort grâce à cette amitié, ou bien leurs relations, déjà peu cordiales, se tendant de plus en plus du fait de ces incidents traités dans un esprit peu amical, on risquera nécessairement qu'un différend quelconque n'amène enfin entre eux un conflit inégal, et ne conduise à des éventualités graves.

Voici la conclusion de la lettre :

En ce qui concerne le Luang-prabang, nous ne saurions abandonner les justes prétentions de ce pays sur la rive droite du Mékong en sanctionnant les empiétements successifs du Siam. Vous aurez soin de maintenir les revendications que nous avons formulées depuis 1893, tout en laissant entendre aux Siamois que nous sommes prêts à rentrer en pourparlers avec eux pour délimiter équitablement les territoires contestés. Quand vous m'aurez fait connaître comment ces négociations pourront être reprises et conduites, j'examinerai de nouveau la question avec vous. Nous ne saurons d'ailleurs que plus tard dans quelles limites le bon vouloir, que nous constaterions sur d'autres points de la part du gouvernement siamois, justifierait, de la nôtre, à propos de cette contestation, quelque atténuation à la rigueur de nos revendications.

Pour le cas où, s'obstinant dans ses défiances actuelles, le gouvernement siamois ne se prêterait pas à modifier son attitude, il faut rechercher au moyen de quelles sanctions nous réussirions à lui en faire sentir la nécessité. Je retiens volontiers à ce sujet vos propres suggestions, m'en remettant à vous de réaliser successivement les mesures proposées, au moment opportun, en ménageant la gradation de manière à leur faire produire leur maximum d'effet. C'est ainsi que nous pourrions d'abord marquer notre mécontentement, en exécutant à Chantaboun des travaux d'aménagement et de réparation des bâtiments dans lesquels sont logées nos troupes d'occupation. Ces dispositions, qui feraient présumer une prolongation de notre séjour à Chantaboun, inquiéteraient sans doute le gouvernement royal, sans prêter à des réclamations ; et s'il témoignait de ses préoccupations, il serait aisé de lui faire comprendre que son attitude même nous oblige à constater que le moment de l'évacuation ne semble pas se rapprocher et que nous devons, en conséquence, améliorer matériellement une installation dont le terme se laisse de moins en moins prévoir.

Dès à présent, le gouvernement siamois doit sentir que le fait même de la prolongation de notre occupation tend, par la force des choses, à en modifier peu à peu le caractère. Par cela seul que le pavillon français aura flotté plus longtemps sur ce point, il deviendra plus malaisé de l'en retirer. Des habitudes seront prises, des intérêts se seront créés, qui opposeront des difficultés croissantes à notre départ, il y aura là des résistances dont le gouvernement de la République devra tenir compte. Le gouvernement siamois, s'il est sage, en tirera des conséquences qu'au besoin vous l'aidez à apercevoir.

Après un voyage dans la province de Battambang, M. Klobukowski constata que tout le commerce de ce pays était entre nos mains et qu'il importait que le gouvernement de la République fût représenté dans cette province. En conséquence, sur la proposition de notre représentant, le gouvernement siamois accepta l'établissement d'un vice-consulat français à Battambang.

Les négociations continuèrent. Les dépêches suivantes en sont la preuve :

*M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères,
à M. Klobukowski, ministre de France à Bangkok.*

Paris, le 10 décembre 1901.

Je constate avec satisfaction les dispositions du roi et j'espère qu'exécutant patiemment vos instructions, vous réussirez à rétablir progressivement notre situation.

Quant à l'occupation de Chantaboun, les Siamois ne peuvent méconnaître que sa prolongation, qu'ils ont faite inévitable, en a peu à peu modifié le caractère au point de rendre indispensable une compensation à l'évacuation.

DELGASSÉ.

*M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères,
à M. Klobukowski, ministre de France à Bangkok.*

Paris, le 12 avril 1902.

J'ai pris connaissance avec intérêt de vos observations sur la situation économique de la province de Battambang.

Mon attention a été particulièrement retenue par vos considérations sur les intérêts qui lient cette province au Cambodge.

Vous pouvez apprécier mieux que qui que ce soit les avantages de cet état de choses pour notre politique ; je n'ai donc pas besoin de vous recommander de ne négliger aucun des moyens dont vous disposez pour accroître dans cette région l'influence que nous donne l'activité de notre commerce. C'est en vue de ce résultat que je verrais volontiers maintenir une canonnière dans les Lacs pendant la saison des hautes eaux, et lui faire au besoin remonter leurs affluents, dans la mesure où nous y autorisent l'article 6 du traité de 1867 et l'article 2 de celui du 3 octobre 1893. Je m'en remets à vous pour faire valoir ces considérations auprès du commandant de notre force navale en Indo-Chine.

Il serait incontestablement désirable, d'autre part, que la rivière de Battambang fût rendue plus accessible à notre commerce fluvial par des améliorations dans l'aménagement du chenal. Mais nous sommes tenus d'envisager la difficulté qu'il y aurait à entreprendre des travaux de cette nature, en territoire siamois, sans accord préalable avec la cour de Bangkok.

Je ne puis que vous laisser le soin de faire de cette question le sujet d'une de vos conversations avec le prince Devawongse, si vous estimez qu'une occasion favorable s'en offre à vous.

DELGASSÉ.

*M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères,
à M. Dutasta, chargé d'affaires de France à Bangkok.*

Paris, le 18 juillet 1902.

Par ses lettres des 16 et 28 mai dernier, M. Klobukowski m'a transmis, avec le texte de la déclaration concernant le bassin du Mékong qu'il avait adressée au prince Devawongse, la réponse du ministre des Affaires étrangères à cette communication.

Mon télégramme du 16 de ce mois vous a indiqué sommairement la réplique que vous deviez faire au gouvernement siamois ; je crois devoir aujourd'hui développer les directions que je vous ai données, et préciser le point de vue auquel je me suis placé pour vous les adresser.

Dans sa réponse à M. Klobukowski, le prince Devawongse s'est référé à « des engagements pris par traité » vis-à-vis des puissances étrangères et qu'il ne saurait rompre. Ces engagements, nous les ignorons, et vous avez été chargé de demander au ministre des Affaires étrangères quel pouvait en être le caractère.

S'il s'agissait d'accords spéciaux concédant, à notre insu, des avantages particuliers à des étrangers dans le bassin du Mékong, nous nous trouverions en face d'une situation nouvelle que nous aurions à examiner en ce qui touche notamment les conséquences qu'elle comporterait de notre

part. Mais il paraît plus probable, jusqu'à plus ample informé, que le prince Devawongse aura simplement voulu viser les traités liant le Siam à certaines puissances et qui contiennent la clause de la nation la plus favorisée ; cette clause interdirait au Siam, selon son interprétation, de nous promettre dans le bassin du Mékong certains avantages, à l'exclusion de ces mêmes puissances.

Il serait prématuré, avant d'avoir recueilli sur ce point les explications du gouvernement siamois, de discuter l'interprétation de la clause précitée. Je me bornerai à faire observer, quant à présent, qu'elle ne peut en aucune façon obliger le gouvernement siamois à donner à n'importe qui, dans le bassin du Mékong, les concessions que nous désirons prévenir.

Nous reconnaissons la souveraineté du Siam sur le bassin du Mékong sous la réserve des servitudes qui grèvent la zone des 25 kilomètres, mais nous considérons qu'entre deux Etats limitrophes comme la France et le Siam, il existe, en dehors des obligations strictement conventionnelles, des nécessités politiques qui s'imposent d'elles-mêmes, par la force des choses. Il serait périlleux de les méconnaître, et les avertissements préventifs n'auront pas manqué au gouvernement royal.

En raison de l'ouverture prochaine des négociations à Paris, je vous ai prescrit de vous borner à faire toutes réserves sur la déclaration du prince Devawongse, et à confirmer simplement celle de Klobukowski. Toutefois, si le ministre des Affaires étrangères revenait dans ses entretiens avec vous sur cette question des concessions dans le bassin du Mékong, vous auriez à vous inspirer des considérations qui précèdent ; vous sauriez distinguer, d'ailleurs, entre les diverses entreprises étrangères, celles contre lesquelles nous devrions nous opposer en raison de leur importance et des moyens d'influence qu'elles pourraient constituer et celles qui ne constitueraient que de simples exploitations agricoles ou industrielles que nous ne prétendons pas entraver.

DELGASSÉ.

Voici, pour compléter ces documents, une lettre du ministre des Affaires étrangères à notre chargé d'affaires à Bangkok. C'est une explication et un essai de justification de la convention du 7 octobre dernier.

En 1893, écrit M. Delcassé, les empiétements persistants des Siamois sur les territoires annamites de la rive gauche du Mékong avaient ému l'opinion publique.

Le 4 février, à la Chambre des députés, j'eus l'occasion, comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies, d'affirmer les droits de l'Annam et de manifester notre volonté bien arrêtée de n'en plus tolérer la violation.

Les arrangements du 3 octobre furent le résultat des opérations militaires et maritimes qui suivirent ma déclaration. Le gouvernement siamois dut s'engager à ne pas envoyer de troupes dans une zone large de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong.

L'expérience a montré que cette clause, nécessaire en son temps, ne répondait plus aux exigences de la situation. La zone en question devenait le refuge des rebelles et des malfaiteurs des deux rives du fleuve qui savaient que ni le Siam, ni la France, ne pourraient les y poursuivre. De là entre les deux gouvernements des difficultés incessantes. J'ai donc estimé utile de renoncer aux articles 3 et 4 du traité de 1893, considérant leur maintien comme incompatible avec l'établissement des rapports amicaux que nous devons créer entre les deux pays et avec le maintien de la sécurité sur les rives du fleuve.

Au surplus, l'acquisition des provinces de Melou-prey, de Tonlé-repou et de Bassac sur le point même où le territoire siamois pénétrait comme un coin dans le nôtre,

met en notre possession toute la partie de cette zone par où s'étaient produits autrefois les empiétements des Siamois.

Enfin, préoccupé d'assurer l'avenir, j'ai stipulé que, non seulement dans la zone de 25 kilomètres, mais dans tout le bassin siamois du Mékong, le gouvernement de Bangkok ne pourrait envoyer et entretenir que des troupes siamoises commandées par des officiers siamois.

La préparation d'un vaste champ d'expansion pour notre industrie a été une de mes principales préoccupations. Aussi ai-je tenu à stipuler que, pour l'exécution dans tout le bassin siamois du Mékong de grands travaux publics, chemins de fer, ports, canaux, le gouvernement royal, s'il ne pouvait y pourvoir à l'aide d'un personnel et de capitaux exclusivement siamois, devrait s'entendre avec le gouvernement français. Aucune intention jalouse ne m'a du reste animé à l'égard des autres puissances puisque j'ai voulu marquer que, fidèles au principe de l'égalité commerciale inscrite dans les traités passés par le Siam, nous admettions qu'aucun droit différentiel ne pût être établi dans tout le royaume pour l'usage des ports, canaux et chemins de fer.

Le même souci d'assurer de bons rapports pour l'avenir entre la France et le Siam m'a conduit à régler, sans rien abandonner de nos droits essentiels, l'épineuse question des protégés sur laquelle une obstination intransigeante n'eût réussi qu'à entraver la reprise des rapports normaux.

Il n'y a qu'à se reporter aux arrangements conclus par le Siam avec les autres puissances pour constater que cette question n'a pas été réglée à notre égard d'une façon moins large et moins favorable.

Toutes les personnes d'origine asiatique, nées sur un territoire français, que ce soit une possession directe ou un pays de protectorat, auront droit à l'avenir, comme elles y ont eu droit dans le passé, à la protection française, à moins qu'elles n'aient émigré antérieurement à l'occupation de leurs pays d'origine par les Français. Cette protection s'étendra à leurs enfants mais non à leurs petits-enfants.

En ce qui concerne les Asiatiques actuellement protégés par la France au Siam, la liste en sera révisée et communiquée au gouvernement siamois. Mais ce travail sera effectué de telle sorte que nul de ceux qui ont régulièrement acquis la protection française n'en sera privé. Nous avons même, en ce qui concerne les Chinois déjà inscrits parmi nos protégés et qui ont été une source de difficultés fréquentes avec les autorités siamoises, exigé par une clause spéciale que la protection leur serait conservée.

Quant à l'avenir, le gouvernement siamois, d'une manière générale, s'engage à nous accorder toutes les facilités qui seraient reconnues par lui à d'autres puissances pour la protection des Asiatiques autres que ceux qui sont originaires de l'Indo-Chine.

Voici, d'autre part, une partie de la convention anglo-siamoise de 1899, publiée, comme nous l'avons dit, en annexe au *Livre jaune* :

Conformément à l'article 3 du traité du 18 avril 1855, l'immatriculation des sujets britanniques résidant au Siam comprendra les catégories suivantes, savoir :

1^o Tous les sujets britanniques de naissance ou naturalisés, autres que ceux d'origine asiatique ;

2^o Tous les enfants et petits-enfants, nés au Siam, de personnes ayant le droit d'être immatriculés, aux termes de l'article 1^{er} ci-dessus, qui ont eux-mêmes, selon la loi anglaise, droit au statut des sujets britanniques.

Ni les arrière-petits-enfants, ni les enfants illégitimes nés au Siam, des personnes spécifiées dans la première catégorie n'auront le droit d'être immatriculés.

3° Toutes les personnes d'origine asiatique, nées dans les possessions de la reine, ou naturalisées dans le Royaume-Uni, ou nées sur le territoire de l'un quelconque des princes ou Etats placés sous la suzeraineté de la reine, ou ayant une alliance avec elle.

A l'exception des personnes originaires de la Haute-Birmanie, ou des Etats Chan britanniques qui auraient élu domicile au Siam avant le 1^{er} janvier 1886 ;

4° Tous les enfants, nés au Siam de personnes ayant le droit d'être immatriculées et figurant dans la troisième catégorie.

Les petits-enfants, nés au Siam de personnes figurant dans la troisième catégorie n'auront pas le droit d'être immatriculés au Siam comme protégés.

5° Les épouses en puissance de mari et les veuves de tous individus en droit d'être immatriculés sous l'une des catégories qui précèdent.

Les Incidents de Middy et d'Aden

C'est à dessein que nous réunissons sous le même titre ces deux incidents, l'un italo-turc, l'autre anglo-turc, dont l'Yémen et la partie méridionale de la mer Rouge viennent d'être et sont encore le théâtre. La concordance d'une action anglaise et d'une action italienne dans ces parages, les faits un peu imprécis dans les détails mais très suggestifs dans l'ensemble qui se sont déroulés, semblent indiquer autre chose qu'une coïncidence fortuite de temps et de lieu. Et si chacun des deux incidents paraît n'avoir eu, au moins jusqu'à ce jour, qu'une portée très limitée, le rapprochement qui s'impose à leur sujet n'est pas un événement sans importance. Les journaux ont été, ces temps derniers, remplis de télégrammes plus ou moins contradictoires sur ce qu'on a appelé le bombardement de Middy, d'une part, et la délimitation de l'arrière-territoire d'Aden, d'autre part. Prenons d'abord chaque affaire séparément.

L'incident italien est une histoire de pirates.

On sait que la piraterie existe à l'état endémique dans la mer Rouge, et que la navigation de petit cabotage à la voile, celle des *samboucks*, y est particulièrement exposée. Ce cabotage est fait presque exclusivement par des Arabes de la côte occidentale, qui ont mis leur trafic sous la protection d'une puissance européenne, en général l'Italie, par suite de la proximité de ses possessions de l'Erythrée. A l'arrière de la plupart des *samboucks* de cette partie de la mer Rouge flotte donc le pavillon italien ; les trafiquants y trouvent une protection relative contre le mauvais vouloir des autorités locales turques, lorsqu'ils abordent, pour les besoins de leur commerce, dans les ports de la côte d'Arabie.

Mais, précisément, cette navigation à la fois européenne et arabe fait ainsi concurrence à celle des peuplades restées sur l'autre rive, à la merci des vexations des gouverneurs ottomans. C'est parmi ces peuplades côtières de l'Yémen que se recrutent les pirates. Et, soit par simple bandi-

tisme, soit parfois pour créer aux Turcs, dont ils dépendent nominalemeut, des difficultés diplomatiques, ils s'attaquent assez souvent aux *samboucks* portant pavillon étranger.

Or il paraît que les *samboucks* protégés par l'Italie ont eu particulièrement à se plaindre, pendant ces derniers temps, d'actes de piraterie. Des pirates turcs du port de Middy, sorte de dépendance du port plus important d'Hodeïdah, ravagèrent même, récemment, l'île Dalhak, appartenant à l'Italie, et située près de Massaouah. Le gouvernement du Quirinal s'empressa d'adresser des protestations à Constantinople ; et, comme les diplomates d'Yldiz-Kiosk faisaient, suivant une vieille habitude, la sourde oreille, il envoya dans la mer Rouge le croiseur *Piemonte* et les canonnières *Caprera* et *Galileo*, avec un véritable ultimatum.

La Porte donna un commencement de satisfaction, en relevant de ses fonctions Hilmi pacha, vali de l'Yémen, qu'elle remplaça par le maréchal Abdullah pacha, commandant militaire du 7^e corps d'armée, dont dépend cette province. Mais c'était là, pour l'Italie, un gage insuffisant : elle demandait davantage.

Autant qu'on a pu s'en rendre compte, les réclamations, que le commandant du *Piemonte* venait appuyer par la force, étaient les suivantes : la destruction des bateaux appartenant aux coupables, la remise aux autorités italiennes de plusieurs Arabes de Massaouah qui s'étaient joints à eux, une indemnité en argent pour les dommages, et la reconnaissance officielle de la protection résultant, pour les *samboucks* qui l'arboraient, du pavillon italien. Un délai assez court était laissé à la Porte pour accepter ces conditions, et les troupes turques devaient, sans plus tarder, procéder au châtiement des pirates.

Moins peut-être par leur nature que par la forme employée, ces revendications manquaient, assurément, de proportion avec les faits regrettables qui leur avaient donné naissance. Fallait-il voir dans des exigences si subitement exprimées vis-à-vis de la Porte, un moyen, pour l'Italie, de servir ses vues ambitieuses en Tripolitaine ? Aussi une certaine émotion se manifesta dans la presse européenne et dans les cercles diplomatiques lorsqu'on apprit, du même coup, que le *Piemonte*, en station devant Hodeïdah, avait bombardé Middy. De Rome, on télégraphia aussitôt que la Consulta n'avait pas connaissance de cet événement et que, tout au moins, elle n'y était pour rien. Que s'était-il passé et que croire ?

Une dépêche, datée de Middy, le 3 novembre, apporta quelques détails. Le *Piemonte*, disait-on, avait débarqué, lors de son arrivée, trois canons pour empêcher la fuite des pirates, pendant que quatre *samboucks* agissaient, contre eux, sur mer. Dans la lutte, les pirates subirent des pertes importantes, mais tuèrent deux matelots des *samboucks* italiens dont un indigène. Le commandant du *Piemonte* exigea alors une indemnité de 15.000 francs pour les familles des deux matelots, à payer par les habitants du village de Middy.

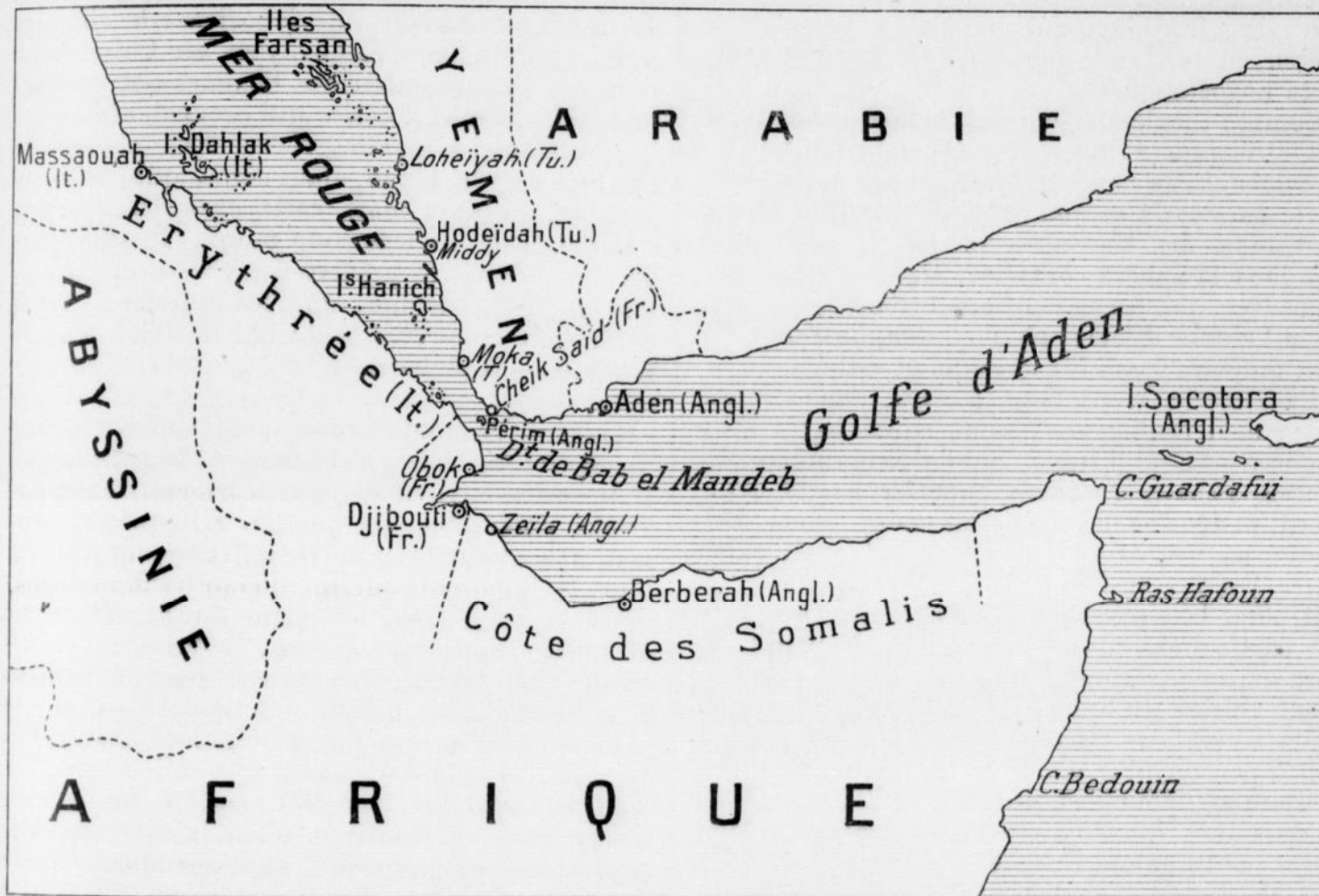
Ces conditions n'ayant pas été acceptées, il ouvrit le feu contre le village, sans causer de dommages aux troupes turques. On cessa le feu dès que les conditions furent admises, et un délai définitif, expirant le 11 novembre, fut donné pour le règlement de l'affaire.

Il y a de bonnes raisons de croire que cette version est la vraie. Si certains détails en sont sujets à caution, il ne paraît guère douteux, d'une part, que le commandant italien a eu recours à la force, mais d'autre part qu'il a jugé de sa propre initiative, moins pour peser sur le gouver-

ficiant de la protection de l'Italie, auront à l'avenir le même traitement que les navires étrangers les plus favorisés.

A travers la contradiction de certaines dépêches — le luxe de détails des nouvelles d'origine anglaise contrastant avec le silence singulier que garda presque jusqu'au bout la presse italienne — il convient, pour le moment, de s'en tenir au récit succinct qui précède. Quant à l'appréciation, nos lecteurs l'ont déjà faite.

On ne peut à coup sûr blâmer l'Italie d'être intervenue pour réprimer des actes de piraterie



nement turc, que pour intimider la population qui lui manifestait peu de sympathie.

Les négociations proprement dites semblent, à partir de ce moment, avoir été conduites avec plus de rapidité, et directement, par les deux gouvernements intéressés. Les dernières nouvelles tendent, en effet, à faire considérer l'incident comme clos, à la suite d'une entente intervenue entre la Consulta et Yldiz-Kiosk. Aux termes de cet accord, tous les *samboucks* des pirates bloqués à Middy seront livrés ou détruits; les autres resteront soumis à une surveillance active et recevront les châtiments mérités; les sujets de l'Erythrée qui ont fait cause commune avec eux devront être remis à Massauah, dans un délai de deux mois; une indemnité de 15.000 fr., sera payée aux familles des deux marins tués à Middy et une indemnité de 19.000 thalers sera versée en faveur des sujets de l'Erythrée qui ont antérieurement subi des dommages. Il est, en outre, décidé que les *samboucks* indigènes, béné-

incessants, et si son but unique a été de donner à la navigation de la mer Rouge une sécurité plus grande, nul ne sera fondé à se plaindre. Mais son attitude si tranchante dépassait un peu la portée de l'incident, et l'importance qu'elle lui a donnée témoigne d'une activité, dans ces parages, de nature à attirer l'attention. En admettant que le conflit de Middy soit apaisé, il en reste que l'Italie, en progrès dans le Levant, en espérances dans la Tripolitaine, a saisi une occasion de s'affirmer, dans la partie méridionale de la mer Rouge et sur les côtes d'Arabie. Au delà de l'incident plus ou moins énigmatique qui vient de se produire, il faut voir une action politique, peut-être acceptable, en tout cas nécessaire à souligner.

Cette impression se dégage plus fortement encore, si l'on jette un rapide coup d'œil sur ce qui s'est passé, tout près de là, au même moment, dans la même province turque de l'Yémen, à propos de la colonie anglaise d'Aden.

L'hinterland d'Aden est une région indécise entre le territoire anglais et le territoire turc ; de là une source de difficultés toujours à la disposition des deux parties, et que l'Angleterre vient de faire surgir à nouveau. Quelques troupes turques de l'Yémen ayant soi-disant occupé à tort des positions dans cette bande de terrain, elle en a demandé le retrait, avec la menace d'envoyer un corps d'armée des Indes. Or, une commission de délimitation avait été instituée, il y a environ un an, pour préparer un règlement de frontières de ce côté. La Porte se refusa d'abord à retirer ses troupes, avant que la question des frontières fût tranchée ; l'Angleterre exigea, au contraire, le retrait des troupes avant toute négociation.

Comme l'incident italien, l'affaire d'Aden paraît être aujourd'hui réglée. Devant l'attitude intransigeante de l'ambassade anglaise, la Sublime Porte aurait fait connaître sa décision de retirer les troupes des territoires qu'elles avaient occupés dans la sphère contestée. Mais ce litige tend à prouver que les prétentions britanniques s'accroissent autour d'Aden, où des complications restent toujours possibles, presque probables.

La Turquie vient donc d'avoir, dans sa province de l'Yémen, un double conflit avec l'Angleterre et avec l'Italie. Sur le fond même des choses, nous n'entendons apporter aucun jugement, ni décider des droits en cause. Nous estimons seulement que, si un accord avait existé entre l'action italienne et l'action anglaise, ce fait, dans la circonstance, mériterait d'être pris en particulière considération. Or, un pareil accord existe ouvertement dans la région relativement voisine du Somaliland ; les événements que nous venons de raconter n'incitent-ils pas dès lors à penser qu'il en a été de même, au moins tacitement, pour les affaires de l'Yémen ? Un télégramme *Havas* a été jusqu'à lancer la nouvelle que l'Angleterre avait occupé ce port d'Hodeidah, devant lequel croisaient les bateaux italiens qui bloquaient Middy. Une telle nouvelle, inadmissible, ne peut évidemment être qu'une erreur. Mais la vérité est qu'une entente se manifeste entre les cabinets de Londres et de Rome, dans tout le bassin méridional de la mer Rouge et à l'entrée de l'océan Indien.

Nous n'ajouterons qu'un mot. Le bassin méridional de la mer Rouge est séparé de l'entrée de l'océan Indien par un détroit, qui est une des portes de la route d'Extrême-Orient. L'Angleterre y possède Périm ; la France y a des droits sur un promontoire qui s'appelle Cheick-Saïd. Que vaut ce promontoire, que valent ces droits ? Il semble, pour le moins, que la question, considérée toujours comme importante pour quelques-uns, le devienne pour tous, au moment où deux grands Etats déploient, dans cette partie du monde, une activité entreprenante, et quand cette activité laisse apercevoir, derrière la concordance des faits, la communauté des vues.

J. I. T.

L'ÉVACUATION DE CHANGHAÏ

Une question, qui se rattache aux troubles dont la Chine a été naguère le théâtre, n'est point encore résolue : c'est celle de l'évacuation de Changhaï par les troupes européennes. Cette question ne laisse pas que de présenter certaines difficultés car sa solution exige l'entente de plusieurs grandes puissances ; et l'on sait combien cette entente, au moins en ce qui concerne ces affaires de Chine, a toujours été laborieuse à obtenir. Alors que les troupes envoyées en Chine pour réprimer l'insurrection des Boxeurs ont presque toutes été rappelées, celles qui occupaient Changhaï auraient dû, en effet, reprendre le chemin de l'Europe ou du Japon, étant donné que cette région est calme ; mais cette évacuation a été retardée jusqu'ici beaucoup moins par des considérations relatives à l'état des choses en Chine, que par les difficultés que les puissances occupantes ont éprouvées — du fait de leurs propres rivalités — à régler entre elles les conditions de l'évacuation.

Ce sont des troupes françaises, anglaises, allemandes et japonaises qui occupent Changhaï. Les troupes anglaises sont arrivées les premières. Les autres puissances, ne voulant pas que celles-ci fussent seules dans la ville, en envoyèrent à leur tour. Il importait en effet, le gouvernement anglais ayant affecté de considérer la vallée du Yang-tseu comme sa sphère d'influence, de surveiller son action dans cette région, puisqu'on avait renoncé aux sphères d'influence.

Une fois que les troupes furent installées à Changhaï, on ne voulut plus consentir à une évacuation partielle qui ne serait pas accompagnée des garanties nécessaires. Aussi n'est-ce pas des puissances occupantes qu'est venue l'initiative de l'évacuation, mais du département d'Etat des Etats-Unis. A la demande de la Chine, les Etats-Unis sont intervenus pour obtenir l'évacuation de Changhaï conformément au traité de Pékin. Les puissances consentent toutes à se rendre à cette suggestion ; mais, sur les conditions mises à l'évacuation, des difficultés s'élèvent. Notre ministre des Affaires étrangères a mis ces deux conditions essentielles à l'évacuation de Changhaï : 1° le rappel des troupes internationales, préalablement concerté entre les puissances occupantes, serait simultané ; 2° la France se réserverait le droit de renvoyer son contingent à Changhaï, si d'autres puissances venaient à y débarquer des troupes.

Ces conditions ne sont pas les seules et on s'explique que l'Allemagne et la France, qui sont intervenues à Changhaï pour ne pas laisser l'Angleterre y agir seule, ne s'en retireront qu'après avoir obtenu l'assurance que la Chine n'accorderait à aucune puissance aucun avantage particulier, politique, militaire, maritime ou économique, dans la vallée du Yang-tseu. On croit savoir encore

que ces deux puissances voudraient obtenir de la Chine l'engagement de n'accorder à aucune autre puissance le droit d'occuper, sur le Yang-tseu, aucun point commandant ce fleuve, que ce soit en aval ou en amont de Changhaï.

L'Angleterre ne semble pas très disposée à rendre fort facile l'acceptation de ces conditions, dont on ne saurait pourtant contester l'équité, et il apparaît que l'envoi de ses troupes à Changhaï n'était peut-être pas tout à fait désintéressé. Comme il importe que, dans la vallée du Yang-tseu, ne se fasse sentir l'influence exclusive d'aucune grande puissance et comme la France et l'Allemagne ont en ce moment entre les mains le moyen de veiller au maintien de cet équilibre d'influence, elles ne doivent y renoncer que contre les plus formelles assurances.

E. P.

Les Léproux de Macao

Notes d'un voyageur.

La lèpre sévit en Chine avec la même intensité qu'elle sévissait dans nos contrées pendant le cours du moyen âge. De tout temps, la notion de contagiosité a été familière aux Chinois qui emploient, pour se protéger contre les atteintes de la maladie, les mesures que nous prenions jadis dans le même but. Les sujets malades sont enfermés dans des léproseries absolument primitives et généralement isolées du reste du monde par leur situation géographique : beaucoup d'îlots de la côte chinoise sont exclusivement peuplés de lépreux.

A Macao, il existe deux léproseries, l'une pour les femmes, sur l'île Ko-ho, à cinq milles dans le sud-est de la ville, l'autre pour les hommes, à deux milles de Macao, dans le Sud-Ouest, sur l'île de Toi-ko-ke-tan ou île Macarira.

L'établissement des femmes, situé sur le versant nord de l'île Ko-ho, comprend une bâtisse en briques, grossièrement construite, basse, sans étage ni sous-sol, de 25 mètres de longueur environ sur 6 mètres de largeur ; le sol est en terre battue et de plain-pied. Deux ou trois paillottes se trouvent en outre à peu de distance de cette maison. Le tout est sur une pente de l'île absolument dénuée de végétation et pleinement exposée durant l'hiver à la mousson du Nord-Est qui souffle très fraîche. Aussi les malheureuses qui habitent cette terre désolée souffrent-elles vivement des rigueurs de l'hiver.

Elles sont au nombre d'une trentaine environ, pour la plupart enfants de dix à seize ans, et parmi elles deux ou trois vieilles femmes seulement. Elles se trouvent placées sous les ordres de l'une d'elles, qui est la moins malade de toutes et qui ne présente pas de signes de lèpre bien marqués. Elles sont chinoises et on ne peut que difficilement les questionner. Le plus grand nombre d'entre elles est converti à la religion catholique

ainsi que l'attestent un petit autel situé dans la chambre commune, des images et de nombreux chapelets suspendus aux murs.

Lorsqu'un étranger survient, elles se rangent autour de leur maîtresse dans la chambre commune et récitent ensemble une prière en chinois pour édifier le visiteur ; mais la curiosité l'emportant, elles cessent promptement leurs prières pour considérer le nouveau venu avec un vif intérêt. Elles évitent de s'approcher de lui, et s'il fait quelques pas pour inspecter le local, la maîtresse rappelle à l'ordre les enfants qui ne se reculent pas assez rapidement devant lui.

L'intérieur est assez misérable et d'une saleté repoussante. Les vêtements chinois des malades sont ceux que portent les femmes du peuple les plus pauvres.

Tous les quatre jours on leur apporte de Macao leurs rations de riz, de sel et de poisson salé : c'est toute leur alimentation. Ni légumes, ni fruits, ni lait, ni conserves. Le plus grand plaisir que le visiteur peut leur causer, c'est de se munir d'un panier d'oranges dont elles sont d'autant plus friandes qu'elles se trouvent absolument privées de tout aliment rafraîchissant.

Jusqu'à ces derniers temps, on leur envoyait leurs provisions une fois par mois ; mais, récemment, des pirates débarquèrent sur l'île le lendemain d'un ravitaillement et emportèrent toutes les provisions du mois.

Un missionnaire indigène vient chaque dimanche dire la messe ; mais jamais aucun médecin ne visite les malheureuses, qu'elles soient malades ou mourantes. Lorsque l'une d'elles succombe, les survivantes enterrent leur compagne à une quarantaine de mètres de la demeure commune et aucun signe particulier n'indique l'emplacement du corps.

Un puits d'eau douce, situé à proximité, suffit à leurs besoins.

A part cette communauté de femmes, il habite sur l'île un vieillard que ses voisins appellent dans les cas urgents, pour creuser une fosse, par exemple, ou aller donner l'alarme à la station portugaise, voisine du Taipa, en cas d'alerte causée par le voisinage des pirates.

L'état d'abandon, de misère et de dénûment de ces misérables femmes torturées par leur mal, isolées sur cette île aride et nue, exposée à tous les vents, laisse au visiteur une impression ineffaçable de tristesse.

L'établissement des hommes est dissimulé au fond d'un vallon perdu entre les crêtes qui couvrent le versant nord de l'île Toi-ko-ke-tan. Une végétation tropicale l'entoure, expliquée par la chaleur qui se concentre en ce point du littoral, l'île étant protégée par la grande terre, dont elle est séparée par une passe de moins d'un mille de large. La différence de température avec Ko-ho est très remarquable. Ceci, joint à la nature du sol, permet aux lépreux de cultiver un jardin dont ils tirent des légumes, et d'avoir quelques bananiers.

Les hommes, au nombre d'une vingtaine, d'âge moyen, vivent dans une demi-douzaine de pail-

lottes : dans chacune se fait une cuisine spéciale pour ceux qui l'occupent, alors qu'il n'existe qu'une cuisine unique pour toute la congrégation féminine. Ils présentent les mêmes conditions de saleté et de dénûment, bien qu'ils possèdent un plus grand nombre d'outils de toute sorte qu'ils se sont fabriqués pour leurs propres besoins. Le bois, et en particulier le bambou, pousse en abondance à proximité des paillettes. Ici comme à Ko-ho, on constate le même régime alimentaire, le même mode d'approvisionnement, la même absence de soins médicaux.

Bien que les pensionnaires de la léproserie paraissent ne manifester aucune curiosité à l'approche des visiteurs, il convient de ne pas avoir confiance dans ce calme et cette tranquillité qui sont beaucoup plus apparents que réels. Aussi le patron de l'embarcation qui amène les étrangers à l'île Macarira a-t-il l'habitude d'accompagner ceux-ci pas à pas, armé d'un couteau genre coupe-coupe, qu'il n'essaie nullement de dissimuler aux habitants de l'île.

Les lépreux sont des convertis catholiques.

MAURICE BURET.

LES ANGLAIS ET LES RUSSES

DANS L'ASIE CENTRALE

La Russie entretenait depuis longtemps déjà des relations diplomatiques et commerciales avec le khanat de Chiva, quand Pierre le Grand, entraîné par le courant d'hostilité réciproque des deux peuples jaloux, tenta, sans succès, d'en entreprendre la conquête. Mais la ligne était tracée, que devait suivre la politique russe dans le Sud de l'Empire des Romanof : « Il n'existe qu'un héritier de l'Asie centrale, peut-on lire dans le testament apocryphe ou non de Pierre I^{er}, c'est le Tsar, et nulle Puissance en l'Univers ne saurait l'empêcher de prendre possession de son héritage. »

Il y eut longue trêve, et ce ne fut qu'en 1839, à la prise de Caboul par lord Auckland, que Nicolas I^{er}, redoutant de voir l'Angleterre envahir le Turkestan et occuper ce territoire, donna l'ordre au général Perofsky de préparer une expédition contre Chiva.

Les prétextes ne manquèrent point pour motiver cette invasion : ne se souvenait-on pas que le khan avait attisé le feu de la révolte chez les Kirghiz, tribus du tsar, et pouvait-on ignorer qu'il détenait comme prisonniers, dans sa capitale, plusieurs familles de commerçants russes ? L'expédition ne fut pas heureuse ; la plus grande partie des troupes, décimées par la maladie, périt dans les steppes autour du lac d'Aral.

Ce désastre fut une dure leçon pour la Russie. On voulait à tout prix recommencer la lutte,

mais il fallait choisir une voie plus sûre et plus facile que la route suivie dans la dernière campagne pour pénétrer au cœur du khanat. Après de longs conseils et de nombreuses délibérations, il fut décidé qu'on ferait l'invasion par le khanat de Khokhan.

Le khanat de Khokhan avait été pris en 1810 par l'émir de Boukhara, Nasr-Allah-Chan ; le vainqueur avait assassiné le khan et avait emmené comme otage le fils aîné de sa victime. Toutefois, quelques années plus tard, les oncles du khan assassiné étaient parvenus à fonder un nouveau khanat.

La Russie, de ce côté, eût vite fait de constater quelques lésions à sa frontière ; elle se plaignit de troubles, et appuya ses réclamations par une intervention *manu militari*. On songea d'abord à la construction de routes. Des officiers, se donnant pour de simples commerçants, reçurent mission d'étudier la configuration du terrain. En même temps, la Russie élargissait les limites de son territoire, du Nord au Sud, dans les déserts qui la séparent de la Sibérie et du fleuve Syr-Daria, et gagnait ainsi une population de 3 millions de Kirghiz. « Un gouvernement qui se respecte, arguait un homme d'Etat russe, ne saurait supporter d'avoir derrière lui, un désert, borne de son influence, dont il arrête l'extension... Il faut que nous avançons un peu... Et, en avant... au nom de Dieu ! »

Le chef d'état-major, Léon Schultz, dès 1847, fut mis à la tête de l'expédition brillamment terminée en 1849. Une chaîne de trois forteresses : Karabetalsk, Ouralsk et Orenbourg, était établie pour maintenir l'ordre chez les peuplades nomades, enserrant ainsi dans ses anneaux le Syr-Daria, qu'elle liait au territoire russe. Le fort d'Aralsk dressait bientôt, à son tour, sa silhouette crénelée près de l'embouchure du Syr-Daria, à 750 verstes (410 milles géographiques) d'Orenbourg.

En 1850, les premiers colons apparaissaient autour du lac d'Aral, qui, deux ans après, devenait russe et près duquel s'élevait la ville fortifiée de Kos-Aral, cependant que la forteresse du khan de Khokhan était rasée de fond en comble.

Mais le vent de la discorde, soufflant chez les Ousbeks, vint fouetter les Kirghiz, habitant les rives du Syr-Daria. Les Kirghiz, opprimés par les Ousbeks, abandonnaient leurs champs pour reprendre leur vie de « kasak » (vagabonds). Quelques-uns demandaient secours au khan de Chiva, qui, par pur sentiment d'hostilité contre ses voisins, accordait son aide et construisait des forteresses sur la rive gauche du fleuve Kouvan-Daria, affluent du Syr-Daria. Toutefois, convaincus de l'indifférence du khan et victimes de la confiance qu'ils avaient eue en ce « protecteur », ils le quittaient bientôt, tendant aux Russes une main suppliante. De ce jour, date l'amitié des Russes et des Kirghiz.

Les khans de Chiva et de Khokhan s'allièrent alors et commencèrent une « guerilla ». Les

invasions du territoire russe, se répétant sans cesse, ne semblaient éveiller d'abord aucune attention de la part de la Russie. Mais la cour de Saint-Petersbourg travaillait en secret; des troupes et des provisions étaient expédiées en cachette à Orenbourg; deux bateaux à voiles et trois vapeurs étaient lancés sur le la d'Arak. Au mois de mai 1852, les préparatifs étaient achevés; il ne restait plus qu'à construire quelques forts sur le Syr-Daria.

La ville fortifiée la plus importante du khanat de Khokhan était Ak-mezsched, enlevée aux Kirghiz, et située à 40 milles environ d'Arak et à 300 milles de l'embouchure du Syr-Daria, juste à la frontière khokhan. Ce fut contre cette citadelle que le général Perofsky reçut l'ordre de marcher à la tête d'un corps de 5.000 hommes.

Avertis de l'arrivée des Russes, les habitants coupent les digues du fleuve, inondant ainsi toute la région. Les Russes ne reculent point devant cet autre ennemi, et, l'eau jusqu'à la poitrine, ils marchent en avant. Aux murs d'Ak-mezsched, ils tentent avec succès un premier assaut; mais, à la deuxième ceinture de remparts, ils sont obligés de renoncer à l'attaque, dépourvus qu'ils étaient de canons et d'échelles. Perofsky dut retourner à Arak.

L'année suivante (1853), le général Perofsky organisa une nouvelle expédition. Il doubla le chiffre de ses hommes, prit 2.000 chevaux, 2.000 bœufs ou chameaux pour le transport des bagages à travers le désert de Karakoun, et se munit de 12 canons. La colonne arrivait bientôt à Arak sans avoir subi de pertes sérieuses, malgré une chaleur torride. A la fin du mois de juin, elle se dirigeait vers Ak-Mezsched. — Cependant, les Khokhans préparaient la défense de la ville, ils creusaient des fossés, consolidaient les remparts, et, lorsque Perofsky arrivait sous les murs de la cité, il se heurtait à une résistance inattendue...

Pensant intimider les Khokhans par quelques violentes canonnades, le général russe commença le bombardement; puis, croyant l'œuvre faite, il envoya aux assiégés des émissaires chargés de leur demander leur reddition. « Nous lutterons jusqu'à la mort, répond simplement le khan, mais nous ne nous rendrons jamais. » Le chef khokhan n'ignorait point que sa ville était la clef du Syr-Daria et de l'Asie centrale. Le siège dura jusqu'au 27 juillet de la même année. La garnison d'Ak-mezsched dut se rendre; les rebelles furent massacrés. Depuis ce jour, la forteresse porte le nom de « Perofsky ».

Le 17 décembre 1853, le khan de Khokhan tenta de reprendre la ville. A la tête de 15.000 hommes et muni de 17 canons, il tenta l'assaut du fort. Mais Perofsky avait prévu l'attaque: il répondit par une violente et meurtrière canonnade, qui fit reculer les assiégeants. Le général russe lança 500 cosaques et un bataillon d'infanterie à la poursuite des fuyards qu'il mit en complète déroute.

Mais bientôt, les Kirghiz commencèrent à re-

gretter d'avoir prêté la main aux Russes contre le peuple turkoman. Un de leurs chefs, Ischked Kontebar, prêchant de Kibitka en Yourte, parcourant les campagnes pour haranguer ses « frères », avait réussi à éveiller en eux le sentiment du patriotisme. « Nous avons mal agi, leur disait-il. Les Russes ont des chevaux, des armes; c'est vrai. Mais, nous, nous en avons aussi. Les Kirghiz sont aussi nombreux que les grains de sable dans le désert. Regardez vers l'Orient, vers l'Occident, au Nord, au Sud, vous verrez partout des Kirghiz. Il nous suffit donc de reprendre les armes pour chasser l'étranger du pays! » — Ailleurs, il rappelait les légendes kirghiz, célébrant leur venue dans la plaine jadis habitée par les Kalmouks: « Chassés de leurs anciens pâturages par la famine, les Kirghiz allèrent vers l'Occident, poussant devant eux les aouls Kalmouks. Un jour, ils se trouvèrent en face de leurs ennemis, rassemblés en grand nombre et prêts à livrer bataille; les troupeaux, les femmes et les enfants furent mis à l'arrière-garde, et les hommes se disposèrent pour le combat. Mais, prévoyant un terrible carnage, les chefs des deux camps décidèrent qu'ils choisiraient chacun un guerrier pour terminer leur différend par un combat singulier, le vaincu devant céder au vainqueur les pâturages en litige. On vit alors sortir du rang des Kalmouks un homme d'une taille et d'une force extraordinaires, armé d'un glaive, et qui fit trembler d'effroi les Kirghiz. Personne ne se présentait pour se mesurer avec le géant, lorsque soudain Aboul-Khaïr, un Adai, petit et chétif, n'ayant qu'un arc à la main, s'élança au-devant de son adversaire. La lutte fut courte, et le Kalmouk tomba percé d'une flèche de l'habile archer. »

La voix de Kontebar eut son écho: en peu de temps les Russes se trouvèrent en face d'un nouvel ennemi. Chaque caravane était régulièrement mise au pillage; le ravitaillement des garnisons devenait d'un jour à l'autre plus difficile; les assassinats et les massacres se multipliaient de toutes parts: il fallait une intervention immédiate et énergique de la Russie.

Le problème n'était pas aussi simple à résoudre qu'il le semblait en apparence. Déclarer ouvertement la guerre aux Kirghiz, eût été courir à un échec presque certain. Le général Perofsky le comprit aisément, et chercha chez l'adversaire lui-même l'élément auxiliaire dont il avait besoin. Ayant gagné par des dons et des promesses un chef kirghiz, Araslan, il lui fit prêter serment de le débarrasser de Kontebar. Mais l'astucieux rebelle déjoua tous ses projets, en tuant de ses propres mains l'émissaire du général russe.

Cosaques, baschkirs d'Orsk, d'Orenbourg et de l'Oural furent aussitôt mandés contre le terrible chef nomade. Kontebar s'échappait toujours: pendant cinq ans, il pilla les caravanes et massacra sans merci les « infidèles ».

Impuissante à triompher du chef kirghiz, la Russie dut lui offrir l'amnistie, pour lui et tout

son peuple, et elle lui accorda, comme prix de cette alliance, de l'argent et des terres. Elle parvenait ainsi, vers 1858, à une pacification partielle de la région.

Le premier pas de la Russie était donc fait vers le centre de l'Asie; mais, de l'extrémité sud du continent, avançait, à longues étapes, le « Grand Pirate anglais », traînant à sa suite ses légions envahissantes.

* * *

Ce qu'il y a surtout d'admirable dans le travail de pénétration des Russes au cœur de l'Asie, c'est la méthode et la persévérance avec lesquelles s'est poursuivie leur marche, Derrière le soldat vient le pionnier; et puis, c'est l'ingénieur, conduisant sur le rail la locomotive, précieux instrument de conquête économique et sociale. Transsibérien et Transcaspien sont peut-être les deux œuvres les plus puissantes de ce temps et qui exerceront aux siècles prochains la plus sérieuse influence pour le triomphe de la civilisation. Et, si la pénétration moscovite s'est faite par des à-coups, le simple souvenir des dates auxquelles ils se sont produits explique suffisamment ces soubresauts: c'est après la guerre de Crimée et la pacification du Caucase que les Russes sont allés vers les rives classiques du Syr-Daria et de l'Amou-Daria; c'est après la guerre de Bulgarie et le Congrès de Berlin qu'ils ont repris la route du Péropamise.

Dans leur première marche à travers l'Asie centrale, les Russes avaient pris, comme point de départ, Orenbourg, sur l'Oural; puis, ils s'étaient dirigés vers Tachkend, Samarcande et l'Amou-Daria, droit vers Caboul, où les passes de Klyber conduisent aux Indes. Cette faille de l'Hindou-Kouch est, en effet, la route traditionnelle des invasions. C'est par là que les diverses races asiatiques ont pénétré dans la Péninsule, et, à peine arrivé à Dehli, centre de la célèbre monarchie des Mongols, le conquérant voyait surgir, par delà les sommets abritant le Tchitral, les hordes affamées dont la descendance devait le supplanter un jour. En 1739, les Afghans taillaient en pièces les Mahrattes aux environs de Panipot, sur ce même champ de bataille, où les Mongols, vers 1525, avaient été vainqueurs des Afghans, qui devaient, eux aussi, reculer devant le flot européen porté par l'Océan dès le XVI^e siècle. Portugais, Hollandais, Français, à leur tour, étaient successivement chassés par l'Angleterre, bientôt maîtresse incontestée de l'Inde. Elle eût vécu tranquille sur cet empire si le développement considérable de la Russie n'était venu, dans la seconde moitié de ce siècle, troubler sa quiétude et sa sérénité, en lui inspirant la terrifiante perspective d'une nouvelle invasion par la frontière nord-ouest de son territoire.

* * *

M. Darmesteter rapporte une coutume curieuse d'une peuplade qu'il a visitée, dans son voyage en Afghanistan: « Quand un enfant naît, sa mère perce un trou dans le mur de la maison, le fait

passer par là pour lui apprendre l'effraction, et lui dit: « *Ghal-zai*: sois un bon voleur, mon enfant! » C'est le baptême des Ghilsais, tribu la plus nombreuse et la plus influente des terres afghanes. »

Ce doit être également le baptême des grands maîtres de la diplomatie mondiale; car, c'est assurément de ce principe que découle la série des conséquences menant aux bouleversements territoriaux. Tel peuple élargit ses frontières au détriment de son voisin, incapable d'arrêter l'invasion. Et cette règle, universellement adoptée, trouve un tempérament, voire sa justification pratique et immédiate, dans une foule de considérations d'ordre politique, qui en atténuent les excès trop apparents. Si deux nations fortes poursuivent un but identique sur un même terrain, le Droit appartiendra nécessairement à celle dont les titres sont les mieux établis et les plus évidents.

La Russie, enfermée comme elle est dans les glaces, s'efforce de s'assurer des portes de sortie; déjà elle a l'accès du Pacifique et son commerce de ce côté grandira rapidement. Entravée à l'Ouest, retenue au Sud-Ouest par le mur caucasien, elle ne peut s'étendre que vers les régions centrales de l'Asie, et elle a l'ambition naturelle d'atteindre jusqu'aux Indes.

Pour les Russes, c'était une loi fatale de marcher à la conquête du Turkestan et des steppes Kirghiz. Dans l'antiquité, tous les peuples ont obéi à cette nécessité de nature, d'étendre leur domination sur les tribus barbares installées à leurs frontières.

La Grande-Bretagne, elle, prétendrait-elle avoir d'autre but que celui de garantir « ses » Indes contre le flot slave? Nul intérêt commercial ne saurait l'attirer chez les nomades de l'Afghanistan, qui se suffisent largement à eux-mêmes. Quant aux tribus du Sud, n'ont-elles point leur débouché commercial à travers la vallée du Sind, pour le trafic des produits d'importation ou d'exportation?

C'est au mépris de tous les droits et de toutes les conventions, que l'Angleterre s'immisce dans les affaires de l'Afghanistan qu'elle s'empare du Belouchistan et du Khanat du Tchitral. Que fait-elle ensuite? Elle établit son administration à Tchitral; elle s'approprie les deux flancs de l'Hindou-Kouch; elle recule à l'Est la frontière russe jusqu'aux hauteurs rocheuses et désertes du Pamir malgré les efforts de la diplomatie russe à laquelle elle se vante orgueilleusement « d'avoir fermé au nez la porte de ses possessions des Indes ». Les délégués de la Grande-Bretagne avaient su profiter du moment d'angoisse qui étreignait le peuple russe tristement courbé sur le lit de mort du tsar Alexandre III; et le prince de Galles, lui-même, tout en versant des larmes sur la tombe de l'empereur défunt avait employé « utilement » son long séjour à Saint-Pétersbourg.

Afin de se garantir de la pénétration de l'armée ennemie et d'arrêter l'expansion russe, les Anglais ont mis tout en œuvre pour faire prévaloir leur conception d'ériger l'Afghanistan en Etat tampon entre les deux empires, et les Russes s'y

sont prêtés de la meilleure grâce. Dès 1873, la frontière septentrionale de l'Afghanistan était fixée, d'un commun accord, le long de l'Amou-daria jusqu'à Khodja-saleh. Lorsqu'en 1885, après la prise de Merw, les Russes arrivèrent au pied du Péropamisse, ils consentirent à un nouvel arrangement, qui établit leurs limites de Khodja-saleh à la frontière persane.

Ce que l'Angleterre a imaginé d'intrigues, ce qu'elle a créé de difficultés de toutes sortes à la Russie pour aboutir à la constitution de cet Etat-tampon, est vraiment incroyable, et il a fallu toute la patience, toute la supériorité de la diplomatie russe pour échapper aux mille pièges qui lui ont été tendus et poursuivre quand même son œuvre sans se laisser entraîner à aucun conflit.

En 1887, on crut un moment que les Anglais, s'apercevant des progrès silencieux et continus du rival moscovite et sentant que l'heure était décisive, allaient se décider à rompre tout net avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg, et à provoquer les hostilités par un coup d'éclat en Afghanistan et au golfe Persique. Mais la Grande-Bretagne qui avait menacé la Russie d'une guerre, si les Russes allaient à Chiva et à Merw, et qui n'avait pas bougé au lendemain de leur entrée dans ces villes, n'était pas plus capable de s'opposer à l'action russe du côté d'Hérat et à sa poussée du côté du Pamir que de sanctionner ses rigoureuses exhortations. L'Angleterre s'en tira en laissant faire et en redoublant d'intrigues pour s'assurer, tout au moins, une influence prépondérante en Afghanistan.

C'est alors qu'intervint, en 1894, après l'expédition du colonel Yanof, la Convention des Pamirs que compléta la délimitation russo-afghane.

Le flanc septentrional de l'Hindou-Kouch et la route pamirienne qui, traversant les cols de Baroghil et de Darkoth, coupe transversalement l'étroite vallée du Tchitral et permet de passer des sources de l'Amou-daria à la vallée supérieure du Sind, faisaient partie des possessions du khan de Khokhan, et appartenaient, de ce chef, à la Russie, qui les tenaient de la succession du khan. Voilà ce que la diplomatie russe s'engageait à céder à la Grande-Bretagne! Quelles raisons, M. Schichkine, qui était alors à la tête du ministère des Affaires étrangères, pouvait-il avoir de reporter ainsi la frontière nationale russe sur les sommets stériles pamiriens? Nul ne saurait le dire; mais nous n'ignorons pas que l'arrangement par lequel se fit cette délimitation du Pamir n'a été conclu que par les deux ministères respectifs de l'Angleterre et de la Russie, sans l'intervention du tsar; il n'a donc pas passé dans le nombre des actes internationaux qui sont ratifiés par le chef de l'Etat, et qui, généralement, sont promulgués, sauf dans le cas de traité secret.

* * *

Les Russes et les Anglais, pour organiser la conquête, partent de principes absolument opposés. L'Anglais tient à conserver son caractère européen; il s'impose sur la terre conquise, et,

s'il se préoccupe des populations indigènes, c'est pour mieux apprendre à les dominer. Le Russe, au contraire, ne voit aucun inconvénient à se faire asiatique: il s'efforce de pénétrer les races vaincues pour se les assimiler, et fonder, si possible, leur nationalité dans la sienne propre.

Tout doit plier sous le joug du conquérant anglais. Point de concessions aux peuples chez qui il s'implante! Que lui importent leurs coutumes, leurs croyances? Il veut, il ordonne et il oblige. Et l'Islam se révolte devant l'intransigeance britannique... Une lettre d'un fanatique, publiée, il y a quelque temps, par l'*Indian Daily*, montre bien à quel diapason l'intolérance des Anglais à l'égard des musulmans asiatiques a haussé les aspirations panislamiques:

« Les ennemis du Sultan sont terrassés. Une fois de plus le drapeau du Moslem est hissé à une hauteur vertigineuse et jette son ombre sur les infidèles terrorisés. La Turquie vivra, dit l'astronome de Haiderabad, et nous ne craignons rien à cet égard. La léthargie des musulmans est à son terme. Ils se sont réveillés de leur long sommeil; ils sont prêts à combattre pour l'Islam, l'épée dans une main, le Coran dans l'autre. Sans doute ils retrouveront leur antique grandeur et reconquerront leur position jalouée. Avant peu, on entendra l'appel du muezzin qui convie à la prière au sommet de Bart-ul-Hama et l'imprenable fort de Jab-ul-Baraque (Gibraltar) tombera aux mains des fidèles... »

« Nos frères de Caboul nous affirment que S. M. l'émir est prête, comme le glorieux Mahmud Sabuktagin, à nous délivrer du joug des chrétiens. Chaque jour nous en apporte de nouvelles assurances. S. M. mobilise son armée. Dès qu'elle sera prête, la gloire de l'Islam brillera d'un bout à l'autre de l'Inde. L'émir a fait venir tous les mollahs pour savoir d'eux si l'heure est venue de proclamer la Djihad générale. Nos frères de Caboul conduiront leurs gens dans l'Inde, dès qu'une occasion favorable se présentera. L'influence de S. M. se fait sentir d'un bout à l'autre de la péninsule. Quelle gloire pour nous, si nous pouvions avoir un tel souverain. Nous reviendrions ce que nous fûmes. O quelle espérance!... »

« Maintenant, ajoute-t-il, les Anglais peuvent tuer ceux qui sont tombés entre leurs mains. Leur fin sera douce, tandis que celle de leurs bourreaux sera effroyable. Nous les rafraichirons par notre vengeance, dans ce monde, et Dieu les fera brûler, dans l'autre, de toutes les flammes de l'enfer. »

Pour détourner de l'Egypte les préoccupations européennes, l'Angleterre avait laissé faire les massacres d'Arménie; la guerre gréco-turque, également, a été une conséquence de sa politique. L'Islam y a puisé un regain de vie et de gloire. D'un bout à l'autre du monde musulman et jusqu'au fond des Indes, où il compte 50 millions de fidèles, on rêve d'une restauration de la Turquie vengeresse, et ce serait être aveugle que de ne point voir le danger et de nier l'intervention occulte du Khalife dans les frémisses bell-

queux des croyants de l'Islam. Abdul-Hamid n'est pas seulement sultan de Turquie, il est aussi commandeur des Croyants, et à ce titre, les crimes politiques qu'il commet du fond de son palais à Yildiz kiosk dépassent les frontières de son empire et se répercutent sur le monde musulman tout entier. Non content d'avoir mis à feu et à sang l'Arménie, l'Asie Mineure et jusqu'à sa capitale même, Constantinople, Abdul-Hamid déchaîne la djiad au cœur de l'Asie. Les mollahs qui prêchent le soulèvement en Afghanistan et aux Indes n'ont qu'un seul texte, toujours le même, sur lequel ils brodent au gré de leur fanatisme : la toute-puissance du Padischah. « Abdul-Hamid est si pieux, raconte un de ces illuminés, et il lit le Coran avec tant d'assiduité que ses cils lui ont déjà poussé jusqu'à tomber sur ses genoux. Deux soldats se trouvent derrière lui, l'épée nue à la main, et ils ont ordre de lui couper la tête dès que le saint nom cesse de tomber de ses lèvres. Il possède une telle puissance que, tout en restant assis, il peut, s'il le veut, déchaîner l'incendie dans les provinces les plus éloignées de son empire. Toutes les nations d'Europe le craignent et pas un monarque n'ose même lui adresser la parole. Il n'y a personne au monde qui possède une puissance comparable à la sienne. »

Ces déclamations produisent leur effet sur les musulmans asiatiques, ignorants et vains. Abdur-Rahman, qui, lui-même, était un fervent mahométan n'a cessé de faire le jeu du pontife d'Yildiz : il a envoyé des ambassades à Constantinople, il a reçu des envoyés du Sultan, et les pamphlétaires à sa dévotion ont répandu, parmi le peuple, les pires excitations, tandis que les mollahs, plus zélés encore, lui distribuaient des armes et des munitions. Il y a dix ans, déjà, un appel à la guerre fut répandu parmi les Afghans : « Puisqu'en ce moment il existe un soulèvement général et un appel général aux armes, disait cette proclamation, puisque les frontières de l'Islam sont tombées au pouvoir des tyrans, tous les croyants doivent partir en guerre et se jeter comme des tigres dans la mêlée contre les infidèles. Avec leurs sabres, ils doivent faucher ce peuple néfaste et jouer à la balle avec ses têtes. »

Les Musulmans, en général, et les Afghans, en particulier, affirment quelques écrivains, ont une égale horreur des Anglais et des Russes? Voici ce que Rafinddin Ahmad, malgré sa haute situation près la Cour impériale des Indes, a écrit, en rapportant les déclarations d'un sujet mahométan du tsar :

« Si vous établissez une comparaison entre la Russie et l'Angleterre, vous verrez que la nation anglaise est l'ennemie réelle et dangereuse de l'Islam. Le tsar accorde continuellement des subventions à nos hospices. Chez les officiers russes, dans le Turkestan, il n'y a aucune trace de l'orgueil et de l'arrogance des Anglais envers leurs administrés. Leur attitude vis-à-vis de nous est amicale et fraternelle; ils s'unissent à nous volontiers, ils mangent, boivent et jouent avec nous, et ce qui est encore plus agréable, ils igno-

rent toutes les différences de naissance : les Musulmans peuvent s'élever sans entraves aux plus hautes situations officielles. Il y a des colonels et des généraux mahométans dans l'armée russe, et, un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires dans toutes les parties de l'empire russe; un consul de confession musulmane a été même nommé à Djedda pour faciliter les relations des sujets du tsar avec les lieux saints de l'Islam (1). »

La Russie a suivi une politique musulmane; la Grande-Bretagne a fait fi des croyances islamiques. C'est là tout le secret du succès de l'une et des difficultés de l'autre puissance.

La Russie est, en Asie, dans son propre élément comme l'Angleterre sur l'Océan; c'est dire qu'elle est, là-bas, invulnérable et presque inattaquable. Son talon d'Achille se trouve sur le territoire européen, près de la Vistule; mais là encore elle est formidablement protégée. Quant à une guerre offensive de la part de l'Angleterre, la Russie n'a guère à la redouter en Asie, où sa frontière est défendue par de solides forteresses de montagne, par des déserts et des steppes inhospitaliers, aussi sûrement que par l'esprit belliqueux de la population de la frontière et des innombrables légions de cavaliers; et si elle voulait aujourd'hui tenter une expédition dans l'Inde, elle aurait moins d'obstacles à surmonter qu'en ont rencontrés tous les conquérants antérieurs, Alexandre le Grand, Timour et Nadir Shah, qui ont pris cette direction. Le concours du chah de Perse et celui de l'émir de l'Afghanistan lui seraient d'autant mieux assurés dans une telle entreprise que ces princes connaissent leur faiblesse devant la Russie. Ils n'auraient plus, d'ailleurs, le choix qu'entre ces deux partis : faire cause commune avec le vainqueur ou être écrasés par lui.

L'avant-poste des Russes est à moins de 25 kilomètres de la frontière du Tchitral. Le Tchitral a une valeur stratégique considérable et tient la route du Cachemire et de Peschawer, mais les deux passes importantes qui le coupent sont faciles à forcer et très difficiles à protéger. La concentration des troupes moscovites peut s'opérer très rapidement de tous les points du Turkestan, et alors que l'Angleterre, obligée de se défendre sur diverses parties de sa frontière, ne pourrait mettre en ligne, — en temps normal, — qu'une armée européenne de 40.000 hommes au maximum, et une milice indigène plus ou moins sûre de 200.000 hommes, la Russie dispose de ressources militaires énormes réunies dans le Turkestan et surtout au Caucase, avec les réserves qu'est capable de fournir un pays, dont l'armée permanente compte près d'un million d'hommes. Voici d'ailleurs, ce qu'écrivait de Calcutta, en janvier 1899, le correspondant du *Journal des Débats* aux Indes : « La voie de la Volga et de la Caspienne, le chemin de fer de l'Oxus, fourniraient aux Russes des communications sûres et

(1) *Les Russes et les Anglais en Afghanistan*, par M. Henri PENSA.

rapides; deux embranchements pénétreront sous peu jusqu'à l'oasis de Penjdeh sur la route de Hérat et vers le Turkestan afghan, sur celle de Caboul. Par ailleurs, ils prendraient pour base d'opérations une contrée peu habitée, facile à maintenir et dont les indigènes sont entièrement soumis. L'Asie centrale n'a pas plus de 7 millions d'habitants et les Sartes qui en peuplent les parties cultivées ne paraissent pas avoir plus de facultés agressives que leurs congénères, Hindous ou Egyptiens, déprimés par l'humidité des grandes vallées d'irrigation; seuls, les Turkmènes, épars dans les oasis de la Transcaspienne, sont doués de facultés guerrières; mais ils dépassent à peine 300.000, et leur fidélité douteuse constituerait un faible danger.

En face, les Anglo-Indiens mettraient en ligne 75.000 hommes de troupes anglaises, le double de troupes indigènes, qui seraient promptement concentrées dans le Pendjab par un réseau de chemin de fer savamment établi; mais ils laisseraient dégarni derrière eux tout un pays, où 300 millions d'indigènes pourraient trouver l'occasion favorable pour faire payer une bonne fois à la race impériale sa politique dédaigneuse à l'égard des races sujettes. En cas de besoin, il faudrait battre le rappel dans tout l'empire britannique pour amener tardivement sur la frontière du Nord-Ouest, après de longues traversées, les vagues bataillons que les circonstances locales permettraient d'emprunter à la métropole ou aux diverses colonies.

A vrai dire, les écrivains militaires anglo-indiens affectent de peu redouter le péril d'une invasion russe; ils considèrent le désert afghan, les montagnes qui la séparent de l'Indus et ce fleuve lui-même, comme une série de lignes de défense infranchissables sur lesquelles il serait facile d'arrêter une armée ennemie épuisée par les privations et les fatigues. Mais la communauté anglo-indienne ne paraît pas partager un point de vue aussi favorable; car la moindre apparition de forces russes sur l'Oxus, comme par exemple, l'établissement du cordon sanitaire qui fut formé en 1898, à cause de la peste, suffit pour éveiller chez elle les pires inquiétudes. »

La marche de la Russie dans l'Asie centrale n'a compté que des victoires. Qu'elle le veuille, et, demain, l'Afghanistan sera à elle, demain elle se saisira d'Hérat, la porte des Indes et de la Perse. On connaît le mot de Skobelev : « Ce n'est pas en Europe que doit être cherchée la conclusion de la question d'Orient, c'est uniquement dans l'Asie centrale. » Skobelev pensait, comme Napoléon, que le point faible de la cuirasse britannique, c'était les Indes.

Le moment est arrivé pour la Russie de se ressaisir : la Grande-Bretagne, affaiblie et lasse, n'a plus la puissance de supporter le poids de ses anciennes prétentions. N'est-ce pas du pays d'outre-Manche que nous vient cet adage de ministre anglais : « Point de politique sentimentale ! » — Mon Dieu! qu'il se tranquillise. Il n'y a aucun péril de ce côté : je ne sache pas beaucoup

d'hommes qui aient conservé leur vieille passion. Vous ne voulez pas qu'on vous aime : peut-être avez-vous raison. Mais puisque vous préférez la politique du fait à celle du droit, acceptez-en toutes les conséquences.

« Rester stationnaire aux Indes, disait Warren Hastings, est un danger; reculer, c'est la perte... Alors, poussons... » Tandis qu'ils créaient dans la péninsule asiatique un empire plus vaste que celui du Grand-Mongol, lord Clive et Warren Hastings ne se doutaient pas qu'en remontant le Gange et le Sind, leurs successeurs, un jour, se heurteraient aux Moscovites partis des bords du Don et du Volga. Pourquoi les Russes, forts de la parole même de l'ex-gouverneur anglais, n'avanceraient-ils point maintenant?

RAOUL LAVEIX.

DES POSSIBILITÉS MINIÈRES

DE L'INDO-CHINE

(Suite)

DES POSSIBILITÉS MINIÈRES DU TONKIN

Dans l'étude des possibilités minières du Tonkin, je suivrai une marche identique à celle que j'ai déjà suivie pour l'Annam (1).

Tout d'abord, je citerai à nouveau le document dont je parlais alors, et qui est, je le rappelle, une sorte de nomenclature générale des gisements miniers exploités dans ces pays durant le demi-siècle qui a précédé immédiatement l'époque de notre conquête.

Ce document, en somme très incomplet pour l'Annam, ainsi que j'ai pu m'en rendre compte par moi-même, est beaucoup plus éloquent en ce qui concerne le Tonkin. Il nous fournit, en effet, des renseignements très curieux sur 147 gisements miniers, répartis de la façon suivante :

PROVINCE DE BAC-NINH		
1 mine d'or.....	}	10 mines.
4 — de fer.....		
5 — de nitre.....		
PROVINCE DE THAI-NGUYEN		
6 mines d'or.....	}	37 mines.
10 — d'argent.....		
1 — d'étain.....		
3 — de zinc.....		
2 — de plomb.....		
12 — de fer.....		
1 — de nitre.....	}	47 mines.
A reporter.....		

(1) Bulletin du Comité de l'Asie française, août 1902 (p. 344 et sq.) : Des Possibilités minières de l'Indo-Chine et de l'Annam.

<i>Report</i>	47 mines.
PROVINCE DE HUNG-HOA	
4 mines d'or.....	} 17 mines.
2 — d'argent.....	
5 — de cuivre.....	
1 — de soufre.....	
5 — de nitre.....	
PROVINCE DE TUYEN-QUANG	
8 mines d'or.....	} 21 mines.
1 — d'argent.....	
2 — de cuivre.....	
1 — de plomb.....	
1 — de cinabre.....	
2 — de fer.....	
1 — de soufre.....	
5 — de nitre.....	
PROVINCE DE LANG-SON	
9 mines d'or.....	} 16 mines.
5 — de fer.....	
2 — de nitre.....	
PROVINCE DE CAO-BANG	
4 mines d'or.....	} 8 mines.
4 — de fer.....	
PROVINCE DE SON-TAY	
5 mines de fer (et fonte).....	} 7 mines.
2 — de nitre.....	
PROVINCE DE HAÏ-DUONG	
1 mine de zinc.....	1 mine.
Soit au total.....	117 mines.

Soit, en classant ces 117 mines suivant la nature des substances minérales exploitées :

32 mines d'or.	
9 dans la province de Lang-son.....	} 32 mines.
8 — — Tuyen quang....	
6 — — Thaï-nguyen....	
4 — — Hung-hoa.....	
4 — — Cao-bang.....	
1 — — Bac-ninh.....	
13 mines d'argent.	
10 dans la province de Thaï-nguyen....	} 13 mines.
2 — — Hung-hoa.....	
1 — — Tuyen-quang....	
7 mines de cuivre.	
5 dans la province de Hung-hoa.....	} 7 mines.
2 — — Tuyen-quang....	
6 mines de zinc.	
5 dans la province de Thaï-nguyen....	} 6 mines.
1 — — Haï-duong.....	
1 mine d'étain.	
1 dans la province de Thaï-nguyen....	1 mine.
3 mines de plomb.	
2 dans la province de Thaï-nguyen....	} 3 mines.
1 — — Tuyen-quang....	
1 mine de cinabre.	
1 dans la province de Tuyen-quang....	1 mine.

32 mines de fer.	
4 dans la province de Bac-ninh.....	} 32 mines.
12 — — Thaï-nguyen... .	
2 — — Tuyen-quang....	
5 — — Lang-son.....	
4 — — Cao-bang.....	
5 — — Son-tay.....	
2 mines de soufre.	
1 dans la province de Hung-hoa.....	} 2 mines.
1 — — Tuyen-quang....	
20 mines de nitre.	
5 dans la province de Bac-ninh.....	} 20 mines.
1 — — Thaï-nguyen....	
5 — — Hung-hoa.....	
5 — — Tuyen-quang....	
2 — — Lang-son.....	
2 — — Son-tay.....	

De même que pour l'Annam, et pour des raisons semblables, il n'est fait aucune mention des mines de charbon, pas plus que de celles de manganèse et d'antimoine. Les mines de cette nature sont cependant fort nombreuses au Tonkin, mais leur découverte est bien postérieure à l'époque où les registres ont été mis à jour; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il n'en soit pas question.

Les 117 gisements miniers partiellement exploités avant nous par les Chinois ou par les Annamites, et les gisements nouveaux découverts depuis 1881 (missions Fuchs et Saladin, Leclère, Monod, etc.), avaient donné lieu, de 1888 à 1900, à 374 déclarations de recherches en périmètres réservés. Sur ce nombre, 199 étaient annulées à la fin de 1900, pour cause de renonciation ou de déchéance; quant aux 75 autres, maintenues en vigueur par des renouvellements successifs, ou transformées en concessions définitives, leur nombre s'est encore beaucoup accru durant ces deux dernières années, principalement à la suite de tous les travaux de prospection exécutés pour le compte de la Société minière et métallurgique de l'Indo-Chine.

De toutes les substances minérales désignées par ces déclarations diverses, et que la nature a répandues avec tant de profusion au sein du sol tonkinois, la houille est encore la seule qui fasse, à ce jour, l'objet d'une exploitation industrielle.

J'ai dit, au début de cette étude ce que l'on devait penser des charbonnages du Tonkin, de la valeur des produits et des débouchés immenses qui leur sont assurés sur toute la côte d'Asie : je ne reviendrai donc pas sur ce sujet.

A une faible distance de Hone-gay, les mines de Ké-bao, dont la faillite dut être prononcée en 1899, ont été rachetées, le 2 février 1901, par un syndicat français qui s'est de suite constitué en Société civile sous le nom de « Société civile du domaine de Ké-bao ».

Les causes d'insuccès des deux premières sociétés qui s'étaient fondées pour l'exploitation de ces gisements houillers sont multiples : les principales sont l'insuffisance des recherches, la conduite défectueuse de l'exploitation, et le chiffre

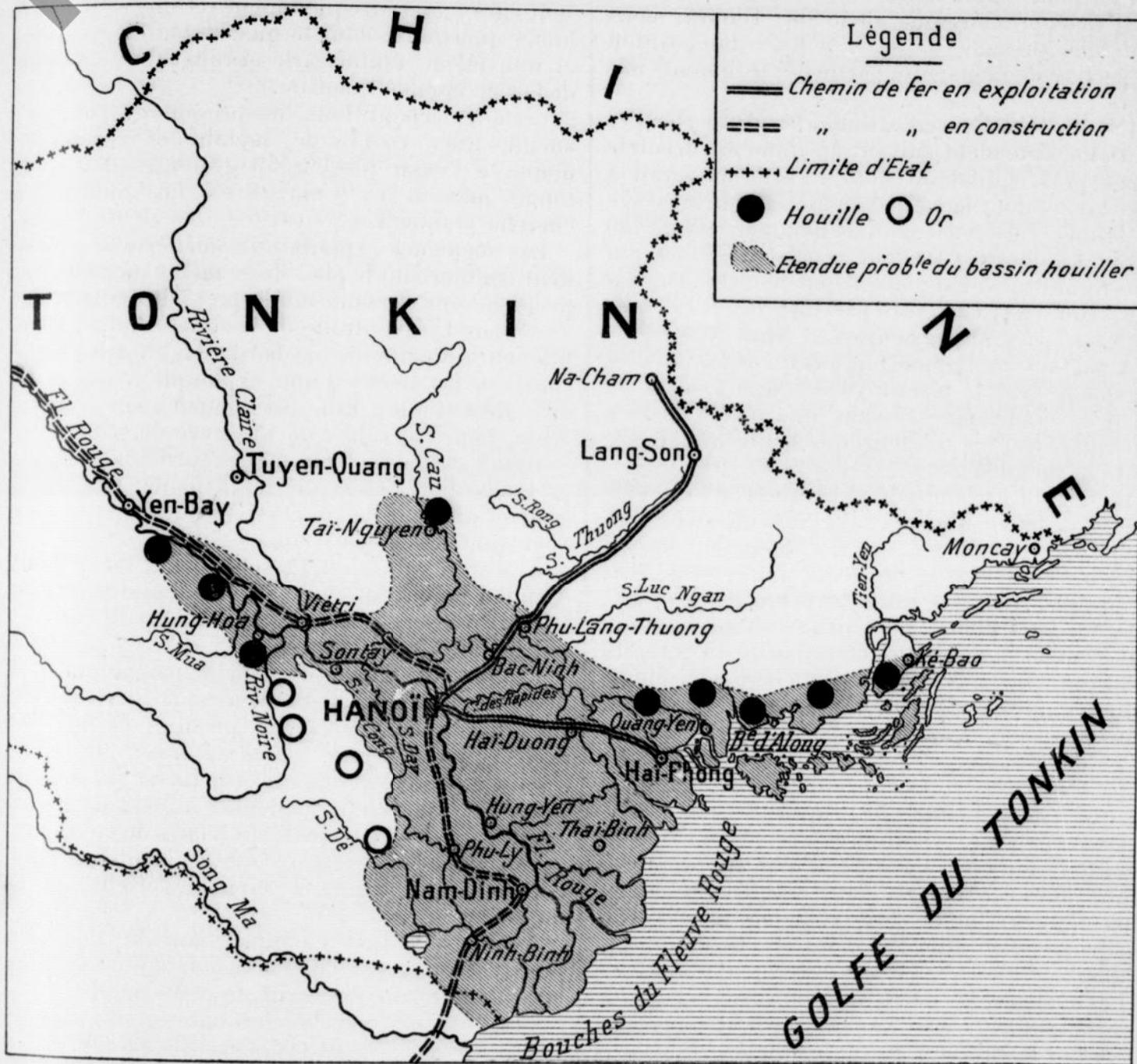
disproportionné des capitaux immobilisés par des installations coûteuses d'une utilité contestable.

Aucune de ces causes d'insuccès n'est donc inhérente à la nature du gisement, et le déplorable résultat obtenu n'est imputable qu'aux seuls errements des débuts.

M. Charpentier, ingénieur civil des mines, à qui la Société civile du domaine de Ké-bao confia en octobre 1901 la mission d'étudier la valeur du

la rivière Noire et la rivière Claire n'en sont que de grands tributaires dont les cours sont d'ailleurs sensiblement parallèles. Pour comprendre la répartition des gisements miniers au sein de cette région, je suis obligé de rappeler ici, en quelques mots et dans ses grandes lignes seulement, la structure géologique du pays.

De part et d'autre du fleuve Rouge s'élèvent d'importants massifs montagneux, derniers con-



gisement, consacra quatre mois à ces travaux, et son rapport, net et concluant, démontre l'existence d'un gisement considérable dont l'exploitation bien dirigée serait sûrement fructueuse.

L'étendue du bassin houiller du Tonkin est sûrement considérable, et il comprend presque tout le bassin inférieur du fleuve Rouge.

La méthode de groupement des gisements miniers par rapport aux bassins des grands fleuves s'applique encore ici comme pour l'Annam, mais sur une beaucoup plus vaste échelle. Toute l'hydrographie du Tonkin se ramène en effet à l'étude d'un bassin unique : celui du fleuve Rouge ;

treforts des alpes du Seu-tchouen et du Yunnan, profondément découpés par l'érosion fluviale. Ces massifs sont formés par des terrains cristallophylliens, qui règnent jusqu'à 1.500 mètres d'altitude et portent des couronnements tabulaires atteignant jusqu'à 1.800 mètres.

Sauf ces dépressions locales, causées par le réseau des fractures du fleuve Rouge, les formations du Tonkin prolongent rigoureusement les gradins étagés du Yunnan et du Kouei-tcheou ; et, comme dans ces régions, les mouvements géologiques importants sont également orientés N.-N.-E.

La base du système carboniférien, bien déterminée par sa superposition à un horizon dévonien supérieur s'abaisse graduellement depuis les hauts plateaux de la Chine méridionale jusqu'à l'origine du delta du fleuve Rouge, puis une série de fractures N.-N.-E. font descendre rapidement l'horizon inférieur du système carbonifère jusqu'au-dessous du niveau de la mer, et des morts-terrains constitués par les alluvions qui forment tout le Delta.

Si nous prenons une carte du Tonkin, nous pourrions presque de suite y fixer la position respective de la majeure partie des gisements miniers.

Les alluvions, qui constituent les plaines fertiles du Delta, s'étendent suivant un immense triangle à peu près équilatéral dont le sommet serait à Son-tay, et dont la base s'appuierait sur le rivage de la mer. Les côtés, dont la longueur est de 120 à 150 kilomètres, seraient représentés, l'un par une ligne Ouest-Est passant par Son-tay, Quang-yen, Hone-gaye; l'autre par une ligne orientée N.-N.-O., passant par Son-tay et Ninh-binh.

A part un pointement du terrain dévonien près de Quang-yen, le terrain carbonifère affleure au nord de ce triangle suivant une bande de 10 à 40 kilomètres de largeur qui borde le côté sur toute sa longueur.

Le terrain carbonifère se continue à l'Ouest le long du fleuve Rouge et au Nord jusqu'à Yen-bay, Thaï-nguyen, etc., où il s'appuie sur le calcaire carboniférien et sur le dévonien; — à l'Est, et au Nord-Est, il se continue jusqu'à Hone-gaye, Ké-bao, puis plonge sous les assises permianes qui forment la côte dans cette partie du golfe du Tonkin; — on doit le retrouver ensuite dans toute cette région peu connue comprise entre Lang-son, Phu-lang-thuong, Quang-yen, Mon-cay et la frontière du Kouang-si, comme liaison obligatoire entre les assises permianes de la côte, à l'Est, et les assises dévoniennes de l'Ouest.

Les exploitations minières anciennes se groupent tout autour de cette zone, dans les provinces limitrophes de Son-tay, Hung-hoa, Tuyen-quang, Thaï-nguyen, Cao-bang et Lang-son, dans le voisinage presque immédiat des grandes artères fluviales.

Les gisements aurifères du Tonkin, moins connus que ceux de l'Annam, ne sont cependant ni moins nombreux, ni moins riches. Le document que j'ai cité plus haut donne, en effet, la certitude qu'au Tonkin seulement plus de trente mines de cette nature ont jadis été exploitées.

L'ignorance, dans laquelle nous sommes encore plongés à leur égard, provient simplement de ce que le pays, pacifié depuis moins longtemps, nous est lui-même moins connu, et surtout de ce que le manque de voies de communications autres que les rivières nous a rendu l'intérieur moins accessible jusqu'à ce jour.

Les placers de My-duc, dont on parle souvent, ont été signalés, pour la première fois, par M. Fuchs, en 1882. Ils furent exploités très activement autrefois; le travail n'y a d'ailleurs jamais

cessé complètement; mais, même à l'époque de son exploitation la plus intensive, les travaux se sont toujours bornés au lavage des alluvions, sans que l'on ait songé à toucher aux filons.

Ce district aurifère s'étend, au sud du mont Ba-vi, en une région de collines de grès satinés et lustrés, probablement dévoniens, qui bordent à l'Ouest les plaines basses du Delta. Les alluvions des cours d'eau qui courent entre ces collines sont presque tous aurifères, et ces collines sont elles-mêmes fréquemment recoupées par des filons quartzeux, dont le quartz, tantôt compact et translucide, tantôt carié et rougeâtre, contient de l'or en notable quantité.

Certains échantillons, ne présentant pourtant aucune trace visible de métal, ont cependant donné à l'essai jusqu'à 40 grammes d'or à la tonne; mais il n'y a encore été fait aucune recherche vraiment sérieuse.

Les anciennes exploitations aurifères se succèdent contournant le pied de ce même mont Ba-vi, jusqu'en son versant nord, près du village de Ti-cò, sur la rive droite de la rivière Noire, à un kilomètre à peine de ses bords. Là encore j'ai pu constater les traces d'une exploitation qui a dû être importante. Elle est abandonnée aujourd'hui; mais j'ai relevé la présence de plus d'une centaine de puits d'un mètre carré de section, profonds de 1 à 2 mètres à peine, qui attaquaient une couche de graviers aurifères de 30 à 80 centimètres d'épaisseur.

La petite vallée où ils se trouvent forme le lit d'un ancien torrent, qui n'est plus maintenant que le petit ruisseau dans lequel les orpailleurs venaient faire leurs lavages.

Les autres mines d'or, principalement celles de la province de Thaï-nguyen, se présentent sous un aspect identique, mais presque partout les filons, qui ont donné naissance à ces gîtes alluvionnels, sont vierges encore. Ils se présentent dans des conditions analogues à ceux de Bougmieu: il y a donc énormément à faire de ce côté-là.

Les mines de cuivre reconnues jusqu'à ce jour dénotent une richesse bien supérieure à la moyenne.

À Van-say, par exemple, sur la moyenne rivière Noire, j'ai eu l'occasion d'étudier plus spécialement un gisement de cette nature.

Les travaux de recherches ont recoupé sept filons, presque verticaux, orientés N.-N.-O. à S.-S.-E., situés de part et d'autre du fleuve, dans son voisinage immédiat.

L'épaisseur de ces filons varie de 0 m. 50 à 1 m. 50.

Dans ses parties non décomposées le minerai de Van-say reproduit à peu près toute la série des sulfures de cuivre.

1° La chalcopryrite (Cu Fe S_2), sulfure de cuivre et de fer, jaune d'or foncé, qui tient généralement 33 % de cuivre et 30 % de fer;

2° La phillipsite, appelée aussi érubescite ou cuivre panaché ($\text{Cu}^6 \text{Fe}^2 \text{S}^6$), sulfure de fer et de cuivre tenant environ 55 % de cuivre;

3° La chalcosine ($\text{Cu}_2 \text{S}$), sulfure de cuivre, noir de fer, à éclat métallique faible, tenant environ 80 % de cuivre.

Dans les parties plus exposées aux actions externes, le minerai a subi un commencement d'altération et les sulfures se sont peu à peu transformés en oxydes et en carbonates tels que :

- La cuprite (oxyde cuivreux), Cu^2 ;
- La malachite (carbonate de cuivre) : vert translucide ;
- L'azurite (carbonate de cuivre), bleu translucide.

Dans ses parties tout à fait décomposées, au contraire, le cuivre a fini par disparaître presque totalement, pour ne plus laisser que du fer sous la forme d'une ocre jaune très friable, ou sous la forme d'un chapeau en fer stérile qui recouvre les parties superficielles des filons sur 15 à 30 centimètres environ et dont on retrouve des débris à chaque pas.

La gangue du minerai est généralement constituée par des schistes plus ou moins ocreux, du quartz, ou de la dolomie, qui pourrait trouver son emploi comme fondant, de la chlorite, etc.

Les analyses qui ont été faites soit à Hanoï, soit à Paris, ont donné les résultats suivants pour la teneur en cuivre :

Minerai schisteux	18 à 31,5 0/0
— quartzeux.....	12,4 à 27 0/0
— dolomitique.....	5,70 0/0

On voit donc que l'on peut compter, sans crainte d'erreur, sur une teneur moyenne d'environ 15 à 18 0/0, teneur qu'il serait d'ailleurs facile de porter à 20 0/0 au moyen d'un simple enrichissement à la main par triage et scheidage.

Les analyses faites pour reconnaître la teneur en or ont été un peu moins concluantes en ce sens que les résultats ont donné des écarts bien plus considérables, soit de 0 à 42 grammes d'or à la tonne, avec 0 à 6 grammes d'argent; il y a néanmoins tout lieu de supposer que cette teneur en or est loin d'être négligeable, et que les parties quartzieuses principalement doivent être assez riches. Cette divergence dans les résultats peut en effet très bien s'expliquer par le passage de l'or dans les scories, et il ne faudrait pas s'exagérer l'importance de résultats négatifs, alors que l'on se trouve d'un autre côté en présence de résultats positifs aussi frappants que ce chiffre de 42 grammes d'or à la tonne.

II

La Compagnie des correspondances fluviales du Tonkin assure le service sur toutes les grandes artères de la région. Les limites de la navigation fluviale à vapeur sont : Lao-kay (fleuve Rouge), Cho-bo (rivière Noire), Tuyen-quang, Phu-lang-thuong, Dap-cau et Lam (rivière Claire). Il y a également des services réguliers et fréquents entre Hanoï, Haïphong, Nam-dinh, Vinh, la frontière de Chine et Hong-kong.

Les routes carrossables sont de jour en jour plus nombreuses et meilleures.

Les travaux de chemin de fer se poursuivent rapidement : la section de Hanoï à Haïphong est d'ores et déjà livrée à l'exploitation. Son exécution aura demandé moins de dix-huit mois. C'est un

résultat remarquable, si on songe que cette ligne s'étend sur une longueur de 96 kilomètres et qu'elle comportait trois ponts métalliques importants, notamment celui du Song-tam-bac à Haïphong et celui du Thai-binh près de Haï-duong. Encore conviendrait-il d'ajouter, à ces trois ponts, celui du fleuve Rouge à Hanoï, qui, bien que la dépense n'en ait pas été payée sur les fonds d'emprunt, n'en doit pas moins être considéré comme le complément du chemin de fer qui relie la capitale du Tonkin à son port commercial. Ce pont a une longueur de 1.682 mètres et constitue un des ouvrages les plus importants de l'espèce qui aient jamais été exécutés. Non moins exceptionnelle est la rapidité avec laquelle il a été construit, puisque trois ans seulement se sont écoulés entre la date de l'adjudication et l'achèvement des travaux.

Les travaux de la section de Hanoï à Viétri, qui mesure 62 kilomètres, seront terminés en 1903. Cette section, comme on le sait, est l'amorce de la ligne destinée à mettre Hanoï en communication avec Lao-kay, sur la frontière sino-tonkinoise, qui, elle-même, doit être prolongée jusqu'à Yunnan-sen. De Viétri à Lao-kay, le chemin de fer en cours de construction s'étend sur une longueur de 223 kilomètres. Si les ouvrages d'art y sont moins importants que dans la section Haïphong-Viétri, par contre ils sont plus nombreux. D'autre part, la main d'œuvre est plus rare et les approvisionnements sont plus difficiles dans cette région; aussi prévoit-on que le rail n'atteindra pas Lao-kay avant 1905.

Au Sud, nous trouvons la ligne de Hanoï à Vinh dont la première section, Ninh-binh — 117 kilomètres — paraît devoir être livrée à la circulation dans le courant de 1903.

En résumé, la construction du réseau ferré indo-chinois se poursuit dans des conditions normales, et plus rapidement même qu'on n'eût pu l'espérer, étant donné la rareté des travailleurs dans certaines régions, l'importance et le nombre des travaux d'art sur presque toutes les lignes, les aléas résultant de la nature d'un sol alternativement marécageux et rocheux (1).

La loi du 25 décembre 1898 avait défini comme suit les lignes à construire au Tonkin à l'aide des fonds d'emprunt :

1° Haïphong à Hanoï et à Lao-kay...	381 kilomètres.
2° Hanoï à Nam-dinh.....	284 —
	665 kilomètres.

Sur ces 665 kilomètres, des décrets d'autorisation sont, dès à présent, intervenus pour les lignes suivantes :

- 1° Haïphong à Hanoï et à Lao-kay, 381 kilomètres;
- 2° Hanoï à Ninh-binh et à Nam-dinh, 284 kilomètres.

En exécution de ce programme, d'importants marchés ont été passés tant en France que dans la colonie par voie d'adjudication, et les travaux

(1) Voir la *Quinzaine Coloniale* du 10 août 1902.

se poursuivent dans toutes les conditions de régularité et d'activité désirables.

A l'heure actuelle, l'état d'avancement des travaux peut se résumer ainsi qu'il suit :

1° Ligne de Haï-phong à Hanoï et à Lao-kay.

La section de Haï-phong à Hanoï est ouverte à l'exploitation.

Les travaux de la section de Hanoï à Viétri-Lao-kay sont en cours d'exécution; la partie de Hanoï à Viétri sera achevée en 1903 et celle de Viétri à Lao-kay en 1905.

2° Ligne de Hanoï à Nam-dinh.

Les travaux sont en cours; la section de Hanoï à Nam-dinh sera terminée dans le courant de 1903.

III

La question de la main-d'œuvre, si importante dans toute exploitation minière, a été fort bien définie par M. Charpentier à la suite de son étude des gisements houillers de Ké-bao.

Les indigènes du Tonkin, Annamites ou autres, se prêtent peu au travail des mines, et, dans les débuts tout au moins, il ne faudrait pas songer à n'employer que la main-d'œuvre annamite exclusivement.

L'Annamite se déplace peu volontiers et il consent difficilement à venir s'établir dans des régions, qui n'offrent pour lui aucun intérêt par suite de l'absence de toutes les cultures qui lui sont chères, et qui jouissent en outre à ses yeux d'une réputation de grande insalubrité.

Les coolies annamites ignorent le travail des mines et il faut tout leur apprendre, jusqu'à la différence du maniement de la pelle et du pic, qu'ils emploient indifféremment.

« On eut aussi, à l'origine, quelques déconvenues sur le rendement individuel des coolies; ainsi, après avoir constaté que deux bons coolies bien surveillés donnaient un rendement de travail comparable à celui d'un Européen, on calculait le personnel nécessaire à une exploitation donnée, mais on ne tardait pas à s'apercevoir que chaque coolie ne travaillait pas plus de 18 jours par mois, alors qu'on avait tablé sur 25 jours au moins. De même, on ne put pas empêcher un chômage de près d'un mois de tout le personnel indigène vers le mois de février, à l'époque des fêtes du Tet (ou nouvel an). Quelques coolies posèrent aussi, comme condition à leur engagement, qu'ils travailleraient d'accord avec un camarade, l'un les jours pairs, l'autre les jours impairs, ce qui nécessitait le recrutement d'un personnel double. Enfin, le voisinage de bandes de pirates qui infestaient le pays à peine pacifié depuis la guerre du Tonkin, la crainte du tigre qui se montre encore de temps en temps, l'opinion préconçue et fautive qu'on ne trouve que peu d'eau potable saine, parfois les mauvais traitements endurés par quelques coolies chinois, du fait de certains ouvriers européens élevés au rang de chefs de chantiers, plusieurs renvois sans motifs, et surtout, dit-on, l'irrégularité des paiements, firent partir un assez grand nombre de coolies chinois qui empêchèrent

leurs compatriotes de venir à leur tour à Ké-bao.

« Pour suppléer à ces défections, on essaya parfois d'employer des prisonniers annamites comme coolies; mais le travail de ces hommes, dans des galeries de mines, était insignifiant et la surveillance très difficile; de plus, quelques prisonniers s'étant échappés, il fallut les poursuivre, et quelques exécutions nécessaires faites parmi eux, par la police coloniale, firent le plus mauvais effet sur le reste des ouvriers indigènes : on dut renvoyer les prisonniers (1). »

Le recrutement de quelques milliers de coolies pour l'exécution d'un travail spécial tel que celui des mines présente donc, même aujourd'hui, des difficultés, comme en rencontre la Société des Charbonnages du Tonkin pour trouver les mille ou quinze cents ouvriers supplémentaires qu'elle cherche à embaucher actuellement; je crois cependant que les coolies chinois viendront volontiers travailler, surtout si on s'astreint à n'engager que des Chinois, sans les mélanger à des Annamites. On se souvient, en effet, des troubles qui se sont produits il y a quelques mois à Hongay, par exemple, entre les coolies chinois et les Annamites qu'on y emploie et qui ne fusionnent pas, le Chinois cherchant toujours à dominer l'Annamite, généralement plus faible et moins rusé.

Il faudrait donc avoir recours à la main-d'œuvre chinoise, et cette question se trouve bien simplifiée aujourd'hui par l'existence d'un certain nombre d'entrepreneurs de main-d'œuvre qui se chargent de vous fournir le nombre de coolies chinois qui vous est nécessaire.

Le prix en est un peu plus élevé, il est vrai, mais le Chinois est plus travailleur et mieux approprié à ce travail spécial de la mine. De plus, le recrutement en est très simple.

Voici les conditions dans lesquelles on peut se procurer aujourd'hui la main-d'œuvre chinoise, avec l'autorisation de M. le Résident supérieur du Tonkin.

Les frais de recrutement en Chine, de nourriture en période de rassemblement, de voyage et de subsistance jusqu'à Haï-phong, cadeaux aux mandarins, commission de l'entrepreneur de recrutement, etc., s'élèvent à environ 10 dollars par coolie engagé, rendu à Haï-phong.

Les frais de voyage et de nourriture compris jusqu'au chantier, à l'aller et au retour, sont à la charge de l'engagiste, mais le salaire n'est dû qu'après l'arrivée sur les chantiers.

Les engagements doivent être fermes; ils sont d'un an au moins et deux ans au plus; en cas de maladie, les soins, médicaments et nourriture sont aux frais de l'engagiste, mais le coolie n'a droit à aucun salaire durant ce temps-là.

Il faut compter le salaire d'un Chinois adulte robuste, terrassier ou mineur, 12 dollars par mois de vingt-cinq journées de travail de neuf heures par jour.

(1) H. CHARPENTIER, ingénieur des mines.

Au moment de l'engagement, on doit faire aux coolies l'avance du premier mois, qu'ils laissent à leur famille en partant; cette somme est ensuite retenue sur le salaire des quatre premiers mois à raison de 3 dollars par mois.

L'organisation des cadres est la suivante : pour 1.000 coolies, il faut :

1 chef suprême responsable à..	\$ 100 par mois	
1 sous-chef.....	75 —	
20 chefs de groupe (laï) à.....	30 —	chacun.

Il n'y a qu'à réduire ce chiffre en proportion pour un nombre plus faible de coolies :

1.000 coolies	à \$ 12.....	\$ 12.000
1 chef	à 100.....	100
1 sous-chef	à 75.....	75
20 laï	à 30.....	600
Répartition du prix de recrutement en suppo-		
sant l'engagement de 20 mois : \$ 0.53 par		
mois pour 1.000 coolies.....		500
		\$ 13.275

Soit 13 doll. 275 par coolie travaillant vingt-cinq jours, donc 0 doll. 53 par jour, soit environ 1 fr. 26 par journée de coolie.

On peut recruter environ 1.000 coolies par mois au moins, mais pendant cinq mois de l'année seulement.

* * *

CONCLUSION

En résumé, comparativement à ce qu'elle pourrait et à ce qu'elle devrait être, la situation minière de l'Indo-Chine se trouve actuellement dans un état d'infériorité tout à fait notoire.

Les causes de ce fâcheux état de choses ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a vingt ans, dix ans même, et, pour l'expliquer, l'on ne peut plus arguer maintenant de l'insécurité du pays, de la difficulté des communications et des transports, de l'insuffisance de la main-d'œuvre : il faut chercher ailleurs que dans ces circonstances purement accessoires les raisons de la lenteur du développement minier de la colonie : ces raisons sont inhérentes, non au pays, mais à notre caractère lui-même.

Dans le placement de son argent, le capitaliste français est surtout prudent : il préfère la certitude d'un intérêt modeste à la chance de bénéfices plus considérables, que des entreprises nouvelles et lointaines seraient cependant seules aptes à lui fournir aujourd'hui. Il n'a pas encore suffisamment confiance dans nos colonies. Nous avons été habitués trop longtemps à les considérer comme un objet de luxe augmentant au dehors le prestige de la France, ou comme un débouché plus vaste ouvert aux produits de la métropole; nous ne les considérons pas assez comme notre source la plus importante de richesses futures.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, et les entreprises minières en particulier, les premières tentatives qui y ont été faites dans cette voie paraissent peut-être à première vue justifier nos

préjugés; on se rappelle trop souvent, en effet, les échecs des débuts, mais l'on oublie aussi les causes qui les avaient déterminés et l'on se refuse toujours à reconnaître le succès incontestable qui vient couronner maintenant des efforts plus persévérants et plus judicieusement conduits.

L'Etat, qui ne peut pas et ne doit pas tout faire, a pourtant accompli ou achève d'accomplir sa tâche. En envoyant de nombreuses missions, en multipliant les rapports, en organisant des expositions, il a vulgarisé les richesses de la colonie; en donnant des subsides aux premiers explorateurs, ingénieurs, colons, etc., il a permis d'en apprécier la valeur; en créant des voies de communications et des moyens de transport, de jour en jour plus nombreux, il a préparé le pays d'une façon indiscutable en vue de leur exploitation.

La main-d'œuvre indigène, rare dans la première période qui a suivi la conquête, sans être abondante encore, est aujourd'hui suffisante.

Le moment est venu, ce semble, de nous occuper plus activement de nos possessions d'Extrême-Orient et les marchés les plus vastes sont ouverts à nos produits tant en Europe que dans le pays même et sur toute la côte d'Asie.

Mais si nous laissons les autres pays voisins, surtout la Chine, profiter de notre inertie pour créer chez eux tant d'industries importantes, si faciles à développer chez nous, nous risquerions fort de nous trouver désemparés au moment de la grande lutte, et nous serions, par notre propre faute, tout à fait incapables de conserver sur les marchés de la côte d'Asie la place prépondérante à laquelle la situation exceptionnelle de notre colonie devrait nous donner droit.

A quoi auraient donc servi tant de vies humaines sacrifiées, tant de millions dépensés, si nous ne savons tirer parti des richesses qu'ils nous ont permis de conquérir.

Le tout n'est pas, en effet, d'avoir planté notre pavillon par delà les mers, d'avoir conquis une merveilleuse colonie; il faut encore savoir la mettre en valeur pour assurer son développement futur, et, dans les circonstances présentes, les entreprises minières et métallurgiques sont sûrement les plus qualifiées pour atteindre ce but.

Le temps n'est plus où l'on doutait encore de la valeur réelle des produits miniers de ces pays, et nous avons maintenant des bases certaines pour les apprécier; rien ne s'opposerait donc plus, semble-t-il, au succès de nos entreprises.

L. DE SAUGY,

Ingénieur chargé de missions et d'études minières en Indo-Chine.

AVIS IMPORTANT

1° Les adhérents qui versent une souscription annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

2° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

3° Les souscripteurs d'une somme de 12 francs et au-dessus reçoivent le Bulletin du Comité pendant les douze mois qui suivent leur souscription.

ASIE FRANÇAISE

L'ouverture de l'Exposition de Hanoï. —

Une dépêche, arrivée au ministère des Colonies, annonce que l'exposition de Hanoï a été inaugurée le 16 novembre avec un plein succès au milieu d'une grande affluence de Français, d'étrangers et d'indigènes.

Dans son discours d'inauguration, M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, a adressé ses félicitations à M. Doumer, qui a conçu le projet de cette exposition, et à ses collaborateurs. Il a remercié en même temps les exposants étrangers.

M. Beau a constaté ensuite le grand développement et les résultats considérables obtenus, depuis vingt ans, par le génie de la colonisation française associé au travail indigène.

L'arrivée du général Coronnat. — Le général Coronnat est arrivé à Hanoï le 24 septembre. Le général Coronnat remplace, comme on sait, le général Dodds, dans les fonctions de commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine.

La réglementation forestière du Tonkin. —

La nouvelle réglementation du domaine forestier au Tonkin soulève d'assez nombreuses protestations. Nous avons, dans le Bulletin du mois d'août dernier (1), donné une analyse détaillée de la réglementation nouvelle et indiqué que des mesures préservatrices, contre une exploitation non méthodique des massifs forestiers du Tonkin, étaient d'intérêt général.

Il paraît, nous rapportent certains journaux du Tonkin, que la mesure a découragé les Annamites coupeurs et vendeurs de bois, lesquels ont cessé tout travail, et que le contre-coup de cette inaction s'est fait bientôt sentir à Hanoï et dans tout le Tonkin. Une filature, une briqueterie qui s'alimentaient au bois ont dû arrêter leur travail. Les industriels, ainsi gênés par l'application de la nouvelle réglementation, ont saisi la Chambre de commerce de Hanoï de leurs doléances.

Dans une des lettres dont la Chambre de commerce de Hanoï a été saisie, nous trouvons que le droit de 20 cents par mètre cube impose au signataire de la lettre un supplément de frais annuels de 3.000 piastres. On ajoute que l'Annamite, exposé à des amendes s'il coupe des arbres d'un diamètre inférieur à celui fixé par le service des forêts, ne continuera plus le commerce des bois. Après une assez longue discussion, la Chambre de commerce de Hanoï a émis le vœu suivant :

La Chambre de commerce de Hanoï, regrettant de n'avoir pas été consultée au sujet de la nouvelle réglementation forestière,

Emet le vœu qu'il ne soit établi aucune taxe nouvelle de consommation sur les bois et les bambous, estimant

que la perception des redevances prévues par l'arrêté du 3 juin 1902 serait une cause d'arrêt et de ruine immédiate pour nombre d'industries.

Elle demande avec la plus grande insistance que ledit arrêté soit rapporté.

Création d'une bouillierie d'opium à Hanoï.

— Le directeur général des douanes et régies a décidé la création à Hanoï d'une bouillierie d'opium où serait préparé tout l'opium destiné à la consommation du Tonkin.

M. Speder, ancien pharmacien de la marine, commis des douanes, rentrant de congé administratif, vient d'arriver à Hanoï. Il est chargé de l'installation et de la direction de la nouvelle bouillierie.

L'Observatoire central magnétique et météorologique d'Indo-Chine. —

Nous avons déjà dit qu'il allait être fondé, en Indo-Chine, un Observatoire central magnétique et météorologique. Placé sous l'autorité directe du gouverneur général et dépendant, au point de vue administratif, de la Direction des affaires civiles, l'Observatoire central a pour objet :

1° Les travaux scientifiques relatifs aux phénomènes atmosphériques, au magnétisme terrestre, sismique, etc. ;

2° La centralisation et l'étude des documents, fournis journellement par les stations composant le réseau météorologique indo-chinois, et des renseignements fournis par les observatoires étrangers, en vue de la détermination des dépressions atmosphériques et des typhons, pour les avertissements à donner aux navigateurs ;

3° Le service de l'heure, par l'annonce, chaque jour, du temps moyen de Phu-lien, apprécié à une demi seconde, à la lunette méridienne.

Le personnel européen de l'Observatoire central comprend :

1° Un directeur, nommé par le gouverneur général, à 15.000 fr. ou 20.000 fr. ;

2° Des météorologistes de 1^{re}, 2^e et 3^e classe à 15, 13 et 10.000 fr. ;

3° Des aides-météorologistes de 1^{re}, 2^e et 3^e classe à 8, 7 et 6000 fr. ;

4° Un rédacteur-comptable, détaché des services civils.

Les aides-météorologistes sont recrutés :

1° Dans la métropole, parmi les jeunes gens attachés aux grands observatoires de l'Etat ;

2° Dans la colonie, parmi les enseignes de vaisseau, et les lieutenants et sous-lieutenants de l'armée, sortant des écoles spéciales et n'ayant pas dépassé l'âge de 30 ans ;

3° Parmi les agents des administrations de la colonie, justifiant du grade de bachelier ès sciences et n'ayant pas plus de 25 ans. Ces agents devront être présentés par leur chef de service ; ils ne seront admis définitivement dans les cadres qu'après trois années effectives de service à l'Observatoire central et après un examen spécial pratique et théorique.

Les météorologistes titulaires de 3^e classe sont choisis :

(1) Bulletin du Comité de l'Asie Française, août 1902, p. 374.

1° Parmi les aides-météorologistes de 1^{re} classe ayant cinq années de service effectif à l'Observatoire central et ayant affirmé, par un examen spécial, leurs connaissances techniques;

2° Parmi les aides-météorologistes des observatoires métropolitains, pourvus du titre de licenciés en sciences physiques ou mathématiques.

Les avancements en classe, dans chaque grade, ont lieu au choix, après deux ans au moins de service dans la classe immédiatement inférieure.

SIAM

Troubles dans le Nord. — Une dépêche de Saïgon, datée du 18 novembre, nous a appris que la région Nord du Siam était en état d'insurrection contre les autorités siamoises. Il y aurait eu plusieurs rencontres entre les troupes siamoises et les insurgés. La rébellion semble avoir pour cause les exactions des agents siamois qui pressurent la population. Des chefs importants et de nombreux habitants se réfugient sur le territoire du Laos français.

Des événements de ce genre ne sont pas de nature à rassurer et les populations des quelques portions du Luang-prabang qui sont abandonnées au Siam pour des rectifications de frontières, et nos protégés qui relèveront de la juridiction siamoise d'après le traité du 7 octobre, l'administration à laquelle ils auront affaire ne se faisant pas faute de pressurer les populations placées sous son autorité.

Ouverture de l'Office du « Paper Currency Department ». — Le 19 novembre dernier a été solennellement inauguré, à Bangkok, l'Office du *Paper Currency Department*.

Aux termes d'une loi du 24 juin dernier, les billets émis auront cours légal mais non pas cours forcé. Ils ne seront délivrés aux guichets dudit *Department* que contre des ticaux en argent; par contre, le paiement des fonctionnaires du gouvernement sera effectué à l'avenir au moyen de ces *Currency Notes*. Les banques auront toute latitude pour les accepter ou les refuser. Enfin, la garantie des billets sera représentée par 75 0/0 de la valeur remise en argent dans les coffres et 25 0/0 en placements de tout premier ordre. La vérification des comptes et le choix des placements seront confiés à une commission composée d'au moins deux membres, dont l'un devra toujours être le ministre des Finances.

Le 15 septembre, les membres du corps diplomatique, les directeurs des trois banques locales et les chefs de maisons européennes, américaines et asiatiques de la place ont reçu une invitation personnelle pour se rendre à la cérémonie officielle d'ouverture du *Paper Currency Department* le 19 septembre, à 4 heures de l'après-midi. Le roi, indisposé, se fit représenter. Le service fut déclaré ouvert, son fonctionnement

régulier devant commencer, pour le public, le mardi 23 septembre.

Les billets étaient exposés, sous verre, aux visiteurs: ils sont en coupures de 5, 10, 20, 100 et 1.000 ticaux. Il a été déclaré qu'aucun spécimen ne serait donné ni aux légations ni aux banques.

CHINE

Les troubles au Kouang-toung. — Nous avons dit dans le dernier Bulletin, à propos de la révolte au Seu-tchouan et au Ho-nan, que l'Angleterre n'avait pas encore obtenu réparation pour le meurtre de ses deux missionnaires à Tchen-tchéou.

Une dépêche du 2 novembre, adressée de Pékin au *Times*, nous apprend que la Chine a cédé à la requête du ministre de la Grande-Bretagne. Celui-ci demandait que les six fonctionnaires responsables du double meurtre reçussent un châtiment rigoureux.

Un décret impérial a condamné à la décapitation immédiate le fonctionnaire militaire qui a fermé la porte de son yamen au missionnaire qui voulait s'y réfugier. L'autre fonctionnaire militaire est condamné à être décapité après emprisonnement. Le préfet de la ville est condamné à cinq ans d'exil et ne devra plus remplir de fonctions officielles.

Les autres fonctionnaires ont été condamnés à la peine du bannissement pour des périodes de diverses durées. La Chine payera une indemnité en argent à titre de compensation et fera ériger un monument commémoratif sur les lieux du crime.

On a assuré, un moment, que les exécutions capitales n'auraient pas lieu; mais un nouveau télégramme vient de confirmer que la cour de Pékin était décidée à s'en tenir à la sentence prononcée.

Nous pensons qu'elle s'y résoudra, car les rapports qui lui arrivent d'un peu partout doivent lui apprendre que l'effervescence contre les étrangers et les chrétiens est loin d'être calmée dans l'Empire, et qu'un exemple est nécessaire au maintien de la tranquillité publique. La situation est particulièrement troublée dans le Sud. L'énergie des autorités du Kouang-toung a pu dernièrement, il est vrai, étouffer un mouvement insurrectionnel avant qu'il n'ait eu le temps de s'organiser et de se fortifier. Mais il importe de considérer surtout cette suite de tentatives de révolte comme un indice et comme un avertissement.

A Canton même, on a affiché, au mois de septembre, des placards révolutionnaires dont le plus important mérite d'être traduit littéralement en ses parties principales. Il prouve que l'état d'esprit du peuple chinois est, à peu de chose près, le même qu'auparavant:

« Ici on prêche deux doctrines complètement

fausses, qui toutes les deux ont pour objet d'enseigner Jésus-Christ. Le mal qu'elles font au peuple est indicible. En règle générale, on amène, par des médecines empoisonnées, les gens à croire à cette doctrine étrangère. On a découvert maintenant de quoi se composent ces médecines. Les chrétiens coupent le cœur, les reins et les yeux des petits enfants et en font des gâteaux. Celui qui en mange, quelque ennemi des chrétiens qu'il ait pu être, se convertit et accepte joyeusement la nouvelle religion. Les hommes qui se sont laissé tromper sont employés par les diables étrangers comme coolies ; ou bien lorsqu'il faut se battre, ceux-ci en font des soldats qu'ils forcent à rester au premier rang. Quant aux femmes qui se convertissent, je n'ose pas dire ce qu'il leur advient. Ces gens attirent sur nous la colère du ciel. Le Christ est un pur mythe, et il est absolument faux de croire qu'il ne fait qu'un au ciel avec Dieu. Par ces sortilèges, des brigands et des gens de mauvaises mœurs se convertissent parce que les chrétiens leur font croire que les diables étrangers les protégeront. Ils ne voient pas qu'en réalité ils servent aux fins de ces individus qui leur escroquent de l'argent sous tous les prétextes. C'est un odieux mensonge quand les chrétiens prétendent qu'ils peuvent protéger quelqu'un. En réalité, leurs intentions sont beaucoup plus malsaines et plus impures. Ils ne peuvent empêcher qu'on soit attaqué par son ennemi. Que chacun soit donc très circonspect quand il se trouve au contact de chrétiens. Il commet un grand crime en allant dans les églises écouter la doctrine du Christ, quoique ces démons écrivent au-dessus du portail de leurs édifices : « La bonne nouvelle » ; ils feraient mieux d'écrire : « La mauvaise nouvelle ». Que tous ceux qui lisent ce placard considèrent ce qu'il contient comme un avertissement et un moyen d'éviter à temps de grands malheurs. »

Evidemment on n'invite pas, comme avant la grande insurrection, les populations chinoises à tuer les missionnaires et à brûler les églises. Ces mots ne se trouvent pas une seule fois dans la proclamation ci-dessus. Cependant, on ne saurait méconnaître que l'état d'esprit des populations du Kouang-toung est tel qu'il suffirait d'un noyau bien organisé d'émeutiers pour provoquer une insurrection.

Or, dans le courant du mois d'août, les efforts des sociétés secrètes s'étaient principalement portés dans la région de Waï-choou et dans celle de Leoung-wah. Les jeunes gens étaient enrôlés contre les démons étrangers ; pour les aguerrir, on leur imposait des exercices avec des épées nues, tout comme aux plus beaux jours du soulèvement des Boxeurs. La population était littéralement terrorisée. Un homme que l'on soupçonnait de vouloir trahir la cause nationale fut poignardé dans un chemin écarté, sans qu'on pût retrouver les auteurs du crime. Les champs de ceux qui refusaient de se laisser enrôler étaient dévastés. Malgré tout, les autorités apprirent qu'on avait dé-

couvert des fusils aux environs de Waï-choou. Le préfet partit aussitôt aux nouvelles. Il a montré une très grande énergie. Les rebelles ont été châtiés avec la dernière rigueur dans le courant de septembre.

Cependant, comme le constate le correspondant de Canton du *Lloyd*, les affaires sont arrêtées. La première récolte du riz, qui a été fortement endommagée par le typhon d'août, rend les populations du Kouang-toung plus facilement accessibles aux exhortations des sociétés secrètes.

L'énergie avec laquelle le préfet de Waï-choou a puni ceux de ses administrés qui recélaient des armes, contraste singulièrement avec la reconnaissance impériale qui vient de nommer mandarin de 1^{re} classe, sur le rapport du gouverneur du Kouang-si, un fonctionnaire de second ordre. « Dans une pensée patriotique très louable, celui-ci a introduit dans la province 1.000 fusils, système Mauser et 300.000 cartouches », bien qu'un décret impérial du 25 août 1901 ait défendu toute importation d'armes pendant deux ans dans l'empire. La cour semble oublier singulièrement vite les clauses du dernier traité qui la gênent. Cette nomination au mandarinat d'un fonctionnaire contrebandier prouve assez ce qu'il faut penser de la sincérité des circulaires lancées de Pékin et que, heureusement, le préfet de Waï-choou a appliquées à la lettre.

Il ne faudrait pas que des encouragements, dans le genre de celui que nous rapportons, se multiplient, car ils pourraient refroidir singulièrement le zèle des fonctionnaires de toutes les provinces et favoriser une insurrection qui, en somme, reste une possibilité latente.

Les nouveaux services des Compagnies de navigation. — Toutes les Compagnies de navigation étrangères s'organisent pour l'exploitation économique du monde jaune.

D'après l'administration des douanes chinoises, le mouvement général des ports de l'Empire a été de 48.416.000 tonnes en 1901. 7.757 navires, représentant 6.339.000 tonnes, venaient de ports étrangers. La part de chaque puissance dans le mouvement total a été :

Pour l'Angleterre.....	de	54 0/0
— l'Allemagne.....	—	16 0/0
— la Chine.....	—	13 0/0
— le Japon.....	—	11 0/0
— l'Amérique.....	—	2 0/0
— la Russie.....	—	1 0/0
— les autres puissances.....	—	3 0/0

L'accroissement de la part de l'Allemagne a été considérable. En 1900, le tonnage des navires allemands ne représentait en effet que 10 0/0 du mouvement total.

Il faut attribuer ce succès à l'entente qui est intervenue entre la Compagnie *Hambourg-Amérique* et le *Nordd.-Lloyd* relativement au cabotage sur les côtes chinoises. Actuellement, ces deux compagnies desservent quatre grandes lignes qui sont :

Hongkong-Vladivostok	1 fois par mois.
Canton-Hongkong-Changhai	1 fois par semaine.
Changhai-Tsing-tao	1 fois —
Changhai-Tongkou	1 fois —

Les Allemands ont également organisé les deux lignes suivantes sur le Yang-tseu :

Changhai-Hankéou	3 fois par semaine.
Hankéou-Tchang	3 fois par mois.

D'autre part, d'après une dépêche adressée à la *Gazette de Francfort* le 12 octobre dernier, la *Compagnie chinoise de cabotage*, dont presque toutes les actions sont entre les mains de la maison Menzell et C^{ie} de Hambourg, a l'intention d'augmenter progressivement son capital de 1 à 5 millions de marks et de contracter un emprunt. Cet argent doit servir à l'acquisition de cinq navires de 2 à 3.000 tonnes pour le transport des phosphates.

Jusqu'ici les résultats financiers de la Compagnie avaient été plus que médiocres. Elle avait en effet distribué les dividendes suivants :

En 1896	1897	1898	1899	1900	1901
(marks) 0 0/0	0 0/0	3 0/0	4 0/0	0 0/0	0 0/0

Cet exemple montre combien sont grandes les espérances que l'on fonde en Allemagne sur le développement économique de la Chine.

De son côté, la Compagnie italienne *Navigazione Generale Italiana*, qui possède déjà la ligne Bombay-Singapour-Hong-kong, va créer une nouvelle ligne directe Gênes-Changhai. Ce nouveau service, dû en grande partie à l'initiative du consul italien de Changhai, recevra du gouvernement de Rome une subvention annuelle de 800.000 fr.

La Hollande s'organise également. Un projet de loi du 1^{er} juillet, adopté par les États généraux, stipule qu'une société privée de navigation sera fondée et que cette société recevra une subvention, à charge d'établir un service entre Java, la Chine et le Japon. Treize voyages seront effectués entre les ports hollandais Surabaya, Samarang, Batavia d'une part, et Hong-kong, Yokohama, Kobé et Amoy, d'autre part. Cette Compagnie doit recevoir pendant cinq ans une subvention annuelle de 600.000 francs. Pendant les cinq années suivantes, cette subvention sera de 500.000 francs. A partir de la dixième année, elle ne sera plus que de 400.000 francs. Au cas où la Société réaliserait des bénéfices suffisants pour payer 5 0/0 de dividende, le surplus de ces bénéfices serait versé au gouvernement jusqu'à concurrence de la subvention annuelle.

L'empire du mikado suit fiévreusement toutes ces tentatives occidentales. Une nouvelle Compagnie de navigation japonaise s'est constituée dernièrement. Elle a pour but d'assurer le transport des marchandises sur le Yang-tseu en amont de Hankéou sur un parcours de 500 kilomètres. Trois navires de 700 tonnes seront construits à cet effet. Le Parlement japonais a accordé à la Société une garantie d'intérêt de 6 0/0 pendant cinq ans. Le

capital de la Compagnie est fixé à £ 153.124.

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que cette nouvelle ligne n'est que la continuation de la ligne japonaise Changhai-Hankéou qui n'est elle-même que la prolongation de celle qui relie Yokohama à Changhai. Cette ligne Changhai-Hankéou a trois départs par semaine. Elle fait une concurrence très active aux deux lignes allemandes du Yang-tseu, dont nous parlions plus haut.

S'il faut en croire le *Novoïé Vrémia*, l'activité japonaise ne s'en tiendrait pas là : vers le 15 juin, une importante réunion des directeurs de toutes les Compagnies de navigation japonaises aurait eu lieu à Osaka. On y aurait discuté un vaste projet de trust maritime, permettant de ruiner systématiquement toute concurrence. La nouvelle société ne disposerait pas moins de 63 navires, représentant un tonnage total de 110.000 tonnes.

Ce court résumé des dernières initiatives étrangères dans une seule branche de la vie économique donne la mesure des très grandes espérances qu'a fait naître, dans le monde entier, le rétablissement de la paix en Chine. Il est temps que nous sachions également comprendre et vouloir.

Chinois et Japonais. — Le préfet de police de Tokyo, M. Inada, a été appelé à Pékin pour étudier les méthodes administratives.

D'après de récentes statistiques, 274 jeunes Chinois étudient en ce moment au Japon ; 163 sont boursiers du gouvernement chinois. Le nombre des hauts fonctionnaires chinois en voyage d'instruction dans l'empire du Mikado n'est pas exactement connu.

Comme on le disait ici même dans un récent article sur l'*Expansion japonaise* (1), les Japonais occupent à Pékin tout un quartier, celui qui se trouve près des Légations. Les journaux sont presque tous en mains japonaises. Nous précisons en disant que, d'après le rapport du 30 juin dernier du consul japonais à Tientsin, le nombre des Japonais à Pékin était de 389, parmi lesquels se trouvaient 298 hommes et 91 femmes.

A Tientsin même, il y avait à la même date 1.158 Japonais (844 hommes et 314 femmes).

D'autre part, aussitôt après le rétablissement de la paix en Chine, le gouvernement japonais a envoyé en Mandchourie différentes commissions chargées d'étudier sur place les ressources économiques et particulièrement les richesses minières de cette province.

Aucune nouvelle ne nous est parvenue, depuis, sur le résultat de ces investigations. Nous ignorons si les rapports, que ces missions devaient adresser au Mikado, ont été favorables. Il est, en tout cas, intéressant de constater que les Japonais ne cherchent pas à prendre contact avec les Russes, même en Mandchourie.

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie française*, octobre 1902.

Population étrangère des ports chinois ouverts au commerce. — La population étrangère des ports chinois ouverts au commerce comprenait, au commencement de cette année, 19.119 personnes.

Au commencement de 1901, elle était de 16.881. C'est donc, pour cette année, une augmentation de 2.238 individus, soit de 13 0/0.

La plus grande part de cette augmentation revient aux Japonais, dont le nombre est passé de 2.900 à 4.170.

Le nombre des Russes a, par contre, diminué passant de 1.941 à 1.648. Le tableau suivant renseigne d'ailleurs exactement sur les nationaux de chaque pays, qui se trouvaient au commencement de 1901 et au commencement de 1902 dans les ports chinois ouverts au commerce :

	NOMBRE DES ÉTRANGERS		NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS	
	FIN 1900	FIN 1901	FIN 1900	FIN 1901
Anglais.....	5.471	5.410 —	424	427 +
Japonais.....	2.900	4.170 +	212	289 +
Américains ..	1.908	2.292 +	120	122 +
Russes.....	1.941	1.648 —	81	99 +
Allemands. . .	1.343	1.531 +	82	64 —
Français.....	1.054	1.361 +	21	19 —
Portugais . . .	1.175	1.139 —	9	15 +
Espagnols.....	221	353 +	8	15 +
Italiens.....	133	273 +	16	14 —
Belges.....	100	238 +	7	11 +
Danois.....	156	179 +	9	9 =
Autrichiens...	91	142 +	10	9 +
Hollandais.....	108	119 +	3	4 +
Suédois et Nor- végiens.....	204	201 —	4	2 —
Coréens.....	42	18 —	»	»
Totaux (y compris les autres nationalités)..	16.881	19.119 +	1.006	1.102

JAPON

Les élections japonaises. — On connaît maintenant les résultats définitifs des élections japonaises. Le parti constitutionnel a remporté une victoire importante et forme à lui seul la majorité du Parlement. Les partis sont en effet représentés de la façon suivante :

	1902	(au lieu de)	1901
Parti constitut. . . .	190	soit 50,6 0/0	155 soit 51,8 0/0
Progressistes	106	— 28,2 —	72 — 24 —
Parti impérialiste. .	18	— 4,8 —	41 — 3,7 —
Sanshi-kourabou. . .	6	— 1,6 —	30 — 10 —
Indépendants	56	— 14,8 —	32 — 10,6 —
Totaux	376	au lieu de	300

Comme on le voit, le parti constitutionnel reste maître de la situation, bien que, proportionnellement, il ait perdu des sièges. Il représente en effet 50,6 0/0 de la totalité des membres du Parlement,

alors qu'en 1901 il avait à sa disposition 51,8 0/0 des voix au Corps législatif.

Les progressistes surtout reviennent renforcés.

Un fait très remarqué a été que tous les candidats bouddhistes ont échoué. La dernière Chambre comptait encore des députés appartenant à cette confession ; 4 anciens prêtres bouddhistes même y siégeaient.

Les chrétiens ont présenté 8 candidats ; 3 ont passé, les autres ont échoué.

On sait que ces élections se sont faites sous une nouvelle juridiction. On a essayé en effet d'arrêter la corruption qui atteint au Japon des proportions véritablement étonnantes. S'il faut en croire le *Lloyd* de Changhaï, la loi nouvelle n'aurait pas empêché les corps électoraux de poursuivre leurs anciens errements. Jusqu'ici 418 cas de corruption portant sur 1.688 personnes ont été signalés au gouvernement. La répartition des faits incriminés entre les différents partis ne manque pas d'intérêt. Les constitutionnels et les indépendants sont accusés du plus grand nombre des délits.

Les constitutionnels ont cherché à corrompre	830 pers.
Les indépendants	— 410 —
Les progressistes	— 379 —
Les impérialistes	— 63 —
Le parti Sanshi-Kourabou	— 1 —

Le nouveau Parlement comprend, au point de vue des professions :

Agriculteurs.....	127
Avocats.....	58
Banquiers.....	33
Journalistes.....	26
Directeurs de sociétés commerciales.....	16
Anciens fonctionnaires.....	14
Médecins.....	9
Propriétaires de mines.....	5
Hommes de lettres.....	4
Directeurs de chemins de fer.....	3
Instituteurs.....	2

La fortune au Japon. — D'après une statistique officielle, 446 sujets du Mikado (dont 5 habitant Formose) possèdent une fortune de plus de 500.000 yen et par conséquent sont millionnaires, le yen valant 2 fr. 58 de notre monnaie.

Le téléphone au Japon. — La première ligne téléphonique de Tokyo fut établie en 1890. Le nombre des abonnés est passé de 450 à 1.700 en 1891 et à 10.000 à la fin de 1901. Pour l'instant, l'administration ne peut plus recevoir de nouveaux abonnements.

Le service est fait à Tokyo par 450 jeunes filles. Malheureusement les mariages des employées sont très préjudiciables au bien du service. On ne peut guère conserver les employées que un à deux ans. Elles quittent l'administration au moment où elles commencent à rendre des services au public. Désormais on n'engagera plus que des jeunes filles de treize à quatorze ans.

Commerce du Japon pendant les cinq premiers mois de 1902
(1^{er} JANVIER-1^{er} JUIN).

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Exportation.....	20.057.327	19.341.088	17.133.866	18.809.476	19.458.720
Importation.....	18.503.961	25.060.012	22.360.285	22.857.379	22.966.665
Plus en faveur de l'exportation.....	1.553.362				
Plus en faveur de l'importation.....		5.718.914	5.226.419	4.047.903	3.507.945
TOTAUX (exportation et importation).....	33.561.292	44.401.090	39.494.151	41.666.855	42.425.385

Part respective des grandes puissances, ainsi que du Siam et de l'Indo-Chine,
dans le commerce japonais du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 1902 (en yen).

PAYS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	
FRANCE.....	Exportation vers la France.....	2.832.191	2.273.169	1.682.591	1.841.059	1.745.789
	Importation de France.....	275.925	203.633	251.467	430.451	287.225
	TOTAUX.....	3.108.116	2.476.802	1.934.058	2.271.510	2.031.014
ANGLETERRE (métropole)	Exportation.....	1.459.921	1.680.274	1.834.069	1.347.001	1.610.968
	Importation.....	4.294.441	3.645.409	2.977.513	3.224.149	4.237.014
	TOTAUX.....	5.754.362	5.325.683	4.811.582	4.571.150	5.847.982
ALLEMAGNE	Exportation.....	545.381	585.626	348.713	402.970	344.765
	Importation.....	1.358.602	2.198.036	1.511.012	1.952.868	1.728.566
	TOTAUX.....	1.903.983	2.783.662	1.859.725	2.355.838	2.073.331
ÉTATS-UNIS	Exportation.....	5.641.848	5.407.750	3.706.883	4.305.936	4.962.885
	Importation.....	5.845.670	6.586.555	3.985.349	4.296.583	3.543.790
	TOTAUX.....	11.487.518	11.994.305	7.692.232	8.602.519	8.506.675
CHINE.....	Exportation.....	2.756.593	3.388.212	4.600.948	4.267.210	4.001.537
	Importation.....	1.777.548	1.228.442	1.430.260	2.651.531	4.100.832
	TOTAUX.....	4.534.141	4.616.654	6.031.208	6.918.741	8.102.369
SIAM.....	Exportation.....	628	372	3.511	4.308	1.639
	Importation.....	59.585	50.488	93.489	104.592	123.698
	TOTAUX.....	60.213	50.860	96.999	108.900	125.337
INDO-CHINE FRANÇAISE	Exportation.....	21.547	2.991	2.252	4.349	3.843
	Importation.....	158.295	144.723	191.597	377.376	465.186
	TOTAUX.....	179.842	147.714	193.849	381.725	469.029

La poste japonaise. — Le 20 juin dernier, on célébrait à Tokyo le 25^e anniversaire de l'entrée de la poste japonaise dans l'Union postale universelle.

Cette fête, qui fut très brillante, fournit à la revue japonaise *l'Extrême-Orient* l'occasion de donner quelques détails véritablement intéressants sur les débuts de la poste au Japon.

Le premier directeur des postes fut M. Mitsu Mayeshima, qui fut nommé à cet emploi en mai 1870. Avant cette époque, la poste était assurée par des entreprises privées. Les habitants de Yedo se souviennent encore des trois grandes maisons qui se chargeaient alors d'expédier les

correspondances personnelles. C'étaient les maisons Yedoya, Kyoya et Shimaya.

La taxe était naturellement très élevée. Pour une lettre partant de Yedo pour Osaka, on payait environ 175 francs de port lorsqu'elle était expédiée seule; on ne payait que 15 à 40 francs lorsque les envois étaient groupés.

M. Mayeshima eut le premier l'idée de faire de la poste un service public. Il créa des timbres; mais ignorant l'organisation des postes européennes, il les fit confectionner sur du très mauvais papier de façon à empêcher la fraude: l'habitude se généralisait, en effet, de se servir plusieurs fois du même timbre.

Ce ne fut que plus tard, sur un bâtiment qui l'emmenait en Angleterre, qu'il apprit comment on oblitérait les timbres en Europe.

De retour à Tokyo, le 1^{er} mars 1871, il organisa la poste japonaise avec tous les perfectionnements occidentaux.

Aujourd'hui, il y a environ 16 distributions à Tokyo, de 6 ou 7 heures du matin à 10 heures du soir.

Chemins de fer au Japon. — C'est en 1872 que fut construite la première voie ferrée entre Yokohama et Tokyo. Le développement du réseau et ses résultats financiers apparaissent dans les deux tableaux suivants :

ANNÉES	LONGUEUR DU RÉSEAU		
	RÉSEAU DE L'ÉTAT	COMPAGNIES PRIVÉES	SOMME TOTALE
1891.....	550 lieues ang.	1.465 lieues a.	1.715 lieues a.
1896.....	593 —	1.679 —	2.272 —
1901.....	949 —	2.901 —	3.850 —

ANNÉES	MATÉRIEL ROULANT					
	Locomotives		Wagons		Wagons de marchandises	
	ÉTAT	COMP. PRIVÉES	ÉTAT	COMP. PRIVÉES	ÉTAT	COMP. PRIVÉES
1891...	124	169	617	685	1.615	2.445
1896...	171	351	745	1.235	2.235	5.156
1901...	381	892	1.685	3.331	4.245	14.046

ANNÉES	RÉSULTATS FINANCIERS (en yen).			
	ÉTAT		COMPAGNIES PRIVÉES	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1891.....	4.110.141	2.426.900	4.320.046	2.197.883
1896....	8.001.233	2.951.562	40 333.935	4.065.975
1901.....	15.920.385	7.101.108	29.014.009	13.622.456

D'autre part, nous venons d'apprendre, tout récemment, que le gouvernement japonais a commandé 42 locomotives nouvelles d'une valeur totale de 1.050.000 yen : 30 ont été commandées en Amérique au prix de 26.000 yen pièce ; 4 sont fabriquées en Angleterre et seront livrées au prix de 53.000 yen l'une ; 8 sont construites au Japon, dont 4 par les *Ateliers impériaux de construction* et 4 par l'*Osaka Kisha Seizo-Kaisha* à Osaka.

Exposition d'Osaka. — L'exposition japonaise d'Osaka, dont l'inauguration doit avoir lieu le 1^{er} mars 1903 et qui fermera ses portes

cinq mois plus tard, le 31 juillet, s'annonce comme devant avoir un véritable succès.

D'après les renseignements qui nous parviennent d'Orient, l'exposition des produits étrangers ne couvrira pas moins de 700 tsbò (le tsbò = 3^m269). La plupart des maisons étrangères exposent, dit-on, sous le nom de représentants japonais. Quelques-unes cependant ont donné leur nom véritable. Nous avons le regret de constater que pas une maison française ne se trouve jusqu'à présent dans ce cas. Les maisons qui exposent directement se répartissent de la façon suivante, selon les nationalités :

4 Anglaises occupant.....	58	tsbò.
8 Allemandes —	45	—
1 Américaine —	25	—
1 Autrichienne —	1/2	—

Soit 14 maisons —

Il convient, encore une fois, de faire remarquer l'extraordinaire activité des commerçants anglais et allemands. Les gouvernements français et italien, qui ont manifesté l'intention de prendre part à l'exposition, n'ont pas encore arrêté leurs emplacements.

Japonais et Allemands. — Le ministère de l'Instruction publique de Tokyo a décidé d'envoyer à l'étranger un certain nombre d'étudiants pour y parfaire leurs études.

Ces jeunes gens doivent suivre un itinéraire prescrit d'avance et rester à l'étranger de deux à trois ans.

Il est très remarquable que la plupart ont été dirigés sur l'Allemagne. Sur 34, en effet, 20 resteront, du moins un ou deux ans, en Allemagne ; 10 resteront exclusivement en Allemagne.

La France ne semble pas jouir d'une très grande faveur près du mikado. 9 étudiants visiteront la France et 2 seulement y étudieront exclusivement.

D'autre part, 6 officiers japonais, capitaines ou commandants, et un médecin militaire sont partis pour Berlin. De son côté, le baron Shibousawa, le grand financier japonais bien connu, président de la Chambre de commerce de Tokyo est arrivé le 27 août à Berlin. Il doit visiter les usines Krupp et le port de Hambourg. On dit qu'il est chargé de s'entendre avec les maisons les plus considérables de Berlin pour organiser les relations commerciales entre les deux empires.

Population de Formose. — D'après une statistique récente, la population de Formose est la suivante :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Japonais.....	21.188	13.388	34.576
Chinois.....	1.512.929	1.289.852	2.802.781
Divers.....	49.413	46.184	95.597
Totaux.....	1.583.530	1.349.424	2.932.954

Cette statistique met fin aux évaluations approximatives, pleines d'erreurs, qui encombraient tous les manuels.

CORÉE

Mouvement des ports coréens en 1901. —
Le consul allemand de Séoul donne, sur le mouve-

ment des ports coréens en 1901, des détails très intéressants. Nous les reproduisons dans leurs parties essentielles, en prenant successivement, de l'Est à l'Ouest, les 6 ports principaux de la Corée à partir de Wensan, dans la baie de Broughton :

WENSAN								
	NAVIRES A VAPEUR				VOILIERS			
	ENTRÉE		SORTIE		ENTRÉE		SORTIE	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
Mouvement total.....	259	112 583	259	112.583	65	6.333	66	6.464
Japon.....	161	80.489	161	80.489	53	5.579	54	5.710
Russie.....	27	9.957	27	9.957	6	514	6	514
Etats-Unis.....	5	6.735	5	6.735	—	—	—	—

POUSAN								
	VAPEURS				VOILIERS			
	ENTRÉE		SORTIE		ENTRÉE		SORTIE	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
Mouvement total.....	686	3 2.029	684	311.195	765	30.147	750	28.777
Angleterre.....	—	—	—	—	1	1.526	1	1.526
Russie.....	20	7.370	20	7.370	4	440	4	440
Japon.....	621	286.049	619	285.215	326	21.753	326	22.189
Jonques japonaises.....	—	—	—	—	417	6.031	406	5.792

MASAMPO								
	VAPEURS				VOILIERS			
	ENTRÉE		SORTIE		ENTRÉE		SORTIE	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
Mouvement total.....	169	20.223	169	20.223	72	1.033	72	1.289
Japon.....	169	20.223	169	20.223	8	387	8	587
Jonques japonaises.....	—	—	—	—	63	623	63	679

MOKPO								
	VAPEURS				VOILIERS			
	ENTRÉE		SORTIE		ENTRÉE		SORTIE	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
Mouvement total.....	320	133.494	319	133.053	75	4.572	75	4.517
Japon.....	274	120.637	230	100.116	55	4.212	52	4.102
Jonques japonaises.....	—	—	—	—	13	239	14	262

TICHEMULPO								
	VAPEURS				VOILIERS			
	ENTRÉE		SORTIE		ENTRÉE		SORTIE	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
Mouvement total.....	465	220.053	467	221.197	571	18.839	526	18.518
Japon.....	304	169.774	308	169.201	81	7.908	81	7.851
Jonques japonaises.....	—	—	—	—	182	4.672	183	4.671
Russie.....	21	17.635	23	19.270	—	—	—	—
Allemagne.....	3	2.619	3	2.619	—	—	—	—
Etats-Unis.....	1	15	1	15	8	208	8	208
Jonques chinoises.....	—	—	—	—	62	408	63	419

TCHINNAMPO								
	VAPEURS				VOILIERS			
	ENTRÉE		SORTIE		ENTRÉE		SORTIE	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
Mouvement total.....	203	35.826	203	35.826	1.073	54.250	1.081	54.406
Japon.....	45	20.657	45	20.657	39	4.470	39	4.470
Jonques japonaises.....	—	—	—	—	158	3.754	162	3.859
Etats-Unis.....	32	480	32	480	34	844	34	844

On voit en somme que la plus grande partie du transit des ports maritimes de la Corée est aux mains du Japon. Les ports de Masampo et de Mokpo, notamment, sont entièrement japonais.

D'ailleurs un document anglais des *Diplomatic and Consular Reports* (n° 2687. Trade of Corea of the year 1900) l'avait prouvé. Il comparait le développement du commerce japonais avec la Corée et le commerce coréen en général. Nous donnons les détails les plus intéressants de ce document dans le tableau suivant :

ANNÉES	EXPORTATION JAPONAISE EN CORÉE (en yen)	IMPORTATION CORÉENNE AU JAPON (en yen)	VALEUR TOTALE DU COMMERCE CORÉEN (en yen)
1895.....	3.831.476	2.925.399	40.566.273
1896.....	3.367.693	5.118.925	11.268.330
1897.....	5.196.572	8.864.359	49.041.409
1898.....	5.844.331	4.796.032	47.531.76
1899.....	6.995.931	4.976.167	45.305.673
1900.....	9.953.271	8.805.618	20.453.461

Ainsi donc, sur un commerce total de 20.453.461 yen, le commerce du Japon avec la Corée s'est élevé à 18.758.889 yen.

Comme le faisait remarquer très justement M. Coates, consul d'Allemagne à Yokohama, dans son rapport du 2 décembre 1901, on peut dire que la Corée est, économiquement parlant, une province japonaise.

ASIE RUSSE

La flotte fluviale de l'Asie Russe (suite). — Nous avons indiqué dans le dernier numéro du Bulletin les chiffres relatifs aux flottes fluviales de l'Ob et de l'énissei. Nous examinerons dans celui-ci les trois autres réseaux fluviaux de l'Asie Russe, la Léna et l'Amour dans la Sibérie orientale, et l'Amou-Daria dans l'Asie centrale.

Le réseau de la Léna. — Sur la Léna, qui court entre les plateaux glacés de la Sibérie orientale, circulait en 1896 une flotte de 15 vapeurs, jaugeant 40.000 pouds (1), avec une force de 632 chevaux-vapeur, une valeur de 783.000 roubles, et un équipage total de 351 hommes.

De ces 15 vapeurs, 1 transporte à la fois les voyageurs et les marchandises, 2 les marchandises seules; les 12 autres prennent des voyageurs et servent de remorqueurs. Ils sont tous en fer, d'une longueur variant de 10 à 30 sagènes (2),

(1) Rappelons que le poud vaut 16 kg. 38.

(2) Le sagène vaut 2 m. 13.

mais d'une largeur qui, pour l'un d'eux, atteint 4 sagènes et, pour tous les autres, est inférieure à 3. Leur capacité est petite, et ne dépasse jamais 10.000 pouds. La force motrice est, pour 5 d'entre eux, inférieure à 30 chevaux, et pour 8 varie de 30 à 60. Presque tous sont à roues, et 2 seulement à hélice. Leur vitesse est très faible; pour les navires portant à la fois des marchandises et des passagers, elle ne dépasse pas 10 verstes (1) à l'heure; les remorqueurs font de 5 à 10 verstes. De tous les capitaines et mécaniciens, un seul a reçu une éducation technique; les autres n'ont qu'une instruction générale. En ce qui concerne l'âge des bateaux, 2 ont navigué plus de 30 ans, 2 plus de 20 ans, 3 plus de 10 ans, 4 plus de 5 ans, 3 seulement ont moins de 5 ans. Tous sont chauffés au bois. La plupart sont de fabrication sibérienne; 6 viennent de l'usine Nicolaïevski, qui appartient aux frères Boutyne, dans le gouvernement d'Irkoutsk; 2 viennent de la ville de Verkholensk, qui se trouve également dans le gouvernement d'Irkoutsk; 1 vient de Tioumène; 4 seulement ont été construits à l'étranger; 1 enfin a été construit dans le gouvernement d'Irkoutsk, mais ses chaudières et ses machines viennent de Moscou.

Cinq de ces bateaux, formant un tiers de la flotte, appartiennent à M. N.-E. Glotof; deux à M. A.-I. Gromof, trois à la maison Sitiriakof, Biasanof et Niemtchinof, deux à la Société russe de l'industrie de l'or, et les trois autres respectivement à M. Dmitrief, à M. Mineief, et à la Société de navigation « Constantin ».

De bateaux qui ne marchent pas à la vapeur, il en navigue sur le bassin de la Léna 103; sur ce total, il faut compter 28 barges d'une capacité moyenne de 15.600 pouds, et représentant une valeur de 23.800 roubles. De ces barges 10 appartiennent à M. Glotof, 3 à M. Gromof, 2 à la Société Constantin, et 10, comprenant les plus forts tonnages, à la maison Sibiriakof, Biasanof et Niemtchinof. Le reste des bateaux qui ne sont pas à vapeur, se compose de radeaux de diverses sortes, ne faisant qu'une seule campagne.

Le bassin de l'Amour. — L'Amour présente une magnifique voie navigable de 3.000 verstes de longueur, qui, jusqu'à la construction du chemin de fer de l'Est-Chinois, a été la route de pénétration de la Sibérie orientale. Sur ses belles eaux brunes, qui reflètent des montagnes et des forêts, une flotte beaucoup plus puissante s'est développée. Elle comprenait, en janvier 1901, 163 vapeurs, représentant une capacité supérieure à 1 million de pouds, une force de 10.930 chevaux, un capital de 9.392.200 roubles et une flotte de 2.693 hommes.

De ces bateaux, 7 sont affectés au transport des passagers, 55 aux passagers et aux marchandises, 1 aux marchandises seules; 19 sont des remorqueurs qui prennent des passagers, 55 des remorqueurs purs et simples, et 26 des bateaux de service.

(1) La verste vaut 1 km. 067.

Sur le total de 163, 106 sont en fer et 57 en bois. Pour la longueur, 17 ont moins de 10 sagènes, 63 de 10 à 20, 78 de 20 à 30, et 4 plus de 30; de telle sorte que la longueur moyenne varie de 20 à 60 mètres. La largeur, pour la grande majorité, est inférieure à 8 mètres; en effet, elle est de moins de 3 sagènes sur 51 bateaux, varie de 3 à 4 sur 47, de 4 à 5 sur 25, et dépasse 5 sagènes sur 4 bateaux.

La force motrice est relativement considérable: sur 30 bateaux seulement, elle est inférieure à 30 chevaux; sur 30 autres, elle varie de 30 à 60; sur 50 elle varie de 60 à 100; et sur 16, elle dépasse 100: nous n'avons pas de données sur les 37 autres. De ces bateaux, 17 sont actionnés par une hélice et 146 par des roues. Parmi les bateaux de passagers, 4 font plus de 10 verstes à l'heure. Parmi les remorqueurs qui prennent des passagers, 3 font moins de 3 verstes, 17 de 3 à 5, et 31, c'est-à-dire le plus grand nombre, de 5 à 10. Parmi les capitaines, 14 ont une formation technique; 1 seul et 3 mécaniciens sont illettrés.

Au rebours de ce que nous avons vu sur d'autres réseaux, la plupart de ces bateaux sont de fabrication récente; 90 ont moins de 5 ans, 34 ont de 5 à 10, 14 de 10 à 20, 8 de 20 à 30, et 9 ont plus de 30 ans. Ils ne sont pas non plus les produits des usines locales; 42 viennent d'Angleterre, 39 de Belgique et de Hollande, 24 d'Amérique, 17 de Finlande, 14 d'Allemagne, 3 du Japon, 2 de Suède et 2 de France; 20 seulement sont d'origine sibérienne, 11 venant de Blagovietchensk, et 9 de diverses usines. Tous les bateaux emploient comme combustible le bois (1).

Cette flotte appartient par fragments à un grand nombre de maisons ou de sociétés, dont beaucoup arment un ou deux bateaux seulement. Parmi les plus importants propriétaires, le *Viestnik finansov* cite:

L'administration pour les affaires de navigation et de commerce sur l'Amour, — 48 bateaux;

Le ministère des voies de communication, — 19 bateaux;

La Société des chemins de fer de l'Est-Chinois, — 18 bateaux;

La Société de navigation de l'Amour, — 19 bateaux;

L'agence de transports Kourbatof et C^{ie}, — 6 bateaux;

La Société russe d'assurance et de transport des marchandises, — 2 bateaux, etc...

Ce grand développement de la navigation à vapeur ne correspond pas à la proportion qu'on pourrait attendre de barges ou de chalands remorqués par elle. Ces barges (c'est le seul type de bateaux ne marchant pas à vapeur sur l'Amour) sont au nombre de 198 seulement: ce qui manifeste le faible commerce de ces contrées encore désertes. Ces 198 barges représentent une capacité totale de 3.940.900 pouds, un capital de 4.093.600 roubles et une flotte de 1.051 hommes. La capacité moyenne de chaque barge est de

(1) Sauf 2, qui appartiennent au ministère des Voies de communication et desservent le port de Vladivostok.

20.000 pouds et sa valeur de 20.800 roubles. Il y en a 131 en fer et 67 en bois. Le plus grand nombre est de construction récente, comme il convient à cette région : 129 ont moins de 5 ans, 36 de 5 à 10, 10 de 10 à 20, 13 de 20 à 30 et 3 plus de 30 ans.

Les principaux propriétaires sont l'Administration pour les affaires de navigation et de commerce sur l'Amour (47 barges), la Société du chemin de fer de l'Est-Chinois (60 barges), la Société de navigation de l'Amour (47 barges).

Bassin de l'Amou-Daria. — L'Amou-Daria présente aujourd'hui un intérêt particulier. D'abord, il est l'artère vivante du Turkestan. De plus, il est, comme on sait, question de lui rendre par des travaux d'art son ancienne importance. Nous avons eu occasion de parler, ici même, de cette question du doublement de la mer Caspienne et de la résurrection de l'ancien lit de l'Oxus. Enfin, comme instrument stratégique, le cours supérieur du Syr-Daria est une voie de pénétration de l'Afghanistan dans les possessions russes, et il mérite une surveillance particulière.

En 1896, il y avait sur l'Amou-Daria 4 vapeurs, appartenant au ministère de la Guerre. Un était à hélice d'une force de 30 chevaux, long de 8 sagènes 2/3, large de 1 sagène 12. Il avait été construit en Finlande. Il employait le bois et le pétrole. Les trois autres, qui se servaient des mêmes combustibles, venaient l'un d'Angleterre et les deux autres de Saint-Petersbourg. Ils servaient à la fois de remorqueurs et de bateaux de transport pour les passagers. Ils avaient une force de 120 chevaux, une longueur de 21 à 22 sagènes, une largeur de 6 sagènes, une capacité variant de 6 à 10.000 pouds.

Le reste de la flotte comprend 6 barges, d'une capacité de 3 à 10.000 pouds, et 2 radeaux, pour le transport du pétrole, pouvant porter 450 pouds. Tous ces bateaux sont en fer et occupent 251 hommes d'équipage.

La flottille de l'Amou-Daria a coûté au ministère de la Guerre les prix suivants :

Le bateau à hélice.....	8.500 roubles.
Les 3 remorqueurs (en tout)....	438.500 —
Les barges (chacune).....	25.000 —
Les radeaux (chacun).....	2.350 —

Le chemin de fer de l'Est-Chinois. —

On sait que la circulation sur la ligne de Mandchourie est actuellement provisoire. Les journaux russes assurent qu'elle sera définitive dès la mise en vigueur de l'horaire d'été de 1903.

On prévoit, comme mouvement annuel de voyageurs de 1^{re} classe qui parcourront toute la longueur de la ligne de Sibérie, le chiffre de 28.000, et on pense que le trajet de Paris à Pékin pourra être effectué en 14 jours. Il est possible que dans les premiers temps ce chiffre doive être porté à 20; il représente encore un gain de plus de deux semaines sur le trajet de mer, qui est de 35 jours.

La vitesse des trains qui circuleront entre

Paris et Pékin variera de 87 kilomètres (sur le réseau français) à 12 kilomètres (ligne du Transbaïkal) à l'heure. La vitesse moyenne sera de 80 kilomètres à l'heure entre Paris et Berlin, 60 kilomètres entre Berlin et Alexandrovo, 51 verstes entre Alexandrovo et Moscou, 34 verstes entre Moscou et Irkoutsk, 25 verstes entre Irkoutsk et le Baïkal, 30 verstes au delà du Baïkal jusqu'à In-kéou et 35 verstes à l'heure sur la section In-kéou-Pékin.

Il sera institué des billets directs pour les voyageurs partant de Londres, Budapest, Vienne, Amsterdam, Bruxelles, Ostende, Liège, Rotterdam, Lyon, Marseille, Bordeaux, Paris, Nantes et les stations du réseau allemand à désigner plus tard d'une part, et les stations ci-après d'autre part : Mandchourie (1), Kharbine, Moukden, In-kéou, Dalny, Port-Arthur, Changhaï, Nagasaki, Pékin et Tientsin. Ces billets seront valables pour deux mois, et pour les trajets aller et retour, neuf mois.

TURQUIE

Nouveaux postes consulaires. — La création de nouveaux postes diplomatiques et consulaires, en Extrême-Orient, en Asie Mineure, en Ethiopie et à Cuba vient d'être décidée par le ministre des Affaires étrangères. Ces nouveaux postes exigeront un crédit de 93.000 francs, qui s'ajoutera au budget de nos dépenses extérieures, et sur lequel les Chambres auront à statuer lorsqu'elles seront saisies des propositions budgétaires du quai d'Orsay. Il faut espérer que le Parlement ne discutera pas cette augmentation de charges, si minime sur l'ensemble, et qui, à en juger par les deux créations faites en Asie Mineure, est d'une incontestable utilité.

Notre ambassadeur à Constantinople avait, en effet, demandé à différentes reprises la création de plusieurs vice-consulats en Turquie d'Asie. Il serait donné, en partie, satisfaction à sa demande dans le projet élaboré, par l'envoi d'un vice-consul à Van, et l'érection en consulat du vice-consulat de Bagdad.

A Van, notre initiative a été devancée par celle de la Russie et de l'Angleterre, qui ont déjà, dans cette localité, des représentants. Il y avait intérêt, pour nous, à ne pas rester en arrière : ce sera fait. Quant à l'érection en consulat du vice-consulat français de Bagdad, on peut s'étonner que cette mesure n'ait pas encore été prise. L'Angleterre, la Russie et la Perse y entretiennent un consul général; l'Allemagne et l'Autriche y sont représentés par des consuls; et il n'est pas douteux que l'Italie, qui affiche une autorité très remarquable dans toutes ces régions, n'en fasse autant. La création proposée s'imposait donc à nous sans délai. L'importance de la ville de Bagdad s'accroît chaque

(1) C'est la première station au sortir des territoires russes, en passant de la Transbaïkalie dans la Mandchourie.

jour et la construction éventuelle de la voie ferrée, qui doit traverser toute l'Asie Mineure, et qui porte précisément son nom, est destinée à en faire une véritable capitale économique des riches contrées du Tigre et de l'Euphrate, en même temps que le principal marché entre la Méditerranée et le golfe Persique.

PERSE

L'Angleterre et la Russie en Perse. —

On se rappelle ce que nous disions le mois dernier, à propos de la fin du voyage du chah de Perse, de la situation respective de la Russie et de l'Angleterre dans cette contrée. Malgré la forte diplomatie du *Foreign Office* et ses succès partiels, l'ensemble des événements qui marquent en Perse la rivalité des deux puissances semble accuser chaque jour davantage la prédominance de la Russie. Il y a lieu, il est vrai, de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les correspondances plus ou moins tendancieuses, adressées aux journaux de Saint-Petersbourg ou à ceux de Londres, et destinées soit à atténuer par politique, soit à exagérer par mauvaise humeur, la portée de l'action russe. Néanmoins, et sous cette réserve, la lettre suivante, envoyée de Téhéran au *Times*, nous paraît donner à l'appui de nos appréciations antérieures un argument précieux, tant par sa précision que par son origine. Voici, en effet, sans autres commentaires, ce qu'écrivit le correspondant du *Times* :

A moins d'avoir un corps d'occupation à Téhéran, la Russie ne saurait établir son ascendant plus solidement qu'à l'heure présente. La mer Caspienne est un lac russe et le serait devenu de toutes façons, même si la Perse n'avait pas été obligée, par le traité de Turcoman-Chai en 1828, de s'engager à ne pas y faire flotter son pavillon. Un décret du conseil d'État impérial de Saint-Petersbourg, en date du 24 novembre 1869, interdit la création d'aucune compagnie de navigation sur la mer Caspienne par d'autres personnes que des sujets russes, et l'achat d'actions de ces compagnies par des étrangers. En outre d'une flottille de vaisseaux-croiseurs et de canonnières, il y a, dans la mer Caspienne, nombre de navires marchands, la plupart employés pour le transport du pétrole, qui pourraient être utilisés à tout moment pour le transport des troupes. De l'Est aussi bien que de l'Ouest de la mer Caspienne, des troupes russes pourraient se déverser sur les provinces Nord de la Perse, depuis la frontière turque jusqu'à la frontière afghane, et les 80.000 soldats que la Perse compte sur le papier ne sont pas des troupes sérieuses, à l'exception d'une brigade qui est commandée par des officiers russes. Cette brigade, qui ne compte pas plus de 2.000 hommes, se compose de 4 régiments de cavalerie et de 6 bataillons d'artillerie de campagne. Ces troupes sont actuellement commandées par le général russe Kosakowsky, qui a fait construire des casernes spacieuses, propres, nourrit bien ses soldats et les fait payer régulièrement. Ce sont d'excellentes troupes. Le général ne dépend pas du ministre de la Guerre persan, mais est sous les ordres du ministre de la Guerre russe, général Kouropatkine, et même ses soldats ne sont soumis à la juridiction que d'une section spéciale du ministère des Affaires étrangères.

ASIE ANGLAISE

Le chemin de fer du Belouchistan. —

Nous avons, à plusieurs reprises, attiré l'attention des lecteurs du Bulletin sur les efforts qu'avait faits, en ces dernières années, le gouvernement de l'Inde pour développer les relations commerciales de l'Empire avec la Perse orientale et nous avons annoncé, en son temps, l'ouverture de la route que l'administration anglaise a établie à travers le Belouchistan pour relier la station de Nuschki au Seistan.

Ouverte depuis peu, cette route a déjà rendu de très grands services et le trafic qui emprunte la nouvelle voie de communication augmente rapidement. Elle ne constitue cependant qu'un organe de transition encore imparfait, car Nuschki est séparé du réseau ferré de l'Inde, plus exactement de la station de Quetta, par une région accidentée, dont la différence de niveau qui existe entre les deux postes accroît encore les difficultés. Or, ces obstacles sur lesquels plusieurs voyageurs avaient, ces temps derniers, appelé l'attention du public, sont à la veille de disparaître, grâce au chemin de fer de Quetta à Nuschki, dont la construction vient d'être décidée.

Tout dernièrement, le gouvernement indien a donné son approbation au projet qui lui avait été présenté par M. W.-A. Johns, l'ancien ingénieur en chef de la mission d'études de la nouvelle ligne. Celle-ci, qui sera construite de façon à pouvoir rendre les mêmes services que les autres lignes frontières de l'Empire anglo-indien, aura 82 milles $1/2$ de longueur, soit environ 132 kilomètres et l'on évalue son coût probable à 70 lakhs de roupies, soit 85.000 roupies par mille (environ 87.000 fr. par kilomètre). La voie qui se détachera de la section de Bolan du chemin de fer du Nord-Ouest (North-Western Railway) à 12 milles de Quetta, aura à traverser trois obstacles montagneux assez importants, à savoir les chaînes de Chiltan, de Mashelak et la portion méridionale de ce Khwaja-Amran qui sépare le plateau de Quetta de la plaine de Nuschki. Sauf ces accidents de terrain, l'ensemble du tracé ne comporte pas de difficultés particulières. Les rampes les plus fortes seront de 1 à 50 et les courbes minima auront 573 pieds (188 mètres) de rayon.

La construction du chemin de fer de Quetta à Nuschki offre, au point de vue politique, un intérêt considérable. C'est l'amorce de cette ligne vers la Perse orientale, qu'il y a vingt ans l'auteur d'un curieux ouvrage sur la défense de l'Inde présentait comme indispensable à la sécurité de l'Empire et dont, plus récemment, lord Curzon, alors l'Hon. George Curzon, au cours de ses études sur l'Iran et l'Inde, avait à nouveau signalé l'importance pour la consolidation de l'influence anglaise dans cette portion de l'Asie.

Une ligne ferrée, reliant le réseau de l'Inde au

Seistan et prolongée par la suite jusqu'au chemin de fer de Bagdad, porterait un rude coup à la puissance russe en opposant aux progrès de celle-ci, vers l'océan Indien, l'obstacle d'une grande voie de communication Est-Ouest anglo-allemande. Ce serait enfin l'Inde unie par terre à l'Asie Mineure et, par là même, peut-on dire, à l'Europe, réalisation d'un rêve longtemps caressé.

En attendant, le chemin de fer du Belouchistan, même réduit à cette seule région, est appelé à rendre de très réels services à l'expansion de l'empire anglo-indien et il mérite, à ce titre, que l'on en suive les projets avec l'attention la plus soutenue.

Affaires d'Afghanistan. — On serait tenté de croire, à lire les nouvelles qui arrivent d'Asie centrale depuis quelques mois, que l'on est à la veille de voir se réveiller cette si délicate question d'Afghanistan, qui depuis trente ans a apporté tant d'éléments de discorde dans les rapports de l'Angleterre et de la Russie. Nous ne paraissions certes pas être à la veille d'un conflit aigu et inquiétant. Mais il s'est produit ces temps derniers, en Asie centrale et à propos de l'Asie centrale, certains menus incidents qu'il n'est pas sans intérêt de signaler.

On sait que, par une convention avec l'Angleterre qui remonte à 1873, la Russie s'est engagée à considérer l'Afghanistan comme hors de sa sphère d'influence. Depuis lors, officiellement tout au moins, les rapports entre l'empire du tsar et les domaines de l'émir de Caboul ont été pour ainsi dire nuls. La Russie ne possède en Afghanistan aucun agent diplomatique ou consulaire et, comme toutes les autres puissances du reste, elle ne communique avec Caboul que par l'intermédiaire de Londres.

Mais ce serait mal connaître les procédés de la diplomatie moscovite que de supposer qu'en acceptant cet arrangement la Russie ait eu l'intention de signer une abdication définitive. Au fur et à mesure que grandissaient les territoires russes de l'Asie centrale, au fur et à mesure que l'influence russe approchait de l'Afghanistan, les clauses de renoncement de la convention de 1873 paraissaient plus lourdes à Saint-Pétersbourg et il faut reconnaître qu'elles ne sont pas sans paralyser l'action de la Russie sur les confins de son empire asiatique. Aujourd'hui que se sont multipliés les rapports entre les habitants des Turkestans russe et afghan, la Russie serait désireuse d'entretenir avec l'Afghanistan des relations plus normales et surtout plus immédiates.

Il y aura bientôt trois ans, le cabinet de Saint-Pétersbourg fit, paraît-il, des ouvertures au gouvernement britannique afin d'obtenir son assentiment pour l'établissement de relations directes entre la Russie et l'Afghanistan, en ce qui concerne le règlement des questions de frontière qui peuvent surgir entre les deux Etats. Ces relations n'auraient aucun caractère politique, le gouvernement du tsar étant bien décidé, disait-il, à

observer ses engagements antérieurs et à considérer à l'avenir, ainsi que précédemment, l'Afghanistan comme en dehors de sa sphère d'influence.

Il va sans dire que le gouvernement anglais ne fit à cette proposition qu'un accueil assez froid et plein de réserve. Il répondit — si nous en croyons une note officielle communiquée dernièrement par le *Foreign Office* à un membre du Parlement, sir Seymour King — qu'en raison même de l'accord de 1873, il lui serait impossible de prendre en considération tout projet modifiant l'état de choses actuel ou de présenter lui-même un contre-projet quelconque, avant d'avoir reçu des éclaircissements sur la méthode que le gouvernement russe aurait l'intention d'adopter pour l'établissement et le maintien des relations entre ses agents et les agents de l'émir et les précautions qu'il entendait prendre pour que ces relations demeurassent strictement limitées à des objets particuliers.

La note russe était du 6 février 1900, la réponse de l'Angleterre a dû être adressée à Saint-Pétersbourg peu après; elle est demeurée sans réplique.

Depuis lors, la mort de l'émir d'Afghanistan, Abdhur-Raman, survenue dans les derniers mois de 1901, a pu fort bien modifier la situation des deux puissances rivales. Bien qu'ayant reçu avant son avènement, et pendant près de douze années, l'hospitalité de la Russie, le prédécesseur de l'émir actuel avait toujours témoigné une grande confiance dans la puissance de l'Angleterre, à laquelle il devait son élévation à l'émirat, et durant son règne il se conforma scrupuleusement aux conditions qui lui avaient été imposées en 1880. Or il semble bien que son successeur Habibullah, tout en évitant de froisser ses voisins du Sud, soit désireux de se conformer moins scrupuleusement à une politique de résignation docile aux ordres de l'Angleterre. Ces dispositions ne sauraient avoir échappé à la presse russe dont plusieurs organes, le *Novoïé Vremia* entre autres, ont, au cours de ces derniers mois, fait ressortir à diverses reprises l'intérêt qu'aurait la Russie à obtenir une modification des termes de l'arrangement de 1873.

D'autre part, il est arrivé d'Asie centrale depuis quelques semaines une série de dépêches bien faites pour énerver l'opinion anglaise.

On annonçait dernièrement, à la stupéfaction d'un certain nombre d'Anglais, qu'un vapeur allemand avait débarqué dans un des ports de l'Inde une assez grande quantité de matériel de guerre (canons, fusils, munitions) à destination de l'Afghanistan. Il paraissait extraordinaire, étant donné les liens qui unissent ce pays à l'Angleterre, qu'il fût possible à son chef de compléter ses armements, sans que la puissance qui exerce à son égard un véritable protectorat ait cru devoir intervenir. Il en est ainsi cependant, et à un membre de la Chambre des communes qui l'interrogeait sur cet incident, le secrétaire d'Etat pour l'Inde n'a pu que répondre qu'il n'avait à sa disposition aucun moyen de s'opposer au passage de

ces approvisionnements sur le territoire britannique, et que l'émir était parfaitement libre de procéder, comme il l'entendait, à l'armement de ses troupes. Pour qui connaît les difficultés qu'ont rencontrées les troupes anglo-indiennes dans leurs campagnes d'Afghanistan, il faut avouer qu'il n'y a rien de très rassurant dans cet aveu d'impuissance.

D'autre part, si l'on en croit une correspondance expédiée de Pechawer à la date du 15 octobre dernier, l'administrateur de la partie russe de ce district de Khamyab, qui fut autrefois partagé entre la Russie et l'Afghanistan, aurait dernièrement essayé d'engager des pourparlers avec le chef de la portion afghane de ce même territoire, dans le but de faciliter, par des mesures arrêtées de concert, les relations commerciales entre sujets russes et afghans de Khamyab. Enfin, l'émir lui-même aurait reçu une communication de la Russie à l'effet de régler directement certaines questions de frontières dont la solution est, paraît-il, urgente; mais, désireux de ménager les susceptibilités de l'Angleterre, il se serait empressé de transmettre à Simla le message de son voisin du Nord.

Ce ne sont là que des on-dit, peut-être sans fondement, et il convient de signaler que le secrétaire d'Etat de l'Inde a déclaré ces jours-ci qu'il n'avait pas eu connaissance du second de ces incidents; il n'y en a pas moins là tout un concours de circonstances dont il serait vain de vouloir atténuer la signification, et qui semble véritablement dénoter, chez la Russie, tout au moins le vif désir de voir se modifier à son profit une situation qui ne lui paraît plus pouvoir se concilier avec les nécessités de la politique qu'elle poursuit en Asie centrale.

L'exportation du coton. — Nous avons dit récemment que la situation des filatures de coton des Indes s'était améliorée. Il faut signaler cependant que le coton brut s'exporte de plus en plus de la péninsule sur des marchés qui tendent, avec cette matière première, à se suffire à eux-mêmes. Il y a là une menace pour l'industrie cotonnière des Indes anglaises. Pendant les huit dernières années, la proportion du coton récolté dans les Indes qui s'expédiait en Chine et au Japon n'a été que de 2,5 0/0, tandis que 23 0/0 allait en Angleterre et 71,7 sur le continent européen. Ces proportions ont été entièrement renversées. En 1901-1902, 0,7 0/0 seulement du coton des Indes a été exporté en Angleterre, 41 0/0 sur le continent européen, et 53,3 0/0 en Chine et au Japon. Nous n'avons pas besoin de montrer combien ces faits sont significatifs pour l'avenir de l'industrie cotonnière des Indes, du moins en tant qu'elle vise à fournir les marchés de l'Extrême-Orient. Il est à observer d'ailleurs que si l'Inde peut vendre des cotonnades et du coton brut à la Chine et au Japon, l'Indo-Chine pourrait, en tenant compte de son étendue plus modeste, prendre part, dans des conditions peut-être même meilleures, à cette industrie et à ce commerce.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à M. Gabriel Sabarros, *consul* du Pérou à Bayonne;
M. Roger Fitzharvinge Gage, *vice-consul* de Sa Majesté britannique à Rouen.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés membres du conseil d'administ. de l'Office national du commerce extérieur :

MM. Brunet, directeur général des douanes, Georges Louis, directeur des consulats au Ministère des Affaires étrangères;
Trystram, présid. de la Chambre de commerce de Dunkerque.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

TROUPES MÉTROPOLITAINES

GENDARMERIE

Crète. — M. le *lieut.* Fortoul est désig. pour command. l'escorte internationale du prince, haut commissaire en Crète.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. Guéricolas, *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl., est désig. pour servir au bataill. du 122^e d'infant. détaché en Crète.

Indo-Chine. — M. Pech, *méd. maj.* de 2^e cl., est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées au Tonkin et en Annam.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *lieut.-col.* Brenot et le *chef de bataill.* Véné, au rég. de tirail. annamites; les *capit.* Becker et Camuset et le *lieut.* de Boissonneau de Chevigné, au 11^e rég.;

Sont également désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *lieut.* Rhué, Clostre et Pélissier de Féligonde.

Inde française. — M. le *capit.* Méjanel est détaché auprès du gouverneur de l'Inde.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Louvel est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *chef de bataill.* Lunet de la Jonquière est désig. pour continuer ses services au Tonkin;

M. le *lieut.* Moret est affecté au 9^e rég.

Sont désignés pour servir au Tonkin :

MM. le *lieut.-col.* Virgitti, au 9^e rég.; le *chef de bataill.* Cornuel, au 10^e rég.; les *capit.* Gèrente et Barazer, au 9^e rég.; les *lieut.* Ozil et Dominique, au 10^e rég.; le *lieut.* Mignot, au 2^e tonkin.; les *sous-lieut.* Mussat, au 4^e tonkinois; Comte, au 10^e rég.; et Morin, au 9^e rég.

Sont désig. pour servir :

Au 18^e rég., M. le *chef de bataill.* Haye; au 17^e rég., M. le *chef de bat.* Sarret; au 3^e tonkin. M. le *chef de bat.* Bruchet; au 9^e rég., M. le *chef de bataill.* Hérol; au 2^e tonkin., M. le *capit.* Gérôme; au 4^e tonkin., M. le *capit.* Dussault; au 1^{er} tonkin., M. le *capit.* Robin; à l'état-maj. partic. du Tonkin, M. le *capit.* Vincent; au 2^e tonkin., M. le *capit.* Roubert; au 1^{er} tonkin., M. le *capit.* Cailleaud; au 9^e rég., M. le *lieut.* Bouvier; au 10^e rég., M. le *lieut.* Butault; au 9^e rég., M. le *lieut.* Tujagne; au 2^e tonkin., M. le *lieut.* Bonnet; M. le *lieut.* Caillette, au 17^e rég., comme adjudant-major; M. le *lieut.* Dartigues, au 2^e tonkin., M. le *lieut.* Mercier, au 4^e tonkin.

Sont également désignés pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Le Roux, Danoux, Driard et Hesse; le *lieut.* Edel, Lacoste et Pontiels; les *sous-lieut.* Defert, Braconnier, Arnould, Raynaud et Marquer.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Rinck est affecté au détach. d'ouvriers du parc.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Barbier est désigné pour servir à la direct. de Cochinchine à Saïgon.

Sont désig. pour servir au rég. de l'Indo-Chine à Saïgon : MM. le *chef d'escad.* Trolé; à la 2^e batt. bis à Saïgon; MM. les *capit.* Docieur et Couraudon; à la 3^e batt. à Saïgon, M. le *capit.* Prévost; à la 6^e batt. à Saïgon, MM. les *capit.* Guerrini et Midol; M. le *lieut.* Guilbert est désig. pour servir à la 10^e batt. au cap Saint-Jacques.

Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Perroud est désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. pour servir :

A la 1^{re} batt. du groupe de réserve à Sontay, M. le *capit.* Geoffroy;

A la 14^e batt. du groupe de réserve à Sontay, MM. le *capit.* Lammens et le *lieut.* Le Meut;

A la 17^e batt. du groupe de réserve à Dap-Cau, MM. les *lieut.* Albissier et Lemercier;

A la 1^{re} batt. à Sontay, M. le *lieut.* Simon;
 A la 15^e batt. à Quang-tchéou-wan, M. le *lieut.* Bossy;
 Au rég. de l'Indo-Chine au Tonkin, M. le *capit.* Gonnet;
 M. le *capit.* Tessier est désig. pour continuer ses services au Tonkin;
 M. le *lieut.* de Lisle est désig. pour servir à la 16^e batt. à Hanoi;
 M. le *sous-lieut.* Luxoro est désig. pour servir à la 12^e batt.;
 M. le *sous-lieut.* Michaud, à la 11^e batt.; M. le *sous-lieut.* Boquet, à la 9^e batt.

SERVICE DE SANTÉ

Tonkin. — M. Paucot, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Aély est désig. pour embarq. sur le *D'Assas*.

Crète. — M. le *capit. de vaiss.* Escande est nommé au command. du *Condor*.

Japon. — M. le *lieut. de vaiss.* Martinie est nommé attaché naval à la légation de France au Japon.

Mers d'Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Cosmao-Dumanoir est désig. pour embarq. sur la *Décidée*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Masse est désig. pour embarq. sur le *Kersaint* dans la station locale du Tonkin;

MM. les *enseig. de vaiss.* Juge et Collos sont désig. pour embarq. sur l'*Oly*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Cantener est désig. pour embarq. sur l'*Achéron* dans la division de réserve;

M. le *lieut. de vaiss.* Hue est nommé au command. de la *Caronade*, station locale de Cochinchine;

M. le *lieut. de vaiss.* Audemard est nommé au command. de l'*Oly*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Recoules est désig. pour embarq. sur l'*Infernet*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Odent est désig. pour embarq. sur l'*Achéron*, dans la division de réserve.

Turquie. — M. le *lieut. de vaiss.* Roux est nommé au command. de l'avis *la Mouette* à Constantinople;

M. l'*enseig. de vaiss.* de Bréda est désig. pour embarq. sur la *Mouette* à Constantinople.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Kieffer est désig. pour embarq. sur le *Condor*.

Mers d'Orient. — M. le *méd. de 2^e cl.* Boudou est désig. pour embarq. sur l'*Oly*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Crète. — M. le *commiss. de 3^e cl.* Lacroix est désig. pour embarq. sur le *Condor*.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingén. de 2^e cl.* Petitjean est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Cochinchine. — M. Rinjonneau, *agent comptable de 2^e cl.*, et M. Rossi, *adjoint technique de 2^e cl.* des constructions navales, sont désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 21 octobre 1902, M. Léon Bouloche est nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Indo-Chine;

M. de Lamothe est nommé résident supérieur au Cambodge;

M. Rodier est nommé lieut.-gouverneur de la Cochinchine;

M. Broni est nommé résident supérieur au Tonkin;

M. Merlin, *gouvern. de 3^e cl. des colonies*, est nommé secrét. général du gouvern. général de l'Afrique Occidentale;

M. Camille Guy, *gouvern. de 3^e cl. des colonies*, est nommé lieut.-gouverneur du Sénégal;

M. de la Loyère, *secrét. général de 1^{re} cl. des colonies*, est nommé gouvern. de 3^e cl. des colonies;

M. Martineau, *gouvern. de 3^e cl. des colonies*, est nommé gouvern. de Mayotte et dépendances;

M. Picanon, *gouvern. de 1^{re} cl. des colonies*, est désig. pour occuper le gouvern. de la Nouvelle-Calédonie.

Sont nommés à l'emploi d'administrateur adjoint de 3^e classe des colonies :

M. Mouttet, adjoint de 1^{re} classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Claude, adjoint de 1^{re} classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Leloup, adjoint de 1^{re} classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Fraud, adjoint de 1^{re} classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Pillias, adjoint de 1^{re} classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Byasson, adjoint de 1^{re} classe des affaires civiles à Madagascar;

M. de Lamothe, adjoint de 1^{re} classe des affaires indigènes à la Côte d'Ivoire;

M. Roux, adjoint de 1^{re} classe des affaires indigènes à la Côte d'Ivoire;

M. Ravel, adjoint de 1^{re} classe des affaires civiles à Madagascar.

Bibliographie

Annuaire et livre d'or des administrateurs coloniaux en 1902.

Il est utile que les noms des vaillants pionniers de la civilisation dans nos possessions coloniales soient connus du public. Il est bon que les services des administrateurs coloniaux soient dévoilés à tous les Français. C'est rendre un hommage bien dû à ceux de nos compatriotes qui ont accepté la dure existence, les privations et les dangers que présente la vie dans des contrées très éloignées de la mère patrie.

L'*Annuaire des administrateurs coloniaux*, qui paraît pour la seconde fois aujourd'hui, fera connaître le mérite et le dévouement de ces hommes d'action, de ces doux fanatiques, comme les appelle M. Eug. Etienne, notre président, qui, « bien souvent, à l'âge où l'on s'attarde encore aux plaisirs si excusables de la jeunesse, s'en vont, fascinés par la chimère de l'*ailleurs* indéfini, et à travers les dangers, les déceptions, les maladies même, marchent imperturbables vers leur étoile ».

L'édition qu'en publie la librairie militaire Henri Charles-Lavauzelle honore les morts et, comme le dit M. Binger, ce n'est pas sans émotion que l'on retrouvera, réunis dans le passé glorieux qu'ils évoquent, les noms des administrateurs tombés, pendant les années écoulées, victimes de leur devoir, les uns obscurément, comme Baillat, Dolisie, Gilbert, Guyon, Henry, Michaud, etc., les autres avec plus de retentissement, comme Bretonnet, Coindé, tous, avec une notoriété trop faible ou trop fugitive.

Le prix de l'*Annuaire et Livre d'or* est de 5 francs.

L'Année coloniale.

On annonce l'apparition prochaine de l'*Année Coloniale*.

Nous croyons devoir signaler particulièrement à nos lecteurs cette utile publication qui en est à sa troisième année d'existence, et où les personnes qui s'intéressent aux choses coloniales trouveront, avec des études originales dues à la plume de Coloniaux particulièrement compétents, un exposé complet et méthodique des événements de toute sorte survenus dans les Colonies françaises au cours de l'année écoulée : Actes officiels, Statistiques, Explorations, Colonisation, Commerce, Bibliographie Coloniale, etc.

Le prix de l'*Année Coloniale* qui forme un beau volume in-8° de 400 pages avec cartes et gravures, est de 6 francs par souscription; il sera porté à 7 francs dès l'apparition de l'ouvrage.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Société de l'*Annuaire Colonial* : 15, Galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.